

Loblaw

COMPANIES LIMITED
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE



Une question d'équilibre

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE
RAPPORT ANNUEL 2009 – REVUE FINANCIÈRE

Rapport annuel 2009 – Revue financière

1	Rapport de gestion
40	Résultats financiers
88	Glossaire

Faits saillants financiers¹⁾

Pour les exercices terminés les 2 janvier 2010 et 3 janvier 2009

(en millions, sauf indication contraire)

	2009 (52 semaines)	2008 ²⁾ (53 semaines)
Résultats d'exploitation		
Chiffre d'affaires	30 735 \$	30 802 \$
Bénéfice brut	7 196	6 911
Bénéfice d'exploitation	1 205	1 052
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	269	263
Bénéfice net	656	550
Flux de trésorerie		
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 945	960
Dépenses en immobilisations	1 067	750
Par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	2,39	2,01
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,84
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹⁾	7,07	3,50
Valeur comptable	22,71	21,16
Cours à la fin de l'exercice	33,88	35,23
Ratios financiers		
Marge d'exploitation	3,9 %	3,4 %
BAIIA ³⁾	1 794	1 602
Marge du BAIIA ³⁾	5,8 %	5,2 %
Dette nette ³⁾	2 783	3 293
Dette nette ³⁾ sur le BAIIA ³⁾	1,6x	2,1x
Dette nette ³⁾ sur les capitaux propres ³⁾	0,4:1	0,5:1
Couverture des intérêts ¹⁾	4,2x	3,7x
Rendement de l'actif net moyen ³⁾	12,0 %	10,7 %
Rendement des capitaux propres moyens	10,9 %	9,7 %
Statistiques d'exploitation		
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,6	49,8
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	38,2	37,7
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	12,4	12,1
Superficie moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	62 300	61 900
Superficie moyenne des magasins franchisés (en pieds carrés)	29 700	28 400
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	597	624
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	(1,1 %)	4,2 %
Nombre de magasins détenus par la société	613	609
Nombre de magasins franchisés	416	427
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins détenus par la société	72 %	74 %
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins franchisés	48 %	48 %

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, se reporter au glossaire, à la page 88.

2) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

3) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Rapport de gestion

2	1. Énoncés prospectifs	20	10. Risques d'entreprise et gestion des risques
3	2. Vue d'ensemble	21	10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques
4	3. Vision et stratégies		Gestion du changement et exécution
5	4. Indicateurs de rendement clés		Intégrité et fiabilité des technologies de l'information
6	5. Performance financière		Conjoncture économique
6	5.1 Résultats d'exploitation		Contexte concurrentiel
	Chiffre d'affaires		Sécurité alimentaire et santé publique
	Bénéfice brut		Perfectionnement et maintien en poste de collègues
	Bénéfice d'exploitation		Chaîne de distribution et d'approvisionnement
	BAlIA ¹⁾		Relations de travail
	Intérêts débiteurs et autres frais de financement		Marchandisage et stock excédentaire
	Impôts sur le bénéfice		Stratégie
	Bénéfice net		Gestion des fournisseurs et partenariat
8	5.2 Situation financière		Continuité de l'entreprise
	Ratios financiers		Protection des marques et des bannières
	Titres de participation		Fiscalité et réglementation
	Actions privilégiées de premier rang		Indépendance des franchises et relations commerciales avec les franchisés
	Capital-actions ordinaire		Environnement, santé et sécurité
	Dividendes		Cotisations aux avantages sociaux futurs
	Régime de réinvestissement des distributions		Régimes de retraite interentreprises
10	6. Situation de trésorerie et sources de financement		Immobilier et rénovations de magasins
10	6.1 Flux de trésorerie	26	Prix des services publics et du carburant
	Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation		Déontologie et conduite des affaires
	Sorties nettes liées aux activités d'investissement		Structure de société de portefeuille
	Sorties nettes liées aux activités de financement		10.2 Risques financiers et gestion des risques
	Dette nette ¹⁾		Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux
12	6.2 Sources de financement		Risque de crédit
	Fiducie de financement indépendante		Risque de change
	Contrats à terme sur capitaux propres		Risque lié aux marchandises
14	6.3 Obligations contractuelles		Risque lié au cours de l'action ordinaire
14	6.4 Arrangements hors bilan		Risque de taux d'intérêt
	Lettres de garantie	28	Risque lié aux instruments dérivés
	Garanties		11. Opérations entre apparentés
	Titrisation des créances sur cartes de crédit	29	12. Estimations comptables critiques
	Fiducie de financement indépendante	30	12.1 Stocks
15	7. Résultats d'exploitation trimestriels	30	12.2 Immobilisations
15	7.1 Résultats par trimestre	31	12.3 Avantages sociaux futurs
17	7.2 Résultats du quatrième trimestre	32	12.4 Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée
19	8. Contrôles et procédures de communication de l'information	32	12.5 Impôts sur le bénéfice
19	9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	33	13. Normes comptables
		33	13.1 Normes comptables mises en application en 2009
		33	13.2 Normes comptables futures
		36	13.3 Normes internationales d'information financière
		37	14. Perspectives
		37	15. Mesures financières non conformes aux PCGR
1)	Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.	39	16. Informations supplémentaires

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes aux pages 40 à 86 du présent rapport financier. Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (la « NOC-15 »), les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») que la société est tenue de consolider. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport financier figure à la page 88. Les renseignements contenus dans le rapport de gestion prennent en compte l'information à jour jusqu'au 12 mars 2010, sauf indication contraire.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel – revue financière de Les Compagnies Loblaw limitée contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la société en ce qui concerne les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, le rendement, les perspectives et les occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société ou à sa direction, et ont pour but de signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs.

Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles, notamment :

- la possibilité que les plans et les objectifs de la société ne soient pas atteints ni réalisés;
- l'évolution de la conjoncture économique, dont le taux d'inflation ou de déflation;
- les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs; l'intensification de la concurrence de la part des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents;
- les changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents;
- le rendement des magasins franchisés en deçà des attentes;
- les risques associés aux conditions des programmes financiers offerts aux franchisés de la société;
- l'impossibilité pour la société de réaliser les avantages prévus devant découler des acquisitions d'entreprises ou des dessaisissements;
- l'impossibilité de réaliser une croissance du chiffre d'affaires ainsi que les économies et l'efficacité opérationnelle prévues résultant des initiatives importantes de la société, notamment ses investissements dans les systèmes informatiques, la chaîne d'approvisionnement et d'autres mesures de compression des coûts ou les résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'augmentation des coûts liés aux services publics et, notamment, à l'électricité et au carburant;
- l'incapacité de l'infrastructure informatique de la société à soutenir les besoins de cette dernière;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à atténuer l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité à mener à bien les initiatives importantes en temps opportun, notamment le lancement de produits novateurs et reformulés ou la rénovation et l'ouverture de magasins;
- l'incapacité du réseau d'approvisionnement à répondre aux besoins des magasins de la société;
- la détérioration des relations de la société avec les membres de son personnel, particulièrement au cours des périodes de changement;
- l'incapacité d'atteindre les résultats désirés au cours des négociations collectives, y compris les modalités de futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- les modifications des exigences réglementaires qui concernent les activités de la société;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et les changements dans l'utilisation des estimations comptables de la société, y compris en ce qui a trait à l'évaluation des stocks;
- les fluctuations du bénéfice de la société par suite de la variation de la valeur de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme sur capitaux propres relatifs à ses actions ordinaires;
- les changements dans les passifs d'impôts de la société, résultant des modifications des lois fiscales ou des cotisations futures;
- une dépendance envers des prestataires de services indépendants qui nuit à la société;
- les événements touchant la santé publique;
- les variations des taux de change et taux d'intérêt;

- l'incapacité de la société ou de ses franchisés à obtenir du financement externe;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit;
- toutes cotisations que la société pourrait être tenue de verser à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation en sus des cotisations qu'elle envisage de verser à l'heure actuelle;
- l'incapacité de la société à recruter et à garder à son emploi des dirigeants clés;
- et les questions de contrôle de la qualité avec les fournisseurs.

Ces risques ainsi que d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris dans la rubrique « Risques et gestion des risques » du rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2009 de la société. Ces énoncés prospectifs reflètent les hypothèses actuelles de la direction à l'égard de ces risques et incertitudes et leur incidence respective sur la société.

En outre, d'autres risques et incertitudes actuellement inconnus de la société ou que cette dernière juge négligeables présentement pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, lesquels reflètent les attentes de la société uniquement en date de la notice annuelle. La société décline toute obligation ou intention de mettre à jour ou de revoir ces énoncés prospectifs à la lumière de nouvelles informations ou à la suite d'événements ultérieurs, ou bien pour tout autre motif, sauf dans la mesure prévue par la loi.

2. Vue d'ensemble

La société, filiale de George Weston limitée (« Weston »), est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et l'un des plus importants prestataires de services de pharmacie et fournisseurs d'articles de marchandise générale et de services et produits financiers. Loblaw est l'un des principaux employeurs du secteur privé au Canada. Par l'entremise de ses 1 000 magasins détenus par la société et magasins franchisés à l'échelle du pays, Loblaw et ses franchisés emploient quelque 138 000 salariés à temps plein et à temps partiel. De par la diversité des bannières qui forment son portefeuille, Loblaw cherche à procurer aux consommateurs canadiens une gamme de produits et de services à la fois étendue, croissante et populaire, qui répond aux besoins des ménages au quotidien. Loblaw est réputée pour la qualité, l'innovation et le prix avantageux des produits d'alimentation qu'elle offre aux consommateurs. De toutes les chaînes d'alimentation au Canada, elle est celle qui propose le programme de marques contrôlées le plus étoffé, y compris les marques *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Style frais*. De plus, la société offre aux consommateurs les Services financiers *le Choix du Président* ainsi que le programme de fidélisation des points *PC* par l'intermédiaire de ses filiales.

Le tableau qui suit résume les principales informations annuelles consolidées tirées des états financiers consolidés vérifiés de la société. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation au cours des trois derniers exercices.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)	2007 ²⁾ (52 semaines)
Chiffre d'affaires	30 735 \$	30 802 \$	29 384 \$
Bénéfice net	656	550	336
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,39	2,01	1,23
Total de l'actif	14 991	13 943	13 625
Dette à long terme et titres de participation	4 725	4 454	4 284
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84 \$	0,84 \$	0,84 \$

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certains chiffres de 2007 ont été retraités pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.

Rapport de gestion

Le chiffre d'affaires de la société et celui des magasins comparables ont diminué de 0,2 % et de 1,1 %, respectivement, en 2009, par rapport aux résultats dégagés il y a un an. En 2008, comparativement à 2007, le chiffre d'affaires de la société et celui des magasins comparables s'étaient accrus de 4,8 % de 4,2 %, respectivement. Au cours de l'exercice, le nombre de magasins détenus par la société a augmenté à 613 (609 en 2008, 628 en 2007), tandis que le nombre de magasins franchisés a diminué à 416 (427 en 2008, 408 en 2007). La hausse du nombre de magasins détenus par la société en 2009 est surtout attribuable à l'acquisition des 17 magasins T&T Supermarket Inc. (« T&T »), mais elle a été atténuée par la conversion en magasins franchisés de magasins détenus par la société. Le nombre de magasins franchisés a reculé en 2009 en raison de la conversion des magasins franchisés en magasins indépendants. La variation survenue en 2008 s'explique par les conversions en magasins franchisés de magasins détenus par la société. De plus, au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société a diminué à 597 \$ (624 \$ en 2008, 591 \$ en 2007), tandis que la superficie de vente au détail en pieds carrés est restée stable (50,6 millions en 2009, 49,8 millions en 2008, 49,6 millions en 2007).

Le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire se sont respectivement accrus de 106 millions de dollars et de 0,38 \$ en 2009 par rapport à 2008, par suite de l'augmentation du bénéfice d'exploitation qui, en 2009, est pour l'essentiel attribuable à la hausse du bénéfice brut. Cet élément a été en partie neutralisé par une charge de rémunération à base d'actions plus élevée, des charges additionnelles de 73 millions de dollars en lien avec l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement et une baisse du gain tiré de la vente de placements par la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société. En 2008, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire avaient respectivement bondi de 214 millions de dollars et de 0,78 \$ comparativement à 2007, en raison d'une hausse du bénéfice d'exploitation et d'une baisse du taux d'imposition effectif. Le bénéfice net de 2007 s'était senti des coûts associés aux mesures de restructuration de la société.

Le total de l'actif en 2009 a progressé de 7,5 % comparativement à 2008, résultat surtout de l'augmentation des éléments suivants : les soldes de trésorerie et les placements à court terme, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels découlant de l'acquisition de T&T et les immobilisations en raison principalement d'un investissement supplémentaire par la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement ainsi que de l'acquisition d'un centre de distribution qui avait été vendu en 2007. Le total de l'actif s'était accru de 2,3 % en 2008 par rapport à 2007 en raison de l'augmentation des soldes de trésorerie, des stocks et des immobilisations.

La dette à long terme et les titres de participation ont augmenté de 6,1 % en 2009 comparativement à 2008, résultat surtout de la hausse nette des billets à moyen terme en circulation et de la prise en charge d'un prêt hypothécaire. En 2008 par rapport à 2007, la dette à long terme et les titres de participation ont augmenté de 4,0 %, du fait de l'émission en 2008 de titres de participation et de billets non garantis qui a été en partie neutralisée par le remboursement des dettes échues. Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont satisfait aux besoins de financement de la société et ont été supérieures au programme de dépenses en immobilisations tant en 2009 qu'en 2008.

3. Vision et stratégies

La société s'est donné pour mission d'être le meilleur détaillant de produits alimentaires, de produits de santé et d'articles pour la maison au Canada en allant au-delà des attentes de la clientèle grâce à une offre de produits novateurs à très bons prix. Elle a mis en œuvre un programme de restructuration il y a trois ans afin de s'acquitter de sa mission en devenant une entreprise centralisée où le marketing joue un rôle de premier plan et qui est axée sur sa clientèle, la valeur, des produits novateurs et ses magasins tout en tirant parti de l'étendue de ses actifs pour assurer sa croissance et sa rentabilité.

En 2009, la société a réalisé des progrès relativement à son programme de restructuration dans un contexte économique tumultueux. Au cours de la première moitié de l'exercice, elle a assisté à un sursaut de l'inflation, à une hausse des prix des aliments et à une baisse des volumes vendus. Lors de la seconde moitié de l'exercice, l'inflation a reculé, mais une concurrence au niveau des prix s'est installée. Tout au long de l'exercice, la société a offert un assortiment plus large d'aliments frais, a rénové et modernisé des magasins et a présenté des marques contrôlées distinctes et novatrices afin que ses clients puissent vivre une expérience d'achat sans pareille. Qui plus est, elle a continué d'investir dans son infrastructure de base tant pour ce qui est de ses technologies de l'information que pour sa chaîne d'approvisionnement.

Au nombre des principales réalisations de 2009, Loblaw :

- a amélioré la qualité et l'assortiment de ses produits frais;
- s'est assurée de la compétitivité de ses prix au moyen d'une gestion permanente des prix et a instauré des programmes axés sur les prix propres à chaque bannière dans chacune des régions;
- a rehaussé les normes des magasins, ce qui s'est traduit par une meilleure disponibilité de ses produits;
- a rénové et rajeuni plus de 200 magasins, notamment en modernisant 26 magasins *Real Canadian Superstore* dans l'Ouest du Canada et en déployant l'initiative « le Meilleur du marché » en 2008 par l'entremise de programmes pilotes de renouvellement des aliments et d'amélioration du service à la clientèle;
- a converti cinq autres magasins *Extra Foods* en magasins de la bannière *no frills*, ouvert deux nouveaux magasins *no frills* dans l'Ouest du Canada ainsi qu'un premier dans les provinces de l'Atlantique;
- a célébré le 25^e anniversaire de la marque *le Choix du Président* en mettant en marché 524 nouveaux produits, en lançant 718 produits améliorés et en reconditionnant l'emballage de plus de 1 800 produits existants;
- a ouvert et rénové trois centres de distribution et commencé à déployer avec succès de nouveaux systèmes de gestion du transport et de l'entreposage, ce qui a grandement amélioré le niveau de service de la chaîne d'approvisionnement;
- a acquis T&T, soit la plus importante chaîne de magasins d'alimentation asiatique au Canada;
- a solidifié son bilan, ce qui lui a procuré une marge de manœuvre sur le plan financier;
- s'est hissée au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada;
- a déployé avec succès, après la fin de l'exercice, la première version de son progiciel de gestion intégré (le « PGI ») (les systèmes du grand livre général et des finances au sein de Les Propriétés Loblaw limitée et de Services financiers *le Choix du Président*).

La société a atteint plusieurs des objectifs qu'elle s'était fixés en 2009. Toutefois, elle focalise toujours sur le fait qu'elle doit s'acquitter de sa mission avec cohérence afin de stimuler des résultats soutenus. En 2010, la société a l'intention d'accroître ses investissements dans son infrastructure et de condenser le calendrier de ses projets tout en surveillant de près le contrôle des coûts et la gestion de la trésorerie. Elle s'attend encore, au début de 2010, que le contexte économique recèlera des défis et que la concurrence deviendra féroce. Grâce à d'importants investissements dans la chaîne d'approvisionnement et les technologies de l'information, la société est toujours déterminée à équilibrer, par des stratégies, les activités de négociation tout en investissant pour demain, grâce à :

- un engagement continu dans sa stratégie en matière de technologies de l'information et à la mise en œuvre de cette stratégie par l'intermédiaire du déploiement de son PGI et de la chaîne d'approvisionnement;
- une amélioration des processus suivis par les magasins, les centres de distribution et le centre de services aux magasins afin de simplifier les affaires et de les rendre plus efficaces;
- la poursuite de la revalorisation de ses magasins, qui permettra de déployer les programmes de renouvellement des aliments et d'amélioration du service à la clientèle;
- l'innovation continue en termes d'offre de produits de marque contrôlée tout en améliorant la rentabilité;
- une attention redoublée au service à la clientèle en magasin et à l'offre d'une valeur sans pareil.

4. Indicateurs de rendement clés

La société s'est donné des indicateurs de rendement clés pour évaluer la progression de ses stratégies à court et à long terme. Elle estime que, si la poursuite de ses divers impératifs stratégiques arrive à soutenir ses stratégies d'exploitation et financières à long terme, elle sera bien placée, à terme, pour réaliser sa vision qui est de procurer un rendement à ses actionnaires.

Rapport de gestion

Le tableau qui suit dresse une liste d'indicateurs de rendement financier clés :

	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires de la société	(0,2 %)	4,8 %
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	(1,1 %)	4,2 %
BAIIA ²⁾ (en millions de dollars)	1 794 \$	1 602 \$
Marge du BAIIA ²⁾	5,8 %	5,2 %
Augmentation du bénéfice net de base par action ordinaire	18,9 %	63,4 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation (en millions de dollars)	1 945 \$	960 \$
Dettes nettes ²⁾ (en millions de dollars)	2 783	3 293
Dettes nettes ²⁾ sur le BAIIA ²⁾	1,6x	2,1x
Dettes nettes ²⁾ sur les capitaux propres ²⁾	0,4:1	0,5:1
Couverture des intérêts ³⁾	4,2x	3,7x
Rendement des capitaux propres moyens	10,9 %	9,7 %
Rendement de l'actif net moyen ²⁾	12,0 %	10,7 %

5. Performance financière

La société enregistre toujours des progrès eu égard à ses efforts de restructuration en se concentrant sur l'amélioration et l'innovation de l'offre alimentaire, la fourniture d'une valeur inégalée à la clientèle et de processus normalisés en matière d'efficacité, la rénovation de ses magasins ainsi que la modernisation de l'infrastructure relative à la chaîne d'approvisionnement et aux technologies de l'information.

5.1 Résultats d'exploitation

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour 2009 (52 semaines) a reculé de 67 millions de dollars, ou 0,2 %, pour se fixer à 30,7 milliards de dollars, comparativement à 30,8 milliards de dollars en 2008 (53 semaines).

Chiffre d'affaires total, (diminution) croissance du chiffre d'affaires total et (diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables

Pour les exercices terminés les 2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en millions de dollars)	2009 (52 semaines)	2008 (53 semaines)
Chiffre d'affaires total	30 735 \$	30 802 \$
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires total	(0,2 %)	4,8 %
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	(1,1 %)	4,2 %

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

3) Voir le glossaire, à la page 88.

Les principaux facteurs suivant expliquent la variation du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice précédent :

- le repli du chiffre d'affaires des magasins comparables de 1,1%, qui tient compte d'une diminution du chiffre d'affaires et du chiffre d'affaires des magasins comparables d'environ 1,8 % attribuable à la semaine de vente supplémentaire au quatrième trimestre de 2008;
- les retombées positives de 0,5 % du chiffre d'affaires de T&T sur le chiffre d'affaires de la société;
- la diminution de 0,5 % du chiffre d'affaires en raison de la vente des services alimentaires de la société au quatrième trimestre de 2008;
- sur une base équivalente de 52 semaines :
 - la croissance du chiffre d'affaires tant pour les produits alimentaires que pour les produits de pharmacie a été modérée;
 - la croissance des ventes de vêtements a été soutenue, alors que celles des ventes d'articles de marchandise générale a grandement fléchi par suite du déclin des dépenses discrétionnaires à la consommation et des réductions de l'assortiment des produits et de la superficie en pieds carrés;
- une forte baisse du chiffre d'affaires des postes d'essence en raison du repli du prix de détail de l'essence malgré la forte croissance des volumes vendus;
- l'inflation interne du prix de détail des aliments a été inférieure à l'inflation nationale du prix des aliments de 5,5 % (4,0 % en 2008) calculée selon « l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasins » (l'« IPC »), mais supérieure à celle de 2008. L'IPC ne traduit pas nécessairement la variété spécifique de produits vendus dans les magasins Loblaw;
- l'ouverture de 41 magasins détenus par la société et magasins franchisés (37 en 2008), y compris 17 magasins T&T acquis, et la fermeture de 33 magasins détenus par la société et magasins franchisés (37 en 2008), pour une augmentation nette de 0,5 million de pieds carrés, ou 1,0 % de la superficie.

Le chiffre d'affaires des produits de marques contrôlées s'est élevé à 7,6 milliards de dollars en 2009, comparativement à 7,4 milliards de dollars en 2008. La société a commercialisé en 2009 plus de 800 nouveaux produits, reformulé l'emballage de plus de 4 000 produits et célébré le 25^e anniversaire de la marque *le Choix du Président*.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut de 2009 a bondi de 285 millions de dollars pour atteindre 7 196 millions de dollars comparativement aux 6 911 millions de dollars un an plus tôt. En 2009, il correspond à 23,4 % du chiffre d'affaires par rapport à 22,4 % en 2008. Cette progression du bénéfice brut et du bénéfice brut exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires est attribuable à l'amélioration des synergies réalisées sur le plan des achats, à une gestion plus rigoureuse de la chaîne d'approvisionnement, à une baisse du coût du carburant et à l'efficacité des activités de transport. Les investissements dans les prix ont en partie compensé la progression.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour 2009 a grimpé de 153 millions de dollars, ou 14,5 %, pour s'établir à 1 205 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 3,9 %, comparativement à 3,4 % pour 2008. Le bénéfice d'exploitation de 2009 comprenait une charge de 22 millions de dollars (7 millions de dollars en 2008) associée à la rémunération à base d'actions, compte tenu des contrats à terme sur capitaux propres. La hausse du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation de 2009 s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du bénéfice brut, laquelle a été atténuée par une charge accrue associée à la rémunération à base d'actions, des charges additionnelles de 73 millions de dollars en lien avec l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement et un gain moindre de 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008) sur la vente de placements par la Banque PC. Le bénéfice d'exploitation de 2009 tient compte d'une charge de 27 millions de dollars (29 millions de dollars en 2008) imputable à la dépréciation d'immobilisations relative à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur de certains magasins. Le bénéfice d'exploitation de 2008 comprenait un gain de 22 millions de dollars tiré de la vente des services alimentaires de la société.

Les mesures de compression des coûts mises en œuvre à tous les échelons de la société ont contribué à l'accroissement du bénéfice d'exploitation entre 2008 et 2009. Plus précisément, les coûts de la main-d'œuvre et de la chaîne d'approvisionnement ont fléchi grâce au maintien d'une productivité plus élevée du personnel et à de meilleures efficacités dans les centres de distribution.

BAIIA¹⁾

Le BAIIA¹⁾ de 2009 s'est accru de 192 millions de dollars, ou 12,0 %, pour se fixer à 1 794 millions de dollars, comparativement à 1 602 millions de dollars en 2008. La marge du BAIIA¹⁾ a augmenté à 5,8 % en 2009, comparativement à 5,2 % en 2008. Ces augmentations résultent surtout de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation décrite plus haut.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Rapport de gestion

Intérêts débiteurs et autres frais de financement

Les intérêts débiteurs et autres frais de financement se composent avant tout des intérêts sur la dette à court et à long terme, des intérêts sur les instruments dérivés, de l'amortissement des frais de financement ainsi que des intérêts créditeurs sur les placements à court terme et les dépôts de garantie, auxquels ont été retranchés les intérêts qui ont été capitalisés au titre des immobilisations. Quant aux autres frais de financement, ils comprennent des dividendes sur les titres de participation. En 2009, les intérêts débiteurs et autres frais de financement se sont accrus de 6 millions de dollars, ou 2,3 %, pour se chiffrer à 269 millions de dollars par rapport aux 263 millions de dollars de 2008 et tiennent compte de ce qui suit :

- les intérêts sur la dette à long terme qui ont diminué pour se fixer à 282 millions de dollars (286 millions de dollars en 2008). La variation s'explique essentiellement par la 53^e semaine en 2008. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition) était de 6,4 % en 2009 (6,6 % en 2008), tandis que la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance était de 14 ans (16 ans en 2008);
- les intérêts débiteurs sur les instruments financiers dérivés de 2 millions de dollars (des intérêts créditeurs de 4 millions de dollars en 2008), compte tenu de l'incidence nette des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des contrats à terme sur capitaux propres. La variation tient principalement au repli des taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis;
- les intérêts créditeurs sur les placements à court terme, déduction faite des intérêts débiteurs sur la dette à court terme, qui ont augmenté à 8 millions de dollars en 2009 (7 millions de dollars en 2008), en raison des taux d'endettement moindres à court terme, ce qui a été atténué par le repli des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis;
- les dividendes sur les titres de participation qui ont augmenté à 14 millions de dollars (8 millions de dollars en 2008), reflet des dividendes pour un exercice complet suivant l'émission de titres de participation en 2008;
- la capitalisation d'intérêts débiteurs de 21 millions de dollars (20 millions de dollars en 2008) sur des immeubles en voie d'aménagement au titre des immobilisations.

Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société est en baisse, passant de 29,0 % en 2008 à 28,7% en 2009. Les réductions du taux d'imposition effectif s'expliquent avant tout par la baisse cumulative de la charge d'impôts par suite d'une diminution des taux d'imposition prévus par la loi en Ontario qui ont pris force de loi au quatrième trimestre de 2009, par l'utilisation accélérée des reports de pertes en avant et par une baisse des impôts sur le bénéfice à payer en raison de certaines questions fiscales liées à des exercices antérieurs.

Bénéfice net

En 2009, le bénéfice net a augmenté de 106 millions de dollars, ou 19,3 %, passant de 550 millions de dollars en 2008 à 656 millions de dollars. Le bénéfice net de base par action ordinaire a grimpé de 0,38 \$, ou 18,9 %, passant de 2,01 \$ en 2008 à 2,39 \$.

En 2009, une charge de 0,08 \$ (0,04 \$ en 2008) par action ordinaire, élément imputable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions, compte tenu des contrats à terme sur capitaux propres, a influé sur le bénéfice net de base par action ordinaire. Le bénéfice net de base par action ordinaire de 2008 a subi l'incidence d'un gain de 0,06 \$ par action ordinaire à la vente des services alimentaires de la société.

5.2 Situation financière

Ratios financiers

Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ était de 0,4:1 à la fin de 2009, comparativement à 0,5:1 à la fin de 2008, ratio qui est conforme aux lignes directrices internes de la société qui le fixent à moins de 1:1. Pour le calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾, la société fait entrer dans les capitaux propres¹⁾ les titres de participation et les capitaux propres. La baisse de cette mesure est attribuable à la diminution de la dette nette, comme il est expliqué à la section 6.1 du présent rapport de gestion. Le ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ a été de 1,6 fois à la fin de 2009, comparativement à 2,1 fois un an plus tôt. La baisse de ces ratios vient d'une diminution de la dette nette¹⁾ comme il est expliqué à la rubrique 6.1 du présent rapport de gestion et d'une augmentation du BAIIA¹⁾ décrite à la rubrique 5.1. L'augmentation des capitaux propres a également contribué à la baisse du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾. En 2009, les capitaux propres se sont accrus de 470 millions de dollars, ou de 8,1 %, pour se fixer à 6,3 milliards de dollars en raison du bénéfice net dégagé en 2009 et de la hausse du nombre d'actions ordinaires résultant du lancement du régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD »), ce qui a été neutralisé en partie par le nombre d'actions ordinaires acheté aux fins d'annulation au quatrième trimestre de 2009.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation, comme il est décrit à la rubrique 5.1 du présent rapport de gestion, a donné lieu à une amélioration du ratio de couverture des intérêts qui est passé de 3,7 fois en 2008 à 4,2 fois en 2009.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

En 2009, le rendement de l'actif total moyen¹⁾ s'est établi à 12,0 %, comparativement à 10,7 % en 2008. Le rendement des capitaux propres moyens de 2009 s'est établi à 10,9 %, comparativement à 9,7 % en 2008. La hausse du bénéfice d'exploitation, tel qu'il est précisé à la rubrique 5.1 du présent rapport de gestion, a eu des retombées positives sur ces ratios.

Titres de participation

À la fin de l'exercice, le capital autorisé se composait de 12,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, dont 9,0 millions étaient en circulation. Les actions privilégiées sont classées comme des titres de participation et présentées dans le bilan consolidé à titre de passif à long terme.

Actions privilégiées de premier rang

À la fin de l'exercice, le capital autorisé se composait de 1,0 million d'actions privilégiées de premier rang sans droit de vote, dont aucune n'était en circulation.

Capital-actions ordinaire

Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et 276 188 258 actions ordinaires étaient en circulation à la fin de l'exercice. Un complément d'information sur le capital-actions en circulation de la société figure à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

À la fin de l'exercice, au total 9 207 816 options sur actions étaient en cours, soit 3,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui est conforme à la directive interne d'au plus 5 % de la société. Un complément d'information sur les régimes d'options sur actions de la société figure à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Dividendes

La déclaration et le versement des dividendes sur actions ordinaires sont laissés à la discrétion du conseil d'administration (le « conseil »), lequel tient compte des résultats financiers, des besoins en capital et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que de tout autre facteur qu'il estime pertinent à l'occasion. À long terme, l'objectif de la société est d'obtenir un ratio de distribution de l'ordre de 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent ajusté, selon le cas, en fonction d'éléments considérés comme n'étant pas représentatifs des activités poursuivies, compte tenu de la trésorerie, des besoins de flux de trésorerie à venir et des possibilités d'investissement existant à la fin de l'exercice. Les dividendes sur les actions privilégiées doivent être assortis d'un traitement préférentiel sur les actions ordinaires à l'égard de la priorité du versement des dividendes et la distribution des actifs de la société lors d'une liquidation ou dissolution de la société. En 2009, le conseil a déclaré des dividendes de 0,84 \$ (0,84 \$ en 2008) par action ordinaire. En 2009, il a déclaré des dividendes de 1,49 \$ (0,91 \$ en 2008) par action privilégiée de deuxième rang, série A. Aux fins de la présentation des états financiers, les actions privilégiées de deuxième rang, série A ont été classées comme des titres de participation et les dividendes y afférents de 14 millions de dollars (8 millions de dollars en 2008) sont inclus dans le poste Intérêts débiteurs et autres frais de financement de l'état consolidé des résultats (voir la note 4). Après la fin de l'exercice, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2010, et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A à payer le 30 avril 2010.

Régime de réinvestissement des dividendes

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a instauré un RRD en vue de mobiliser 300 millions de dollars de capitaux propres ordinaires. Aux termes de ce RRD, les porteurs d'actions ordinaires qui y sont admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers en actions ordinaires de la société sans avoir à verser de commissions, de frais d'administration ou de droits de courtage. Les actions ordinaires émises aux actionnaires aux termes du RRD sont des actions émises sur le capital autorisé ou des actions rachetées sur le marché libre, au gré de la société. En vertu du RRD, le conseil peut, si besoin est, autoriser un escompte à l'émission d'actions ordinaires sur le capital autorisé. Au cours de l'exercice, la société a, aux termes du RRD, émis 3 713 094 actions ordinaires sur le capital autorisé à un prix représentant un escompte de 3 % par rapport à leur cours, ce qui a donné lieu à des économies et des capitaux propres ordinaires supplémentaires lui revenant de 120 millions de dollars en espèces pour l'exercice.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Rapport de gestion

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Principaux éléments des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)	Variation
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation	1 945 \$	960 \$	985 \$
Activités d'investissement	(1 248) \$	(578) \$	(670) \$
Activités de financement	(173) \$	(371) \$	198 \$

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation se chiffrent à 1 945 millions de dollars en 2009, comparativement à 960 millions de dollars en 2008. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation et à une variation des éléments hors caisse du fonds de roulement découlant de l'évolution des stocks et des créditeurs et charges à payer, ce qui a été en partie compensé par le règlement de contrats à terme sur capitaux propres par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement

Les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont atteint 1 248 millions de dollars, contre 578 millions de dollars en 2008. Cette hausse a surtout découlé de l'acquisition de T&T, d'une augmentation du nombre d'immobilisations acquises et d'une variation des placements à court terme, facteurs en partie compensés par des fluctuations des dépôts de garantie.

Les dépenses en immobilisations se chiffrent à 1,1 milliard de dollars (750 millions de dollars en 2008) pour l'exercice. Environ 9 % (18 % en 2008) des dépenses en immobilisations ont été affectées à l'aménagement de nouveaux magasins, à des agrandissements et à des terrains, environ 38 % (36 % en 2008) à des conversions et des rénovations de magasins et environ 53 % (46 % en 2008) à des investissements dans des infrastructures. Les activités d'investissement ont profité à toutes les régions à divers degrés et permis de consolider le réseau de magasins existant. L'acquisition d'un centre de distribution pour une contrepartie de 140 millions de dollars, plus les frais de clôture, est prise en compte dans les dépenses en immobilisations qui se chiffrent à 1,1 milliard de dollars. La société a pris en charge une dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire de 96 millions de dollars en lien avec cette acquisition. Au troisième trimestre de 2009, elle a acquis T&T pour une contrepartie de 204 millions de dollars.

En 2009, le programme de dépenses en immobilisations des magasins détenus par la société et des magasins franchisés, compte tenu de l'incidence des ouvertures et fermetures de magasins, a donné lieu à une augmentation de 1,0 %, par rapport à 2008, de la superficie nette en pieds carrés destinée à la vente au détail. En 2009, 41 (37 en 2008) magasins détenus par la société et magasins franchisés, y compris 17 magasins T&T acquis, ont été inaugurés et 33 (37 en 2008) ont été fermés, pour une augmentation nette de 0,5 million de pieds carrés (0,2 million de pieds carrés en 2008). De plus, 128 (88 en 2008) magasins détenus par la société et magasins franchisés ont été rénovés. En 2009, la superficie moyenne des magasins détenus par la société n'a pratiquement pas bougé s'établissant à 62 300 pieds carrés (61 900 en 2008) et celle des magasins franchisés a augmenté de 4,6 %, pour atteindre 29 700 pieds carrés (28 400 en 2008).

Au 2 janvier 2010, la société avait engagé environ 76 millions de dollars (46 millions de dollars en 2008) pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'achat de biens immobiliers.

En 2009, la société a également généré 27 millions de dollars (125 millions de dollars en 2008) grâce à la vente d'immobilisations.

En 2010, la société compte engager environ 1,0 milliard de dollars en dépenses en immobilisations. Environ 50 % de ces fonds devraient aller à la mise à niveau de sa TI et l'infrastructure de sa chaîne d'approvisionnement et le reste aux activités de détail étant donné que la société prévoit rénover certaines bannières et ajouter quelque 300 000 pieds carrés.

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Dépenses en immobilisations et activités relatives aux magasins

	2009 (52 semaines)	2008 (53 semaines)	Variation
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	1 067 \$	750 \$	317 \$
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	38,2	37,7	1,3 %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	12,4	12,1	2,5 %
Superficie destinée à la vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,6	49,8	1,6 %
Nombre de magasins détenus par la société	613	609	0,7 %
Nombre de magasins franchisés	416	427	(2,6 %)
Pourcentage des propriétés appartenant à la société –magasins détenus par la société	72 %	74 %	
Pourcentage des propriétés appartenant à la société –magasins franchisés	48 %	48 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	62 300	61 900	0,6 %
Magasins franchisés	29 700	28 400	4,6 %

Sorties nettes liées aux activités de financement

En 2009, les sorties nettes liées aux activités de financement se sont chiffrées à 173 millions de dollars, comparativement à 371 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution a surtout résulté de la réduction des paiements de dividendes en espèces en vertu du RRD, de la date du paiement des dividendes sur les actions ordinaires et des dettes moindres échues, déduction faite du refinancement de la dette en 2008, facteurs en partie compensés par l'achat d'actions ordinaires au quatrième trimestre de 2009 et l'émission de titres de participation au troisième trimestre de 2008.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto, d'un nombre maximal de 13 708 678 de ses actions ordinaires, ou la conclusion de dérivés de capitaux propres à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux règles et règlements administratifs de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions au cours du marché en vigueur. En 2009, la société a racheté aux fins d'annulation 1 698 400 de ses actions ordinaires (aucune en 2008) à 33,14 \$ l'action.

Au cours du deuxième trimestre de 2009 et conformément à son programme de billets à moyen terme, série 2, la société a émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-A d'une durée de cinq ans et d'un montant en capital de 350 millions de dollars. Les intérêts sur les billets, d'un taux fixe de 4,85 %, doivent être versés chaque semestre. Ces billets représentent des obligations non garanties et sont remboursables au gré de la société.

Les billets à moyen terme, à 5,75 %, de 125 millions de dollars, exigibles le 22 janvier 2009, sont arrivés à échéance et ont été remboursés au premier trimestre de 2009.

En 2008, la société a contracté un financement par emprunt en émettant pour 300 millions de dollars US de billets non garantis à taux fixe dans le cadre d'un placement privé et dégagé un produit de 218 millions de dollars dans le cadre d'un appel public à l'épargne au Canada visant l'émission de 9 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, rachetables et convertibles, à dividendes cumulatifs. Le produit net de ces financements a été affecté au remboursement des titres de créance échus et à des fins générales.

Dettes nette¹⁾

Au premier trimestre de 2009, la société a modifié sa définition de la dette nette¹⁾ afin qu'elle englobe la juste valeur des actifs et passifs dérivés financiers, jugeant que cette mesure devait rendre compte de tous les arrangements financiers portant intérêt.

La dette nette¹⁾ se chiffrait à 2 783 millions de dollars au 2 janvier 2010, comparativement à 3 293 millions de dollars au 3 janvier 2009. La diminution de 510 millions de dollars a surtout résulté de l'amélioration des éléments hors caisse du fonds de roulement et des économies en espèces liées au RRD. La diminution a été en partie neutralisée par l'acquisition de T&T, la dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire en lien avec l'acquisition d'un centre de distribution et l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation au quatrième trimestre de 2009.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Rapport de gestion

Au 3 janvier 2009, la dette nette¹⁾ s'établissait à 3 293 millions de dollars, recul de 276 millions de dollars par rapport à la dette de 3 569 millions de dollars enregistrée au 29 décembre 2007. Cette baisse est essentiellement attribuable au refinancement, par la société, en 2008, d'une partie de sa dette venant à échéance à l'aide de titres de participation, dont le produit d'émission s'est établi à 218 millions de dollars.

6.2 Sources de financement

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs liés à l'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit actuelle lui permettent de financer son programme de dépenses en immobilisations ainsi que ses besoins courants liés à ses activités, y compris le fonds de roulement, la capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières, au cours des 12 prochains mois. Par ailleurs, comme elle jouit d'un accès raisonnablement facile aux marchés financiers, la société n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

En 2008, la société a conclu une facilité de crédit engagée de 5 ans s'élevant à 800 millions de dollars, consentie par un consortium de tiers prêteurs et comportant certaines clauses restrictives financières auxquelles elle s'était conformé au cours de l'exercice. Cette facilité constitue la principale source de financement à court terme de la société et lui permet d'effectuer des emprunts à court terme portant intérêt à des taux variables, pour une durée pouvant atteindre 180 jours. Au 2 janvier 2010, aucun montant (190 millions de dollars en 2008) n'avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit engagée de 5 ans.

La Banque *PC* participe à des programmes de titrisation à terme soutenus par des banques et qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités. En vertu de ces programmes de titrisation, une partie de la participation dans les créances sur cartes de crédit est vendue à des fiducies indépendantes. En 2009, aucune créance sur cartes de crédit (300 millions de dollars en 2008) n'a été titrisée. Au cours du quatrième trimestre de 2009, la Banque *PC* a racheté de la fiducie indépendante une coparticipation de 50 millions de dollars (néant en 2008) dans les créances titrisées et une tranche supplémentaire de 90 millions de dollars a été rachetée après le 2 janvier 2010. Le recours des fiducies indépendantes à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite à une garantie excédentaire (121 millions de dollars en 2009; 124 millions de dollars en 2008) de même que des lettres de garantie (116 millions de dollars en 2009; 116 millions de dollars en 2008) sur une partie du montant titrisé. Une tranche des créances titrisées qui est détenue aux termes d'une facilité associée aux fiducies indépendantes a été renouvelée pour une durée de 364 jours au troisième trimestre de 2009. Si la société n'effectuait pas de renouvellement ni d'autres opérations de titrisation, elle devrait affecter sa trésorerie et ses placements à court terme ou obtenir du financement en émettant des titres d'emprunt ou des instruments de capitaux propres additionnels. Au cours du premier trimestre de 2009, l'une de ces fiducies indépendantes a déposé un prospectus préalable de base lui permettant d'émettre jusqu'à 1,5 milliard de dollars de billets sur 25 mois. Les émissions de billets ont lieu sous réserve de l'accès aux marchés du crédit. Un complément d'information sur les créances sur cartes de crédit et la titrisation de la Banque *PC* figure aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers consolidés et à la section « Arrangements hors bilan » du présent rapport de gestion.

La plupart du temps, la société satisfait à ses besoins de financement à long terme principalement par l'entremise de son programme de billets à moyen terme. Elle peut refinancer sa dette à long terme qui arrive à échéance par l'émission de billets à moyen terme si les conditions du marché le permettent, ou elle peut envisager d'autres solutions.

Dans le cours normal de ses activités, la société fournit une lettre de confort à des tiers prêteurs relativement aux activités de financement de certains franchisés indépendants. En outre, la société établit des lettres de garantie et documentaires qui sont utilisées pour certaines obligations relatives au programme de financement de ses franchisés indépendants, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*, à des programmes de retraite et d'avantages sociaux et des garanties de bonne exécution en lien avec des obligations immobilières et autres associées au cours normal des activités d'exploitation. À la fin de l'exercice, le passif brut éventuel relatif aux lettres de garantie de la société totalisait environ 428 millions de dollars (398 millions de dollars en 2008), la société disposant de facilités de crédit sur lesquelles elle pouvait prélever 686 millions de dollars (441 millions de dollars en 2008) au titre des lettres de garantie.

En 2009, DBRS a révisé à la hausse la tendance du papier commercial de la société, pour la passer de négative à stable et S&P, de négative à stable. Le tableau qui suit présente les cotes de solvabilité actuelles de la société.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Cote de solvabilité	Tendance	Cote de solvabilité	Perspective
Papier commercial	R-2 (moyen)	Stable	A-2	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	Stable
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	Stable
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	Stable

Les agences de cotation de crédit susmentionnées établissent leurs cotes de solvabilité en se fondant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ces cotes sont prospectives et donnent une indication du risque que la société ne puisse pas remplir ses obligations à temps.

Si la performance financière et les résultats financiers de la société venaient à se détériorer, la capacité de la celle-ci et de la Banque PC d'obtenir du financement de sources externes pourrait être restreinte par des abaissements de ses cotes de solvabilité. En outre, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques mondiaux inhérents qui pourraient nuire à la capacité de la société de financer ses passifs financiers et autres passifs. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et de lignes de crédit engagées et en diversifiant ses sources de financement et l'échéancier de sa dette et de ses obligations de capital.

Fiducie de financement indépendante

Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des équipements. Une grande banque à charte canadienne gère ces fiducies.

Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants au 2 janvier 2010 était de 390 millions de dollars (388 millions de dollars en 2008), dont 163 millions de dollars (152 millions de dollars en 2008) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. Cette dernière a convenu d'accorder des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à au moins 15 % (15 % en 2008) du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment. Au 2 janvier 2010, une tranche de 66 millions de dollars (66 millions de dollars en 2008) était en cours aux termes d'une lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur la lettre de garantie. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par le biais d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a renouvelé pour une période de 12 mois une facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours de 475 millions de dollars qui a été consentie par un consortium de tiers prêteurs. Cette facilité sert au financement des fiducies indépendantes et est assortie d'une période de remboursement de 12 mois à la fin de la période de renouvellement. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Contrats à terme sur capitaux propres

Glenhuron a versé 55 millions de dollars en 2009 pour résilier des contrats à terme sur capitaux propres représentant 3,3 millions d'actions, ce qui a entraîné l'extinction d'une tranche correspondante du passif connexe.

Au 2 janvier 2010, Glenhuron a conclu des contrats à terme sur capitaux propres visant l'achat de 1,5 million d'actions ordinaires de la société (4,8 millions en 2008) à un prix à terme moyen de 66,25 \$ (54,46 \$ en 2008), y compris des intérêts débiteurs de 10,03 \$ (9,59 \$ en 2008) par action ordinaire. À la fin de 2009, les intérêts et la perte de marché non réalisée de 48 millions de dollars (92 millions de dollars en 2008) étaient inscrits dans les crédettes et charges à payer.

Rapport de gestion

6.3 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations qui avaient cours au 2 janvier 2010 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Paiements exigibles par exercice						Total
	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	
Dette à long terme, y compris les obligations							
découlant de contrats de location-acquisition	343 \$	390 \$	38 \$	391 \$	474 \$	2 869 \$	4 505 \$
Contrats de location-exploitation ¹⁾	211	192	166	146	126	664	1 505
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et							
aux projets de dépenses en immobilisations ²⁾	76	–	–	–	–	–	76
Obligations liées à des achats ³⁾	688	671	479	16	–	–	1 854
Total des obligations contractuelles	1 318 \$	1 253 \$	683 \$	553 \$	600 \$	3 533 \$	7 940 \$

À la fin de l'exercice, les autres passifs à long terme de la société comprenaient le passif au titre des prestations constituées, le passif d'impôts futurs, le passif au titre de la rémunération à base d'actions et le passif aux titres des assurances. Ces passifs à long terme ne figurent pas dans le tableau pour les raisons suivantes :

- les paiements futurs du passif au titre des prestations constituées, principalement les avantages complémentaires de retraite, sont fonction de la décision des employés à la retraite de soumettre leur réclamation et du moment auquel ils le font;
- les paiements futurs d'impôts dépendent du montant des bénéfices imposables et des taux d'imposition;
- les paiements futurs liés à la plus-value d'actions des options sur actions des salariés dépendent de la décision des collègues d'exercer ou non leurs options sur actions, du cours des actions ordinaires de la société à la date d'exercice et de la façon dont les collègues exercent ces options sur actions;
- les paiements futurs des unités d'actions restreintes dépendent du cours des actions ordinaires de la société;
- les paiements futurs des demandes d'indemnité peuvent s'étendre sur plusieurs années et dépendent du moment des règlements prévus et du résultat des litiges.

6.4 Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des arrangements hors bilan, dont les suivants :

Lettres de garantie

Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations principalement liées à des programmes de retraite et d'avantages sociaux et à des garanties de bonne exécution en lien avec des obligations immobilières et autres dans le cours normal des activités. Le passif brut éventuel lié aux lettres de garantie de la société se chiffre à environ 246 millions de dollars (216 millions de dollars en 2008).

Garanties

La société a conclu divers accords de garantie, y compris des lettres de garantie relativement à la titrisation de créances sur cartes de crédit de la Banque PC, au financement par des tiers des franchisés indépendants de la société et à des obligations pour indemniser des tiers dans le cadre de contrats de location, de cession d'entreprises et autres opérations effectuées dans le cours normal des activités de la société. Pour une description détaillée de ces garanties, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

- 1) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.
- 2) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- 3) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles d'un montant important, portant sur l'achat de biens et services aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un ensemble de prix variables. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Les obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités, ni les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

Titrisation des créances sur cartes de crédit

La Banque *PC* participe à des programmes de titrisation à terme et des programmes soutenus par des banques. Dans le cadre de ces programmes, la Banque *PC* vend une partie de la participation dans ses créances sur cartes de crédit à ces fiducies indépendantes en échange d'espèces. Les fiducies financent ces achats en émettant à des tiers investisseurs des titres de créance sous forme de papier commercial adossé à des actifs ou de billets à terme adossés à des actifs. Ces titrisations ne sont comptabilisées comme des ventes d'actifs que lorsque la Banque *PC* transfère le contrôle des actifs cédés et touche une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés. Toutes les opérations entre les fiducies et la Banque *PC* ont été comptabilisées comme des ventes et devraient continuer de l'être, conformément aux PCGR du Canada et plus précisément à la NOC-12, « Cessions de créances ». Soit la Banque *PC* n'exerce aucun contrôle sur les fiducies, soit ces dernières ne sont pas considérées comme des structures d'accueil admissibles; par conséquent, les résultats financiers de ces fiducies ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la société.

La Banque *PC* vend des participations dans ses créances sur cartes de crédit à des fiducies pour lesquelles elle assure des services de gestion complets. La Banque *PC* ne touche pas d'honoraires des fiducies pour la gestion des créances et, par conséquent, un passif de gestion des créances est comptabilisé à cet égard. Lorsqu'une vente est réalisée, la Banque *PC* conserve des droits sur les flux de trésorerie futurs, une fois que les obligations envers les investisseurs des fiducies ont été remplies, ces droits étant considérés comme des droits conservés. Le recours des fiducies indépendantes à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite au solde de garantie et à des lettres de garantie, produites par une importante banque à charte canadienne, qui représentent 9 % (9 % en 2008) d'une tranche du montant titrisé. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de forte baisse des rentrées de fonds provenant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de la valeur de celles-ci. Les billets subordonnés émis par Eagle Credit Card Trust (« Eagle ») constituent un soutien au crédit pour les billets qui ont un rang supérieur. Le droit conservé est comptabilisé à sa juste valeur.

À la clôture de l'exercice 2009, l'encours total des créances sur cartes de crédit titrisées pour lesquelles la Banque *PC* continue de fournir des services de gestion s'élevait à 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2008) et les droits conservés correspondants, à 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008). En 2009, la Banque *PC* a reçu 235 millions de dollars (176 millions de dollars en 2008) en revenus résultant surtout des droits qu'elle détient sur les flux de trésorerie excédentaires gagnés sur les créances sur cartes de crédit titrisées. À défaut de titrisation, la société devrait utiliser sa trésorerie et ses placements à court terme ou trouver une autre source de financement en émettant des titres de créance ou des instruments de capitaux propres. Pour un complément d'information sur cet arrangement, il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

Fiducie de financement indépendante

Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes, mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des équipements. Pour un complément d'information sur cet arrangement, il y a lieu de se reporter à la section 6.2 « Fiducies de financement indépendantes » et à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

7. Résultats d'exploitation trimestriels

7.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur de la distribution alimentaire, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines, comme ce fut le cas en 2008. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre qui compte 16 semaines. Le tableau ci-après résume les principales informations financières consolidées, tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société, pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada.

Rapport de gestion

Sommaire des résultats trimestriels

(non vérifié)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009					2008				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines) (vérifié)	Premier trimestre ¹⁾ (12 semaines)	Deuxième trimestre ¹⁾ (12 semaines)	Troisième trimestre ¹⁾ (16 semaines)	Quatrième trimestre ¹⁾ (13 semaines)	Total ¹⁾ (53 semaines) (vérifié)
Chiffre d'affaires	6 718 \$	7 233 \$	9 473 \$	7 311 \$	30 735 \$	6 527 \$	7 037 \$	9 493 \$	7 745 \$	30 802 \$
Bénéfice net	109	193	189	165	656	63	140	157	190	550
Bénéfice net par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,40 \$	0,70 \$	0,69 \$	0,60 \$	2,39 \$	0,23 \$	0,51 \$	0,57 \$	0,70 \$	2,01 \$
Dilué (en dollars)	0,40 \$	0,70 \$	0,69 \$	0,59 \$	2,38 \$	0,23 \$	0,51 \$	0,57 \$	0,70 \$	2,01 \$

La croissance du chiffre d'affaires et du chiffre d'affaires des magasins comparables a été positive pour les deux premiers trimestres de 2009 par rapport à 2008. Le chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires des magasins comparables ont reculé aux troisième et quatrième trimestres de 2009 comparativement à 2008. Sur le plan trimestriel, le chiffre d'affaires des magasins comparables a crû de 2,1 % et 2,5 %, respectivement, pour les deux premiers trimestres de 2009, comparativement à 2008. Toujours sur le plan trimestriel, le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est replié de 0,6 % et de 7,8 %, respectivement, pour les troisième et quatrième trimestres de 2009, par rapport à 2008. La vente des services alimentaires de la société au quatrième trimestre de 2008 a eu un effet négatif de 0,5 % sur le chiffre d'affaires des trois premiers trimestres de 2009 et de 0,3 % au quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires de la société a progressé de 0,2 % et de 1,8 % aux troisième et quatrième trimestres de 2009, respectivement, par rapport à 2008 par suite de l'acquisition de T&T au troisième trimestre de 2009. Sur le plan trimestriel, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 2,8 %, de 0,7 %, de 3,0 % et de 10,6 %, respectivement, pour les quatre trimestres de 2008. La semaine de vente supplémentaire du quatrième trimestre de 2008 a eu une incidence défavorable d'environ 7,0 % sur le chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires des magasins comparables au quatrième trimestre de 2009 eu égard à 2008. Cette semaine a toutefois eu des retombées positives d'environ 7,9 % sur le chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires des magasins comparables au quatrième trimestre de 2008 par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires et le chiffres d'affaires des magasins comparables trimestriels subissent également l'incidence du caractère saisonnier des affaires et du calendrier des jours fériés.

L'inflation interne du prix de détail des aliments a diminué au cours de chacun des huit derniers trimestres, mais s'est révélée inférieure à l'inflation nationale du prix des aliments calculée selon l'IPC. Au quatrième trimestre de 2009, la société a été aux prises avec une déflation interne du prix de détail des aliments. L'IPC a reculé à 1,6 % au quatrième trimestre de 2009 par rapport à 9,0 % au premier trimestre du même exercice alors qu'il avait bondi à 8,4 % au quatrième trimestre de 2008 par rapport à 0,1 % au premier trimestre du même exercice. Cette mesure de l'inflation ne traduit pas nécessairement la variété spécifique de produits vendus dans les magasins Loblaw.

La superficie nette de vente au détail a augmenté de 1,0 million de pieds carrés depuis la fin de l'exercice 2007, pour se fixer à 50,6 millions de pieds carrés, ce qui tient compte de l'acquisition des 17 magasins T&T au troisième trimestre de 2009, ce qui a accru la superficie nette de 0,8 million de pieds carrés.

Les fluctuations des bénéfices nets trimestriels de 2009 reflètent les opérations sous-jacentes qu'a réalisées la société et l'incidence de charges spécifiques, notamment l'effet de la rémunération à base d'actions, compte tenu des contrats à terme sur capitaux propres, et des coûts associés à un investissement supplémentaire dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement. Depuis le troisième trimestre de 2008, les bénéfices nets trimestriels ont tiré profit des mesures de réduction des coûts mises de l'avant par la société. Les bénéfices des troisième et quatrième trimestres de 2009 ainsi que des premier et deuxième trimestres de 2008 ont subi les pressions exercées par les investissements dans les prix. Les bénéfices nets trimestriels sont aussi fonction du caractère saisonnier des affaires et du calendrier des jours fériés. C'est au quatrième trimestre que cette saisonnalité se fait le plus sentir, et au premier trimestre où elle a le moins d'effet.

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Le changement des taux d'imposition effectifs de 2009 par rapport à 2008 est principalement imputable à la baisse cumulative de la charge d'impôts par suite d'une diminution des taux d'imposition prévus par la loi en Ontario qui ont pris force de loi au quatrième trimestre de 2009, à l'utilisation accélérée des reports de pertes en avant et à une baisse des impôts sur le bénéfice à payer en raison de certaines questions fiscales liées à des exercices antérieurs.

7.2 Résultats du quatrième trimestre

Suit un résumé des principales informations financières consolidées non vérifiées du quatrième trimestre de 2009. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les résultats d'exploitation, l'évolution de la situation financière et les flux de trésorerie au cours du quatrième trimestre.

Principales informations consolidées pour le quatrième trimestre

(non vérifié)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009 (12 semaines)	2008 ¹⁾ (13 semaines)
Chiffre d'affaires	7 311 \$	7 745 \$
Bénéfice brut	1 728	1 740
Bénéfice d'exploitation	277	320
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	64	65
Impôts sur le bénéfice	39	62
Bénéfice net	165	190
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base	0,60	0,70
Rentrées (sorties) nettes liées aux :		
Activités d'exploitation	615	619
Activités d'investissement	(753)	(419)
Activités de financement	(51)	(161)
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,21	0,21
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A (en dollars)	0,37	0,37

Chiffre d'affaires total, croissance du chiffre d'affaires total (diminution) et croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables (diminution)

	2009 (12 semaines)	2008 (13 semaines)
(en millions de dollars)		
Chiffre d'affaires total	7 311 \$	7 745 \$
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires total	(5,6) %	11,2 %
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	(7,8) %	10,6 %

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre a diminué de 5,6 % pour s'établir à 7 311 millions de dollars (12 semaines), comparativement à 7 745 millions de dollars (13 semaines) pour le quatrième trimestre de 2008.

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Rapport de gestion

Les éléments suivants constituent les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le chiffre d'affaires entre les quatrièmes trimestres de 2008 et de 2009 :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est replié de 7,8 %, ce qui reflète la baisse d'environ 7,0 % du chiffre d'affaires et de celui des magasins comparables en raison de la semaine de vente supplémentaire au quatrième trimestre de 2008;
- le chiffre d'affaires de T&T a contribué à raison de 1,8 % à la progression du chiffre d'affaires;
- le chiffre d'affaires a reculé de 0,3 % en raison de la vente des services alimentaires de la société au quatrième trimestre de 2008;
- les ventes de l'Action de grâces, qui ont été réalisées au troisième trimestre de 2009, tandis qu'elles avaient été réalisées au quatrième trimestre en 2008, ont contribué, à raison d'environ 0,7 %, à la baisse du chiffre d'affaires et de celui des magasins comparables;
- le chiffre d'affaires et celui des magasins comparables ont grimpé d'environ 0,6 % en raison d'un arrêt de travail dans certains magasins *Maxi* du Québec au quatrième trimestre de 2008. Exception faite de deux magasins qui ont définitivement fermé leurs portes, ces établissements ont rouvert au cours du premier trimestre de 2009;
- sur une base équivalente de 12 semaines, la croissance des ventes de produits alimentaires a stagné, tandis que celle des produits de pharmacie a été modérée;
- sur une base équivalente de 12 semaines, la croissance des ventes de vêtements a été soutenue, alors que les ventes d'articles de marchandise générale ont considérablement diminué à cause d'une baisse des dépenses de consommation discrétionnaires et d'une réduction des gammes de produits et de la superficie leur étant allouée;
- sur une base équivalente de 12 semaines, la majoration du prix de détail de l'essence et la forte hausse des volumes de ventes ont généré une croissance du chiffre d'affaires des postes d'essence;
- la société a été aux prises avec une déflation interne du prix de détail des aliments comparativement à une inflation modeste de 1,6 % du prix des aliments à l'échelle nationale calculée selon l'IPC. Cet indice ne tient pas forcément compte de l'incidence de l'inflation sur la composition précise des produits vendus dans les magasins Loblaw;
- au quatrième trimestre de 2009, 7 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont été ouverts et 10 ont fermé leurs portes, ce qui a donné lieu à une diminution nette de 0,2 million de pieds carrés, soit 0,5 % de la superficie.

Le bénéfice brut s'est établi à 1 728 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, en baisse de 12 millions de dollars comparativement au bénéfice brut de 1 740 millions de dollars généré pour la même période en 2008. Ce résultat est imputable à la semaine de vente additionnelle en 2008. Le bénéfice brut a correspondu à 23,6 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre de 2009, en regard de 22,5 % un an plus tôt.

Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2009 s'est établi à 277 millions de dollars, comparativement à 320 millions de dollars en 2008, en baisse de 43 millions de dollars, essentiellement en raison de la semaine de vente additionnelle en 2008. La marge d'exploitation pour le quatrième trimestre de 2009 correspond à 3,8 %, comparativement à 4,1 % pour le trimestre correspondant en 2008. Le repli du bénéfice d'exploitation tient à une charge de 5 millions de dollars (bénéfice de 17 millions de dollars en 2008) associée à la rémunération à base d'actions, compte tenu des contrats à terme sur capitaux propres et des charges additionnelles de 12 millions de dollars en lien avec l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement. Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2009 comprend une charge de 27 millions de dollars (29 millions de dollars en 2008) imputable à la dépréciation d'immobilisations relative à l'excédent de la valeur comptable d'actifs sur la juste valeur pour certains magasins. Des charges de restructuration inférieures aux prévisions et un gain de 22 millions de dollars à la vente des services alimentaires de la société avaient eu des retombées positives de 8 millions de dollars sur les résultats du quatrième trimestre de 2008.

Au quatrième trimestre de 2009, le BAIIA¹⁾ a diminué de 14 millions de dollars, ou 3,2 %, pour se chiffrer à 420 millions de dollars, alors qu'il était de 434 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008. La marge du BAIIA¹⁾ a augmenté pour s'établir à 5,7 %, comparativement à 5,6 % au quatrième trimestre de 2008. La diminution du BAIIA¹⁾ est essentiellement attribuable au fléchissement du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation.

Sur une base équivalente de 12 semaines et exclusion faite des éléments susmentionnés, le bénéfice d'exploitation et le BAIIA¹⁾ ont considérablement augmenté au quatrième trimestre de 2009, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2008.

Les intérêts débiteurs et autres frais de financement ont totalisé 64 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, comparativement à 65 millions de dollars pour la période correspondante de 2008.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37.

Pour le quatrième trimestre de 2009, le taux d'imposition effectif s'est établi à 18,3 % (24,3 % en 2008). La réduction du taux d'imposition effectif s'explique avant tout par la baisse cumulative de la charge d'impôts par suite d'une diminution des taux d'imposition prévus par la loi en Ontario qui ont pris force de loi au quatrième trimestre de 2009, par l'utilisation accélérée des reports de pertes en avant et par une baisse des impôts sur le bénéfice à payer en raison de certaines questions fiscales liées à des exercices antérieurs.

Le bénéfice net dégagé au quatrième trimestre de 2009 s'est établi à 165 millions de dollars, en baisse de 25 millions de dollars, ou 13,2 %, par rapport à celui du même trimestre de 2008, qui avait atteint 190 millions de dollars. Le bénéfice net de base par action ordinaire a reculé de 0,10 \$, ou 14,3 %, pour se chiffrer à 0,60 \$ au quatrième trimestre de 2009, comparativement à 0,70 \$ un an plus tôt.

Au quatrième trimestre de 2009, une charge de 0,01 \$ (un produit de 0,07 \$ en 2008) par action ordinaire et, pour l'exercice 2009, une charge de 0,08 \$ (0,04 \$ en 2008) par action ordinaire, découlant de l'incidence nette de la rémunération à base d'actions, compte tenu des contrats à terme sur capitaux propres, ont influé sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

Au quatrième trimestre de 2009, les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 615 millions de dollars, en regard de 619 millions de dollars pour la période correspondante de 2008. Ce fléchissement découle de la diminution du bénéfice d'exploitation essentiellement attribuable à la semaine de vente supplémentaire en 2008 et du règlement de contrats à terme sur capitaux propres, ces facteurs ayant été en partie compensés par la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement. Au quatrième trimestre de 2009, les sorties nettes liées aux activités d'investissement se sont établies à 753 millions de dollars, comparativement à 419 millions de dollars pour la période correspondante de 2008. La hausse des sorties nettes est principalement imputable aux fluctuations des placements à court terme et à une variation des rentrées nettes liées à des créances sur cartes de crédit après leur titrisation. Au cours du quatrième trimestre de 2009, la société s'est portée acquéreur d'un centre de distribution qu'elle avait vendu en 2007 pour environ 140 millions de dollars, ce qui comprend la prise en charge d'un prêt hypothécaire de 96 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations se sont élevées à environ 460 millions de dollars pour le quatrième trimestre (353 millions de dollars en 2008). Au quatrième trimestre de 2009, les sorties nettes liées aux activités de financement se sont chiffrées à 51 millions de dollars, comparativement à 161 millions de dollars un an plus tôt. La diminution enregistrée a résulté surtout de la réduction des paiements de dividendes en espèces en vertu du RRD et du remboursement de la dette à court terme au quatrième trimestre de 2008, facteurs en partie compensés par l'achat d'actions ordinaires au quatrième trimestre de 2009.

8. Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est rassemblée et présentée à la haute direction selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant l'information à communiquer.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président exécutif du conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer sous leur supervision l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information était efficace en date du 2 janvier 2010.

9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière visant à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président exécutif du conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer sous leur supervision l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 2 janvier 2010.

Rapport de gestion

Au moment de concevoir et d'évaluer ce contrôle, il faut considérer qu'en raison de ses limites inhérentes, un système de contrôle, aussi bien conçu et exercé qu'il puisse l'être, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle pourrait devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement au moment d'évaluer les contrôles et procédures.

Changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a également évalué s'il y avait eu un changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période allant du 11 octobre 2009 au 2 janvier 2010 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et a conclu qu'aucun changement important n'est survenu au cours de cette période.

10. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à établir un cadre assurant que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Pour assurer sa croissance et son succès continu, la société gère les risques au moyen d'un progiciel de gestion intégré (le « PGI »). Le conseil a approuvé une politique en matière de PGI et supervise ce PGI, qui permet à tous les secteurs de l'entreprise d'atteindre les objectifs stratégiques établis par la société au moyen d'une démarche méthodique, d'une méthodologie et d'outils pour mesurer l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles et l'améliorer. Les résultats du PGI et des autres méthodes de planification de l'entreprise servent à établir l'ordre de priorité des activités liées à la gestion des risques, à déployer efficacement les ressources et à élaborer une stratégie de vérification interne en fonction du risque.

La société repère ses risques et les gère conformément à sa vision stratégique, à sa mission et aux buts précis qu'elle s'est fixés pour réaliser ses objectifs stratégiques. Le PGI n'élimine pas les risques. Il permet plutôt de les distinguer et de les gérer dans les limites acceptables des degrés de tolérance au risque. Ce PGI est conçu pour :

- promouvoir une sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- faciliter la gouvernance en dressant un tableau consolidé des risques auxquels est exposée la société et donner un aperçu de l'identification, de l'appréciation, de l'évaluation et de la surveillance des risques;
- s'assurer de l'acquisition économique des ressources, de leur utilisation efficace et de leur protection adéquate;
- permettre à la société de focaliser sur ses principaux risques inhérents au processus de planification de l'entreprise et d'optimiser les résultats financiers au moyen d'une gestion responsable des risques.

Une évaluation de la gestion des risques d'entreprise est effectuée chaque année afin de mettre à jour et d'identifier les risques financiers, les risques d'exploitation ou les risques de perte de réputation. Le PGI s'appuie pour l'essentiel sur des entrevues avec les cadres supérieurs et l'appréciation des risques par ces derniers. Les risques sont recensés en tenant compte de la probabilité et de l'impact que pourrait avoir un risque donné sur la capacité de la société à réaliser ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Chaque trimestre, la direction tient le comité de vérification informé des faits nouveaux en lui présentant les dix principaux risques et sur la mesure dans laquelle ils ont évolué depuis le dernier trimestre. Le comité de vérification confie la responsabilité de surveiller chacun des risques à l'ensemble du conseil d'administration ou à l'un de ses comités. Au moins une fois l'an, les propriétaires des magasins concernés font rapport au comité mandaté ou au conseil sur les activités qu'ils ont menées en gestion des risques au cours de l'exercice précédent.

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques financiers et à des risques de marché qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur ses résultats financiers. C'est pourquoi elle exerce ses activités en appliquant des politiques et lignes directrices qui portent sur la gestion du financement, de l'investissement, des capitaux propres, des marchandises, des devises et des taux d'intérêt. Aux termes de ces politiques et lignes directrices, la société ne peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

Les risques d'exploitation, les risques financiers, les risques de perte de réputation de même que les stratégies de gestion des risques recensés par la direction font l'objet d'une analyse ci-après. Ces risques sont tous susceptibles de nuire à leur façon aux résultats financiers de la société. Celle-ci a mis en place des stratégies de gestion des risques, notamment des programmes d'assurance, qui visent à atténuer les répercussions possibles de ces risques. Bien que ces stratégies soient élaborées dans le but de réduire ces risques, dont certains sont analysés ci-après, elles ne sauraient garantir que les risques inhérents seront atténués, qu'ils ne se concrétiseront pas ou qu'il ne surviendra pas un événement ou une circonstance quelconque pouvant avoir une incidence négative sur la situation financière ou le rendement de la société.

10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Gestion du changement et exécution

D'importantes mesures venant renforcer le plan de redressement de la société étalé sur plusieurs années sont soit en cours d'exécution ou à l'étape de planification. Ces mesures visent notamment le remaniement de la chaîne d'approvisionnement de la société, l'exécution de son plan stratégique en matière de technologies de l'information, de même que des changements dans sa structure organisationnelle. À terme, le succès de ces mesures reste tributaire d'une mise en œuvre efficace de ces changements par la direction et de la concrétisation des avantages escomptés. Une mauvaise gestion du changement pourrait perturber l'exploitation de l'entreprise ou porter atteinte à la capacité de la société à définir et à atteindre ses objectifs stratégiques à long terme. Par ailleurs, la centralisation des activités de la société peut créer des synergies dans certains secteurs de l'entreprise, mais aussi accroître le risque de perdre un savoir-faire indispensable sur le plan marketing au niveau des régions et parmi les diverses bannières.

Pour opérer la gestion du changement au sein de l'organisation, la société a mis sur pied une équipe pour veiller à ses principales mesures de changement. Une section du personnel du service des ressources humaines, spécialisée en gestion du changement, se concentre sur la communication, la formation et d'autres fonctions de soutien pour ce qui est des principales mesures de changement entreprises par la société. De plus, cette dernière dispose d'un bureau des programmes stratégiques qui mesure les progrès dans la réalisation des mesures stratégiques et revoit les nouvelles initiatives afin de les aligner sur la stratégie. Malgré toutes ces activités, l'un ou l'autre des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence négative sur le rendement de la société. Il est possible que la société ne soit pas en mesure de mener à bien ces actions visant à réduire ses coûts ni de profiter des autres avantages escomptés.

Intégrité et fiabilité des technologies de l'information

Dans le but de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures de manière efficace, économique et disciplinée, la société a recours à des systèmes de technologie de l'information (« TI »). Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction une information pertinente, fiable et exacte dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment les indicateurs de rendement clés. Toute panne ou tout arrêt important de ces systèmes ou toute incapacité à assurer une migration fructueuse des systèmes traditionnels aux nouveaux dans le cadre d'importantes mesures liées à l'infrastructure de TI de la société pourrait porter atteinte à la réputation de cette dernière, à sa capacité d'exercer ses activités, à son chiffre d'affaires et à son rendement financier. Si l'information émanant des systèmes de TI est inexacte, il est plus risqué de divulguer des informations inexactes ou incomplètes.

Comme la société a sous-investi dans son infrastructure de TI par le passé, ses systèmes ont besoin d'une mise à niveau. Aussi un plan stratégique de TI a-t-il été élaboré pour encadrer les nouveaux systèmes dont la société a besoin. Elle a récemment terminé la première année de la mise en œuvre de son système ERP visant à intégrer et à simplifier le système du grand livre général et celui des finances à l'échelle de Les Propriétés Loblaw limitée et des Services financiers *le Choix du Président*. Elle prévoit planter d'autres systèmes en 2010 afin de rationaliser les activités de marchandisage et d'exploitation. Il s'agit de l'un des plus importants programmes d'infrastructure technologique jamais exécutés par la société et ce programme est primordial pour les stratégies de croissance à long terme de la société. Pour le mettre en œuvre, il faudra y investir beaucoup de temps et consacrer des sommes importantes au cours des deux prochaines années.

Des risques associés à la gestion du changement et d'autres risques parallèles découleront des différents projets entrepris pour mettre les systèmes existants à niveau et instaurer de nouveaux systèmes servant à gérer les activités de façon efficace à l'avenir. L'incapacité de la société à investir suffisamment dans ses technologies de l'information ou à déployer une infrastructure de TI avec rapidité ou efficacité pourrait nuire à ses résultats financiers.

La mise en œuvre de divers projets visant à améliorer les systèmes existants et en installer de nouveaux entraînera un risque lié à la sécurité informatique ou d'autres risques connexes. La mise à niveau des systèmes de sécurité informatique dans le cadre du plan stratégique de TI passe par le respect des normes de sécurité informatique au moyen de protocoles plus rigoureux et de politiques sur la sécurité informatique à l'échelle de l'entreprise. Cependant, toute défaillance du système de sécurité informatique de la société ou sa non-conformité avec les normes établies en sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les clients de la société, pourrait nuire à la réputation et à la compétitivité de la société et à ses résultats financiers.

Rapport de gestion

Conjoncture économique

La société suit toujours de près les facteurs économiques, ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs, qui pourraient se détériorer. Parmi ces facteurs notons les taux de chômage encore élevés, les fluctuations des taux d'intérêt, le taux d'endettement des ménages, la baisse des revenus disponibles, l'accès au crédit à la consommation et les variations de l'inflation. La direction suit de près l'évolution de la conjoncture et son incidence sur les activités de la société, et tient compte de ces facteurs au moment d'arrêter ses décisions d'exploitation à court terme et ses décisions stratégiques à plus long terme. Malgré ces activités, un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur les résultats de la société.

Contexte concurrentiel

Le secteur du détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière.

La société fait face à des concurrents comme les exploitants traditionnels de supermarchés ainsi que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment de produits restreints, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Un grand nombre de ceux-ci offrent un éventail de produits alimentaires, de produits de pharmacie et de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également la concurrence de nouveaux venus sur le marché et de l'expansion ou du regroupement de concurrents existants, particulièrement ceux qui prennent de l'essor dans le marché de l'épicerie. Ces concurrents peuvent compter sur d'importantes ressources qui leur permettent de rivaliser très efficacement avec la société à long terme. Plusieurs concurrents de la société ont recours à une main-d'œuvre non syndiquée. Ils peuvent donc bénéficier de coûts de main-d'œuvre moins élevés et de conditions d'exploitation plus favorables, d'où un autre point sur lequel elle doit rivaliser avec eux. Une concurrence accrue pourrait empêcher la société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner la réduction de sa part de marché et des occasions de croissance et l'obliger à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence.

Qui plus est, il se pourrait que des concurrents acquièrent des entreprises ou établissent des partenariats avec d'autres sociétés, améliorant ainsi leur part de marché ou leur compétitivité. Si les concurrents venaient à conclure d'importantes acquisitions ou alliances, la société pourrait perdre des occasions de croissance et de partenariat sur le marché ou encore en subir les effets négatifs.

La société surveille sa part de marché et les marchés dans lesquels elle œuvre et remanie ses stratégies d'exploitation, notamment en fermant des magasins sous-performants, en déménageant des magasins, en convertissant une bannière à une autre, en révisant et en modifiant les prix, l'assortiment de produits et ses programmes de mise en marché. Cependant, la survenance de l'un ou l'autre des facteurs susmentionnés pourraient nuire à la position concurrentielle et aux résultats financiers de la société.

Sécurité alimentaire et santé publique

La société est exposée à divers risques qui sont liés à la sécurité des aliments et à des défauts de produits non alimentaires. Ces risques qui engagent sa responsabilité peuvent découler de l'approvisionnement, de la distribution, de la préparation et de la présentation des produits, y compris en ce qui concerne le développement et la fabrication des produits de marques contrôlées de la société. Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et, advenant un grave problème d'intoxication d'origine alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires, la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de la société. Le manque de traçabilité des produits jusqu'aux consommateurs peut nuire à l'efficacité de la société en situation de rappel de produits.

Des procédures de rappel de produits ont été mises en place pour gérer des événements de ce genre. Ce programme est conçu pour repérer les risques et pour s'assurer que la communication des procédures au personnel et aux consommateurs est claire et il vise à faire en sorte que les produits potentiellement dangereux sont promptement retirés des stocks et qu'ils ne peuvent être vendus. De plus, la société applique des procédures de sécurité alimentaire et offre des programmes de formation qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. Elle s'applique à utiliser les meilleures pratiques pour l'approvisionnement, la distribution, la préparation et la présentation de produits alimentaires. Par ailleurs, elle soutient activement les campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs en matière de manipulation et de consommation sécuritaires des aliments. La société insiste particulièrement sur un système de gestion de la sécurité et de la qualité des produits pour s'assurer que ses produits de marques contrôlées répondent à l'ensemble des normes en matière de salubrité des aliments, des exigences réglementaires en ce qui a trait aux besoins nutritionnels et à la qualité des produits afin que les consommateurs soucieux de leur santé puissent faire des choix éclairés. L'efficacité de ces programmes et procédés pour faire face à de tels événements dépend d'une exécution réussie. L'existence de ces

procédures ne signifie aucunement que la société sera en mesure d'atténuer les risques sous-jacents en toutes circonstances et tout événement relatif à ces questions peut porter atteinte à la réputation de la société et nuire à ses résultats financiers.

Perfectionnement et maintien en poste des collègues

Le degré d'inefficacité de la société à attirer et à conserver du personnel chevronné, à assurer le perfectionnement de ses collègues, à gérer leur rendement et à mettre en œuvre des processus de planification de la relève et des stratégies de maintien en poste appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. L'efficacité en matière de capacité d'attirer du personnel, de perfectionnement des collègues, de gestion du rendement, de planification de la relève et de maintien de l'effectif est essentielle au soutien de la croissance et au succès de la société. La direction a instauré de nouveaux programmes en 2009 qui se poursuivront en 2010 et qui visent à l'embauche du personnel, au maintien en poste et au perfectionnement professionnel. Ces mesures visent à améliorer l'engagement du personnel et à favoriser le principe directeur qu'est « un milieu de travail formidable ». Si ces mesures ne sont pas couronnées de succès, cela pourrait entraver la capacité de la société de mener à bien ses stratégies, d'exercer efficacement ses activités et d'atteindre ses objectifs financiers.

Chaîne de distribution et d'approvisionnement

La nécessité d'investir dans la chaîne d'approvisionnement de la société en vue de l'améliorer pourrait nuire à sa capacité de rejoindre efficacement sa clientèle actuelle et éventuelle et de la conserver. Le remaniement substantiel de sa chaîne d'approvisionnement se poursuivra au cours des deux prochaines années. Même si cette initiative devrait entraîner à terme une amélioration du niveau de service dans les magasins de la société, l'ampleur des changements envisagés et la mise en œuvre de nouveaux processus pourraient perturber les flux normaux de marchandises vers les magasins, ce qui se répercuterait à la baisse sur le chiffre d'affaires.

Relations de travail

La majorité du personnel des magasins et des centres de distribution de la société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui, selon leur nature ou leur durée, pourraient nuire aux résultats financiers de la société. En 2010, 73 conventions collectives représentant environ 35 000 collègues viendront à échéance, dont l'une, la plus importante, couvre à elle seule quelque 13 700 collègues. La société continuera à négocier les 66 conventions collectives reportées de 2005 à 2009, inclusivement. Elle est disposée à assumer les coûts à court terme d'une interruption de travail si cela lui permet de négocier des coûts de main-d'œuvre et des conditions d'exploitation concurrentiels à plus long terme. Bien que l'équipe spécialisée en relations de travail tente de réduire le nombre d'arrêts de travail et de conflits de travail en entamant un processus préliminaire de négociations ou en reportant les négociations en périodes de pointe, il est toutefois possible que des arrêts ou des ralentissements de travail surviennent.

Marchandisage et stock excédentaire

Il peut arriver que la société ait des stocks dont les clients ne veulent pas, dont ils n'ont aucun besoin, qui ne cadrent pas avec les tendances ou habitudes de consommation courantes, dont les prix sont démesurés par rapport à ce que les clients sont prêts à payer ou qui se sont fait devancer sur le marché par des produits concurrents. Les activités de la société relatives aux produits alimentaires, au volume des ventes et à l'éventail de produits sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées survenant dans le courant de l'année. Certains articles de marchandise générale sont assujettis à des fluctuations saisonnières plus marquées. La société déploie des efforts pour réduire ses niveaux de stock et pour dépister rapidement les stocks à risque. Les nouveaux systèmes d'information qui sont implantés devraient améliorer les prévisions sur le plan de la demande. Pour abaisser les stocks excédentaires, la société surveille l'impact que peuvent avoir les tendances de consommation. Afin que la société puisse répondre aux demandes des consommateurs et demeurer concurrentielle sur le marché, il est essentiel qu'elle fasse preuve d'innovation. Malgré ces efforts, il se pourrait que la société éprouve des difficultés à écouler de façon rentable les stocks excédentaires, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la société.

Stratégie

Pour assurer la croissance à long terme de la société, il importe de bien saisir les stratégies et de les gérer adéquatement. Si la stratégie afférente à diverses bannières n'est pas clairement énoncée, il se pourrait que les magasins ne puissent se positionner convenablement sur le marché. L'exécution des plans d'investissement de la société pourrait poser un risque s'ils ne s'alignaient pas avec sa stratégie. En outre, la capacité de la société à exercer ses activités à long terme dépend de l'aménagement immobilier, de la situation géographique de l'aménagement et des décisions en matière de dépenses qui sont prises à court terme. La capacité de la société à se mesurer à d'autres entreprises à long terme peut être entravée par des décisions prises pour la remise à neuf d'anciens réseaux d'immobilisations ou à l'acquisition de nouvelles. La haute direction élabore sa stratégie une fois l'an et la communique à l'ensemble de l'entreprise. Cette stratégie est revue périodiquement pour assurer son exécution et sa pertinence. Une communication et une exécution inefficaces de la stratégie de la société pourraient avoir des répercussions néfastes sur ses résultats.

Rapport de gestion

Gestion des fournisseurs et partenariat

Certains aspects des activités de la société dépendent des fournisseurs qui approvisionnent la société en produits et services. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces fournisseurs, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces sociétés sont gérées. Il est possible que des événements négatifs qui frappent les fournisseurs se répercutent à leur tour négativement sur les activités et les résultats financiers de la société. Des stratégies, politiques ou procédures inefficaces ou incomplètes de gestion des fournisseurs pourraient porter atteinte à la capacité de la société d'optimiser ses résultats financiers, de répondre aux besoins des clients ou de contrôler les coûts et la qualité.

Les produits de marques contrôlées de la société sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants, lesquels sont astreints à des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur des marques de la société. Cette dernière a également recours aux services logistiques de tiers, y compris l'exploitation des centres d'entreposage et de distribution, ainsi qu'à des tiers transporteurs. La société dispose d'une stratégie axée sur des sources multiples de fournisseurs en logistique, de sorte qu'en cas d'une interruption de service d'un fournisseur, elle puisse remplacer les services qu'il fournissait par ceux d'un autre. Cependant, il est possible que leurs services soient interrompus, ce qui pourrait perturber la livraison des marchandises en magasins et avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires.

En raison de l'approvisionnement à l'étranger, il se pourrait que des produits contiennent des substances dangereuses ou interdites ou encore qui ne respectent pas les normes canadiennes. La société a toujours fait connaître à ses fournisseurs ses attentes et pratiques en matière de prestations, notamment en invitant ces derniers à soutenir ses plans commerciaux et mesures de réduction des coûts et à aligner leurs activités sur les principales modifications apportées au programme. Le fait de ne pas appliquer efficacement ce programme se répercutera sur la capacité de la société d'obtenir les retombées attendues.

Les services bancaires des Services financiers *le Choix du Président* sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour le traitement des opérations par carte de crédit, l'exploitation des centres d'appels et de certaines stratégies de gestion des risques visant la carte MasterCard^{MD} Services financiers *le Choix du Président*. Afin d'atténuer les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. La Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des fournisseurs qui a été approuvée par son conseil et elle a établi une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport à son conseil sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation des risques.

La société fait aussi appel à des tiers pour la gestion de placements, la garde d'actifs et d'autres services visant ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie et les actifs de ses régimes de retraite. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourraient se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Continuité de l'entreprise

Des événements ou une série d'événements pourraient causer l'interruption des activités, ce qui pourrait éventuellement nuire au chiffre d'affaires, à la rentabilité, à la sécurité du personnel, à la réputation de même qu'au service à la clientèle. La société a instauré un plan de continuité de l'exploitation à l'échelle de l'entreprise qui est régulièrement mis à jour. Toutefois, rien ne garantit que la mise en place d'un tel programme permette à la société d'intervenir en cas de pertes d'exploitation, de crises et de désastres potentiels.

Protection des marques et des bannières

La diminution de la valeur des marques de commerce ou des bannières, en raison d'événements défavorables ou autres, au fil du temps peut faire baisser la demande à l'égard des produits ou services de la société et porter atteinte à sa réputation. À ce titre, la société s'applique à obtenir des protections contractuelles adéquates dans le cadre des ententes qu'elle conclut avec ses fournisseurs de produits à marques contrôlées pour ce qui est de l'ensemble des éléments propres à la commercialisation (notamment l'impression, les circulaires, la publicité). La société surveille et gère activement son portefeuille de marques de commerce. Indépendamment de ces activités, toute répercussion néfaste sur la valeur des marques ou des bannières de la société peut entraver sa capacité de maintenir ou d'accroître son chiffre d'affaires et sa rentabilité actuels et futurs.

Fiscalité et réglementation

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques concernant les activités de la société, notamment sur le plan de la fiscalité et de la comptabilité et sur le plan de la fabrication, de la transformation, de la préparation, de la distribution, de l'emballage et de l'étiquetage de ses produits, pourrait avoir une incidence négative sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de Loblaw. La conformité à de telles modifications pourrait entraîner des coûts importants pour la société. Toute modification des règlements ou toute application plus stricte des règlements en vigueur pourrait nuire à la position concurrentielle de la société et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques applicables pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil

en vue de l'application des règlements et occasionner notamment des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies qui pourraient avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers.

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels et elle s'est dotée d'un code de protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Si la société contrevient à ces lois de quelque façon que ce soit, cela pourrait nuire à sa réputation et à ses résultats financiers.

Rien ne garantit que les lois et règlements fiscaux applicables aux territoires de compétence où la société exerce ses activités ne soient pas modifiés d'une manière qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses activités. De nouvelles prises de position comptables de la part des organismes appropriés pourraient aussi influencer sur les résultats financiers de la société.

Indépendance des franchises et relations commerciales avec les franchisés

Une importante part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société provient des montants versés par les franchisés. Ces derniers sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leur exploitation peut subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société, ce qui, par la suite, peut se répercuter négativement sur sa réputation ainsi que sur son chiffre d'affaires et son bénéfice. Tel serait également le cas si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés d'exploitation et notamment être exposés à des risques en santé et sécurité, connaître des difficultés financières, refuser ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais ou ne pas renouveler leur contrat de franchisage. Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans un certain nombre de provinces. Toute nouvelle loi ou le non-respect de lois existantes pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la société et faire augmenter le fardeau et les frais d'administration – tous des éléments qui pourraient nuire aux relations commerciales que la société entretient avec ses franchisés. Ces relations commerciales pourraient comporter d'importants risques si elles venaient à s'envenimer, ce qui pourrait se traduire par des actions en justice, des dommages à la réputation ou d'autres répercussions néfastes sur le plan financier.

Environnement, santé et sécurité

Vu son important portefeuille immobilier, la société est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination des biens immobiliers qu'elle occupe, contamination qui a pu être causée soit par des propriétaires ou occupants antérieurs, soit par des propriétés voisines, soit encore par l'exercice de ses propres activités. En conséquence, elle pourrait devoir assumer des coûts accrus ou imprévus liés aux mesures engagées pour corriger la situation.

La société s'est dotée de programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et a institué des politiques et procédures visant à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement. À cette fin, elle procède à des évaluations et à des vérifications des risques environnementaux en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation du personnel dans tous ses secteurs d'exploitation. En ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité, la société a instauré une politique nationale en matière de santé et de sécurité ainsi qu'un plan quinquennal de réduction des blessures qui relèvent de comités directeurs des unités fonctionnelles et des régions.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les risques, les programmes et mesures, les nouvelles préoccupations d'ordre réglementaire et les efforts de communications pertinents. Le service des questions environnementales de la société travaille en étroite collaboration avec le personnel du secteur de l'exploitation pour veiller au respect des exigences en matière d'environnement.

Malgré ces efforts, des événements défavorables sur les plans de l'environnement, de la santé et de la sécurité pourraient nuire à la réputation et aux résultats financiers de la société. De plus, ces dernières années, plusieurs gouvernements provinciaux et autorités municipales ont adopté des lois et règlements visant à rendre les commerces de détail, les propriétaires de bannières et les importateurs financièrement responsables des coûts associés au recyclage et à l'élimination des emballages de produits de consommation ainsi qu'à l'impression des brochures distribuées aux clients. Cela est une tendance croissante dans le milieu, et la société s'attend à ce que le respect de ces obligations légales fasse monter ses coûts.

Cotisations aux avantages sociaux futurs

La société confie à des professionnels en placements la gestion des actifs de ses régimes de retraite à prestations déterminées. Ces gestionnaires doivent se plier à des politiques et à des procédures concernant les placements autorisés et la composition permise de l'actif des régimes. Le rendement de l'actif d'un régime et le taux d'actualisation servant à calculer la valeur des obligations des régimes influent sur les cotisations futures que doit verser la société à ses régimes de retraite. La société suit et évalue régulièrement les résultats techniques des régimes et les incidences que peuvent avoir les caractéristiques démographiques des participants, les fluctuations des marchés financiers et d'autres facteurs économiques qui pourraient influencer sur les besoins de capitalisation, sur les charges sociales futures et sur les hypothèses actuarielles. Si les rendements des

Rapport de gestion

marchés financiers sont inférieurs aux niveaux attendus ou que les taux d'actualisation chutent, la société pourrait devoir cotiser à ses régimes de retraite à prestations déterminées, qui sont agréés et capitalisés, des montants supérieurs à ceux qu'elle a actuellement prévus, ce qui, à son tour, se répercuterait à la baisse sur ses résultats financiers et ses flux de trésorerie.

Régimes de retraite interentreprises

En plus des régimes de retraite dont elle est la promotrice, la société participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite et auxquels adhèrent environ 39 % (40 % en 2008) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants. Conformément à la loi, l'administration de ces régimes et l'investissement de leurs actifs sont supervisés par un conseil de fiduciaires indépendants composé généralement d'un nombre égal des représentants des parties patronale et syndicale. Dans certaines circonstances, la société peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Toutefois, le mauvais rendement de ces régimes pourrait avoir des conséquences négatives pour les salariés et les anciens salariés de la société qui y participent. Les coûts de ces régimes de retraite sont constatés à mesure que les cotisations sont exigibles.

Immobilier et rénovations de magasins

La réalisation du programme d'aménagement immobilier pourrait dépendre du succès des négociations des conventions collectives relativement à l'agrandissement ou au réaménagement des sites existants. La société tient un large portefeuille d'immeubles de commerce de détail qui lui appartiennent en propre et, lorsqu'elle le juge utile, elle poursuit une stratégie d'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'instaurer de nouveaux rayons et services qui pourraient être exclus en vertu de contrats de location-exploitation conclus avec des tiers. Dans le cadre de la revue permanente du rendement de ses magasins et du niveau de satisfaction de la clientèle à leur égard, la société entreprend de temps à autre la rénovation ou le remodelage de magasins. Des efforts sont déployés afin de minimiser la durée de tels projets de sorte à limiter les inconvénients que les magasins risquent de subir. La société court cependant le risque que ces travaux ne perturbent la bonne marche de ces magasins ou nuisent à l'expérience client.

Prix des services publics et du carburant

La société fait grande consommation d'électricité, d'autres services publics et de carburant. Elle a conclu des contrats visant à fixer le prix d'une partie de ses coûts variables futurs afférents à l'électricité, au gaz naturel et au carburant. Toutefois, une hausse du coût de ces éléments pourrait nuire à sa performance financière.

Déontologie et conduite des affaires

Pour la société et ses fournisseurs, toute transgression aux politiques de déontologie et conduite des affaires, de la loi ou des pratiques commerciales conformes à la déontologie est susceptible de porter gravement atteinte à la réputation de la société et de ses marques de commerce et, par ricochet, de nuire à ses résultats financiers.

La société a adopté un *Code de déontologie* dont tous ses salariés et administrateurs doivent régulièrement prendre connaissance et auquel ils doivent adhérer. Elle a formé un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui supervise l'observance du code et détermine pour elle la meilleure manière de conduire ses affaires dans le respect des principes de déontologie. La société a également adopté un code de conduite pour ses fournisseurs qui décrit ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, dont la responsabilité sociale.

Structure de société de portefeuille

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille. À ce titre, celle-ci ne peut exercer directement ses activités, mais le fait par l'entremise de ses filiales. Elle n'a pas de source importante de revenus ni d'actifs qui lui soient propres, autres que les participations qu'elle détient dans ses filiales, qui sont toutes des entités juridiques distinctes. Les Compagnies Loblaw limitée dépend donc financièrement des dividendes et des autres distributions qu'elle reçoit de ses filiales.

10.2 Risques financiers et gestion des risques

Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas à même de satisfaire à ses besoins de trésorerie ou de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Ce risque peut aussi signifier ne pas être en mesure de liquider rapidement un actif à un prix adéquat. Si la société ne peut accéder à suffisamment de capitaux, cela pourrait nuire à sa croissance, à la mise en place de son modèle de gestion et au rendement de ses investissements.

La capacité de la société à obtenir du financement auprès de sources externes peut se trouver limitée si sa situation ou ses résultats financiers venaient à se détériorer ou que ses cotes de crédit étaient abaissées. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui peuvent nuire aux placements à court terme de la société et réduire son accès à des capitaux externes pour financer ses obligations, notamment ses passifs financiers. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres liquides jouissant d'une cote élevée, en obtenant des lignes de crédit engagées et en diversifiant ses sources de capitaux externes et l'échéancier de leur remboursement.

Eagle a émis des billets adossés à des créances sur cartes de crédit échéant en mars 2011, d'un montant de 500 millions de dollars. Eagle a émis ces billets pour financer l'acquisition d'une participation dans les créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*. Une période d'accumulation au cours de laquelle la Banque *PC* doit mettre en réserve les recouvrements commencera environ six mois avant l'échéance de ces billets, ou à une date plus hâtive ou plus tardive déclarée par la Fiducie. La Banque *PC* et la société s'attendent à avoir un accès adéquat à des liquidités à court terme pour constituer cette réserve et à du financement à long terme ainsi qu'à des programmes de titrisation pour remplacer ou refinancer cette facilité.

Risque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit du fait que ses contreparties peuvent manquer à leurs obligations financières. L'exposition de la société au risque de crédit est liée aux instruments dérivés, aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs, aux actifs détenus dans les régimes de retraite à prestations déterminées de la société, aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux autres créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et les marchands indépendants.

La société peut s'exposer à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés financiers ou non financiers manque à ses obligations. Les risques potentiels de contrepartie et de pertes se limitent aux montants nets recouvrables aux termes de ces accords d'instruments dérivés conclus avec une contrepartie précise. Ces risques sont davantage atténués par les instruments dérivés conclus avec des contreparties jouissant au moins de la cote de solvabilité à long terme « A » accordée par une agence de notation reconnue, ainsi qu'en appliquant des limites pondérées en fonction du risque à une même contrepartie aux instruments financiers dérivés. Des politiques, des contrôles et des procédures internes d'information qui exigent l'évaluation continue et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, sont instaurés à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés.

Le risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs tient à la possibilité qu'une contrepartie manque à son obligation de rembourser un titre. Des politiques et lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote de solvabilité à long terme « A » d'une agence de notation reconnue, et qui précisent les risques minimums et maximums qui peuvent être courus pour des secteurs d'activité, émetteurs et types d'instruments de placement donnés tentent d'atténuer le risque de crédit. Ces placements sont achetés et détenus directement dans des comptes de garde, et l'exposition de la société aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers est limitée.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et les marchands indépendants découle de la possibilité que des clients manquent à leurs obligations de paiement. La Banque *PC* gère ce risque en appliquant des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, en surveillant activement le portefeuille de cartes de crédit et en examinant les techniques et les procédés technologiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties sur un éventail large et diversifié de titulaires de cartes de crédit. Les soldes à percevoir auprès des magasins franchisés indépendants, des magasins associés et des marchands indépendants sont surveillés activement et de façon continue, et ils sont régulièrement perçus selon les modalités des ententes applicables.

Risque de change

La société est exposée à la variabilité des taux de change principalement à l'égard de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs détenus par Glenhuron qui sont libellés en dollars américains, à l'égard de ses achats libellés en devises figurant dans les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'à l'égard des billets émis dans le cadre de placements privés en dollars américains inclus dans la dette à long terme. La société et Glenhuron ont recours à des swaps de devises pour atténuer en partie leurs risques respectifs liés aux fluctuations des taux de change. Ces swaps de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les versements d'intérêt et les montants de capital en une devise sont échangés contre des versements d'intérêt et des montants de capital en une autre.

Rapport de gestion

Risque lié aux marchandises

La société a recours à des instruments dérivés financiers et non financiers sous forme de contrats à terme standardisés ou de gré à gré ou de contrats d'option pour gérer son exposition courante et prévue aux fluctuations du prix des marchandises. Elle est exposée à des augmentations du prix des marchandises dans ses magasins en exploitation et ses centres de distribution, ainsi qu'en raison du lien indirect qui existe entre les marchandises et les prix de ses produits de consommation. Pour gérer une partie de ce risque, la société a recours à des contrats d'approvisionnement relativement à une partie de ses besoins à l'égard de certains produits de consommation élaborés à partir de marchandises, dont la société s'attend à prendre livraison dans le cours normal de ses activités. Elle a recours à un contrat de dérivé non financier pour se couvrir contre le risque lié au prix de l'électricité pour une partie de sa consommation d'électricité prévue en Alberta. La société conclut en outre des contrats d'option et contrats à terme standardisés pour réduire le plus possible les risques liés au coût du carburant.

Risque lié au cours de l'action ordinaire

La société attribue une rémunération à base d'actions à ses salariés sous forme d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes fondées sur ses actions ordinaires. Par conséquent, ses résultats d'exploitation pourraient se ressentir des hausses du cours de l'action ordinaire et subir les retombées positives des baisses du cours en question. Glenhuron conclut des contrats à terme sur capitaux propres pour compenser en partie les fluctuations de la charge de rémunération à base d'actions. Les contrats à terme sur capitaux propres permettent le règlement en espèces ou en actions ordinaires ou leur règlement net. La valeur de ces contrats à terme varie en fonction du cours des actions ordinaires de la société et sert à atténuer les fluctuations de la charge de rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge liée aux unités d'actions restreintes. La compensation partielle de la charge de rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge liée aux unités d'actions restreintes, par les contrats à terme sur capitaux propres est plus efficace lorsque le cours des actions ordinaires de la société est supérieur au prix d'exercice des options sur actions attribuées aux collègues. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions attribuées aux collègues, seules les unités d'actions restreintes procurent une compensation partielle à ces contrats à terme. Le montant net de la charge de rémunération à base d'actions pris en compte dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes non exercées, du délai d'acquisition des droits par rapport au nombre d'actions ordinaires sous-jacentes visées par les contrats à terme sur capitaux propres et du niveau de fluctuation du cours des actions ordinaires sous-jacentes. À la fin de l'exercice 2009, 4 118 464 options sur actions avaient des prix d'exercice supérieurs au cours des actions ordinaires de la société à la clôture de l'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte de la dette à court terme de la société et des contrats sur capitaux propres de Glenhuron, dont on a déduit la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs. La société est exposée aux fluctuations du taux d'intérêt à court terme, lesquelles sont atténuées par les swaps de taux d'intérêt de Glenhuron et les siens. Ces swaps sont des opérations dans le cadre desquelles on échange avec une contrepartie des flux d'intérêt sur un montant nominal de référence précisé pour une période prédéterminée, à des taux d'intérêt fixes et variables convenus entre les parties.

Risque lié aux instruments dérivés

La société a recours à des instruments dérivés de gré à gré pour gérer certains risques. La juste valeur des instruments dérivés varie avec l'évolution des conditions du marché, ce qui pourrait nuire à ses résultats nets. Les politiques et lignes directrices de la société interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés pour un complément d'information sur les instruments dérivés financiers de la société.

11. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Weston, et ses sociétés affiliées autres que la société sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks

Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2008) du coût des marchandises vendues.

Ententes de partage des coûts

Weston a conclu des contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, dont des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 30 millions de dollars en 2009 (28 millions de dollars en 2008).

Immobilier

La société loue des locaux à bureaux d'une société affiliée à Weston, pour environ 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2008).

Emprunts/prêts

La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux du marché d'emprunt à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était de néant à la fin de l'exercice (néant en 2008).

Questions fiscales

À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Contrat d'approvisionnement

En 2008, la société a conclu avec une filiale de Weston un contrat d'approvisionnement à long terme en échange de quoi elle a touché un produit en espèces de 65 millions de dollars qui sera porté en résultat tout au long de la durée du contrat, et dont une tranche de 8 million de dollars (1 million de dollars en 2008) a été constatée en 2009. Au 2 janvier 2010, 8 millions de dollars avaient été inclus dans les créditeurs et charges à payer et 48 millions de dollars, dans les autres passifs. Weston a vendu certains actifs et passifs d'une filiale en propriété exclusive en 2009.

Ententes de gestion

La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, les prestations de retraite et les avantages sociaux, les impôts, les soins médicaux, les déplacements, les systèmes d'information, la gestion du risque, la trésorerie et les questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 16 millions de dollars en 2009 (13 millions de dollars en 2008). Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité de vérification.

Glenhuron gère certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme aux États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston, les honoraires de gestion gagnés étant établis en fonction des taux du marché. En 2008, Glenhuron avait une entente avec une filiale de Weston visant la gestion d'un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'un tiers. En 2009, Weston s'est départie de cette filiale.

12. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les résultats passés, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente rubrique reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines, et toute révision de ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés.

Rapport de gestion

12.1 Stocks

Certains stocks des magasins de détail sont inscrits au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative. La société doit faire appel à son jugement ou à sa capacité d'estimation pour i) déterminer les facteurs d'escompte utilisés pour convertir les stocks au prix coûtant après un inventaire physique des stocks en magasin et ii) évaluer les pertes liées aux stocks, ou pertes de volume, qui surviennent entre le dernier inventaire physique des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés en magasin sont convertis au prix coûtant à l'aide d'un facteur d'escompte appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur est déterminé par catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques, et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité. Les pertes sur stocks, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des écarts d'inventaire négatifs estimatifs entre le dernier inventaire physique et la date du bilan. Tout écart entre les pertes réelles survenues et les pertes estimatives a une incidence sur les stocks et le bénéfice d'exploitation.

Des révisions ou écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.2 Immobilisations

Les immobilisations sont soumises annuellement à un test de dépréciation et aussi lorsque des événements ou une évolution de la situation donnent à penser que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la juste valeur. Comme l'explique la note 11 afférente aux états financiers consolidés de 2009, la société a comptabilisé une charge de dépréciation des immobilisations de 27 millions de dollars (29 millions de dollars en 2008) et d'autres charges de 19 millions de dollars (18 millions de dollars en 2008).

Le calcul de la juste valeur en fonction des flux de trésorerie futurs estimatifs est le facteur ayant eu la plus grande incidence sur les tests de dépréciation. La société estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur ses plans internes. Ces plans représentent les meilleures estimations de ses flux de trésorerie futurs, mais peuvent changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de la révision des stratégies commerciales. Des révisions ou écarts dans ces estimations peuvent entraîner des variations des immobilisations inscrites au bilan consolidé et l'imputation d'une charge au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

12.3 Avantages sociaux futurs

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, les taux de cessation d'emploi et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

Les trois hypothèses les plus importantes utilisées sont le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure choisie par la société, soit le 30 septembre, sur un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. En 2009, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le coût net des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes étaient de 6,0 % et 5,7 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux respectifs de 5,5 % et 5,3 %, respectivement, en 2008. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le coût net des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux pour 2010 ont diminué à 5,75 % et 5,5 %, respectivement.

Les prévisions de taux de rendement à long terme des actifs des régimes sont fondées sur la conjoncture actuelle, sur la composition des actifs, sur la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les rendements historiques. La société a ramené à 6,75 % sa prévision de taux de rendement à long terme des actifs aux fins du calcul du coût des régimes de retraite à prestations déterminées pour 2010.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société affichaient un rendement annualisé sur 10 ans de 5,3 %, en se fondant sur la date de mesure de 2009. Le rendement annuel réel pendant cette période de 10 ans a varié en fonction de la conjoncture.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2009 était fondé sur les données externes et les propres tendances passées de la société concernant les coûts des soins de santé. Pour 2010, le taux de croissance des coûts des soins de santé est estimé à 9,0 % et on estime qu'il devrait régresser progressivement à 5,0 % d'ici 2015 et rester à ce niveau par la suite.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles sont exposées à un certain degré d'incertitude, si bien que les résultats réels pourraient en être différents. Conformément aux PCGR du Canada, les écarts entre les faits réels et les hypothèses et l'incidence des variations d'hypothèses sont cumulés à titre de gains ou de pertes actuariels nets non encore amortis puis sont amortis sur des périodes futures, ce qui se répercutera sur le coût constaté des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes et sur l'obligation au titre des prestations constituées des périodes futures. Bien que la société considère ses hypothèses comme appropriées, tout écart important entre les faits réels et les hypothèses peut avoir des répercussions considérables sur ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur leur coût futur.

Un complément d'information sur les régimes de retraite et les autres régimes de la société, y compris l'analyse de sensibilité des variations des hypothèses clés, est fourni à la note 14 afférente aux états financiers consolidés et dans la partie qui touche les cotisations aux avantages sociaux futurs, à la rubrique « Risques d'exploitation et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

12.4 Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. On détermine s'il y a dépréciation d'un écart d'acquisition en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré comme n'ayant pas perdu de valeur. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi de l'écart d'acquisition doit être effectué. Une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, notamment, sans s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au conseil de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré du secteur. Ces estimations et hypothèses peuvent changer à l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

La société a testé la dépréciation annuelle des écarts d'acquisition pour 2009 et a établi que la juste valeur de chacune des unités d'exploitation était supérieure à la valeur comptable correspondante. En conséquence, aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été observée.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, comprenant surtout les marques de commerce et de fabrique de T&T, sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. La dépréciation d'un écart d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'un actif incorporel à durée de vie indéterminée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel est supérieure à sa valeur comptable, l'actif en question est considéré comme n'ayant pas perdu de valeur. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la moins-value correspond à l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable, ce qui donnera lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif incorporel au bilan consolidé et à la constatation d'une charge de dépréciation hors trésorerie dans le bénéfice d'exploitation à l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique à l'aide de la méthode d'exonération des redevances, un modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés. Pour calculer la juste valeur, la direction doit formuler des hypothèses à long terme sur le chiffre d'affaires futur prévu, les taux de croissance finaux, les taux de redevances et les taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu cadre avec le plan stratégique présenté au conseil de la société alors que les taux d'actualisation s'appuient sur le coût des capitaux propres après impôts du secteur. Ces estimations et hypothèses peuvent varier dans le futur en raison de l'incertitude concernant la concurrence, la conjoncture économique ou des changements observés dans les stratégies commerciales.

Aucun test de dépréciation n'a été effectué en 2009 étant donné que les actifs ont été acquis au troisième trimestre.

Rapport de gestion

12.5 Impôts sur le bénéfice

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient être appliqués aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouvrés ou se résorber. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, le moment où les écarts temporaires se résorberont et les vérifications possibles par les autorités fiscales des déclarations de revenus. La direction estime que sa charge fiscale est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle.

À chaque date de clôture, les actifs d'impôts futurs sont passés en revue pour déterminer s'il faut recourir à une provision pour moins-value. Celle-ci est nécessaire lorsqu'il est peu probable que le bénéfice imposable futur projeté suffira pour réaliser les économies d'impôts futurs.

Des révisions ou écarts dans les estimations ou les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des variations des soldes d'impôt exigibles ou futurs au bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge d'impôts dans l'état consolidé des résultats, et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

13. Normes comptables

13.1 Normes comptables mises en application en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et à la NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage ». Il a aussi publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (le « chapitre 3064 »), qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement » et modifié le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, afin qu'il ne s'applique plus aux entités ayant adopté le chapitre 3064. Ces modifications, en conjugaison avec le chapitre 3064, fournissent des directives pour la constatation d'actifs incorporels, y compris les actifs générés en interne dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis séparément ou générés en interne. La société a mis en application ces exigences en 2009 rétroactivement, avec retraitement des résultats de la période comparative. Ainsi, le retraitement de la période comparative a entraîné une hausse de 29 millions de dollars des frais de vente et d'administration, une baisse de 35 millions de dollars de l'amortissement et une augmentation de 1 million de dollars de la charge d'impôts futurs. Ce retraitement a également donné lieu à une diminution de 42 millions de dollars des autres actifs, de 27 millions de dollars des bénéfices non répartis et de 15 millions de dollars du passif d'impôts futurs.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (le « CPN-173 »). Le Comité est arrivé au consensus que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés, aux fins de présentation de l'information à fournir. Selon les dispositions transitoires, l'abrégié devrait être appliqué rétroactivement, sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. Les actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, ont été réévalués au 4 janvier 2009, afin de prendre en compte le risque de crédit propre à la société et le risque de crédit de la contrepartie. Par conséquent, des diminutions de 12 millions de dollars des autres actifs, de 4 millions de dollars des autres passifs, de 2 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices, et de 6 millions de dollars des bénéfices non répartis ont été inscrites au bilan consolidé.

Instruments financiers – informations à fournir En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », afin d'y inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications apportées établissent une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Le chapitre modifié s'applique aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Il y a lieu de se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés pour des détails sur les nouvelles informations.

13.2 Normes comptables futures

La société assure un étroit suivi des nouvelles normes comptables pour en évaluer l'éventuelle incidence sur ses états financiers consolidés. En 2010 et 2011, elle évaluera les conséquences des normes ci-après et de la mise en œuvre des recommandations qui y figurent, s'il en est.

Regroupements d'entreprises En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplacera le chapitre 1581 portant le même intitulé ainsi que le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces normes permettront d'harmoniser les PCGR du Canada avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les modifications apportées établissent les principes et les conditions qui régissent la manière dont une entreprise comptabilise et évalue la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, y compris les participations ne donnant pas le contrôle, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises. En vertu des modifications, les coûts d'opération et de restructuration liés à l'acquisition doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés, et non capitalisés à titre de composante du regroupement d'entreprises. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, et leur application anticipée est autorisée. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

Accords de prestations multiples générateurs de produits Le 24 décembre 2009, le CPN a publié le CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui remplace le CPN-142. L'abrégé fournit des directives sur la détermination et la comptabilisation des multiples activités génératrices de produits et exige plus particulièrement qu'un fournisseur répartisse la contrepartie entre les prestations multiples, en fonction de leurs prix de vente relatifs. L'abrégé doit être appliqué prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, mais l'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cet abrégé sur ses états financiers.

13.3 Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada exigera de toutes les sociétés ouvertes qu'elles appliquent les IFRS aux états financiers annuels et intermédiaires se rapportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Structure de gestion du projet et état d'avancement

Pour garantir la mise en œuvre appropriée et en temps opportun des IFRS, la société a mis sur pied une équipe responsable du passage aux IFRS dirigée par le chef de la direction financière. Cette équipe est composée de ressources affectées uniquement à cette fin et peut faire appel à des conseillers et à d'autres employés au besoin. Elle présente périodiquement des rapports à un comité de direction, composé de membres de la haute direction, et au comité de vérification.

La société a élaboré un plan de passage aux IFRS comportant trois grandes étapes :

Première étape : Évaluation diagnostique Cette étape consiste en un diagnostic général de l'incidence des IFRS qui a servi à cerner les principaux domaines où les différences comptables entre les PCGR du Canada et les IFRS risquent de toucher la société. L'évaluation diagnostique a été achevée en 2008, et un degré de priorité « élevé », « moyen » ou « bas » a été assigné à chaque différence comptable relevée en vue d'une analyse plus approfondie.

Deuxième étape : Évaluation détaillée Cette étape consiste en une analyse exhaustive des différences entre les conventions comptables actuelles de la société et les IFRS, y compris un examen de ces différences en collaboration avec les divers groupes financiers et les responsables des processus administratifs visant à mieux comprendre ces différences et leur incidence. L'évaluation détaillée a été conclue en avril 2009 et a permis de dresser la liste des modifications éventuelles qu'il pourrait convenir d'apporter aux conventions comptables existantes, aux processus administratifs et aux systèmes d'information. L'analyse s'est poursuivie en 2009 et prendra fin en 2010 afin d'établir l'incidence finale de ces différences.

Troisième étape : Mise en œuvre Cette dernière étape comprend deux volets : la conception de la mise en œuvre et la transition. Cette étape donnera lieu à la compilation des ajustements transitoires découlant du passage aux IFRS, le cas échéant, de même qu'à l'établissement d'états financiers conformes aux IFRS et comprenant les rapprochements requis avec les PCGR du Canada.

Rapport de gestion

L'étape de la conception de la mise en œuvre est en cours. Elle consiste en l'analyse des choix comptables offerts par les IFRS, notamment certaines exemptions et certaines options que permet la phase de transition. À ce jour, la direction a formulé les conclusions préliminaires en ce qui a trait à certaines conventions comme il est expliqué ci-dessous alors que d'autres font encore l'objet d'un examen. De plus, c'est au cours de cette étape que les modifications devant être apportées aux systèmes d'information et aux processus opérationnels, y compris le processus de budgétisation et de planification, les clauses restrictives de nature financière, les principaux indicateurs de rendement, les conventions de rémunération fondée sur des indicateurs des états financiers et les accords contractuels, sont traitées. La conception et la mise au point des modifications requises dans ces secteurs sont en cours et devraient être achevées d'ici la fin de 2010.

L'étape de transition comportera l'approbation définitive des conventions comptables retenues, y compris les choix transitoires, ainsi que la modification des processus administratifs et des systèmes d'information et la formation du personnel affecté aux finances, à l'exploitation et à d'autres fonctions. Ces processus sont actuellement en cours et se maintiendront tout au long de 2010 en vue de la présentation aux fins des IFRS au début du premier trimestre de 2011.

Au cours de 2010, la société dressera son bilan d'ouverture et ses états financiers trimestriels internes selon les IFRS, en fonction des conclusions provisoires de la direction portant sur les divers choix qui s'offrent à la société en termes de conventions. Des changements aux systèmes d'information nécessaires à la préparation du bilan d'ouverture ont été effectués alors que d'autres changements nécessaires pour colliger les informations appropriées aux fins de la double présentation d'information en 2010 sont en cours et en voie d'être achevés. La préparation du bilan d'ouverture est présentement en cours et les états financiers trimestriels devraient être prêts au cours de 2010.

La société a offert une formation spécialisée aux collègues visés, aux membres de la haute direction et au conseil. D'autres séances de formation portant sur des changements précis ont été offertes à du personnel responsable d'éléments ciblés et le seront encore au cours de 2010.

Dans le cas de tous les changements de conventions comptables qui auront été cernés, une évaluation de leurs conséquences sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information sera réalisée. La documentation des contrôles internes afférents aux modifications de conventions comptables s'est amorcée et devrait prendre fin au troisième trimestre de 2010.

La société continuera à fournir des mises à jour trimestrielles de ses progrès réalisés tout au long de la période de transition, afin de permettre aux intéressés de mesurer l'incidence du passage aux IFRS sur ses résultats financiers et sa capacité à assurer la transition à ces derniers au premier trimestre de 2011. La société prévoit communiquer ses décisions concernant le choix des conventions comptables ainsi que leur incidence sur ses états financiers consolidés, une fois que ces éléments auront été réglés.

L'information qui suit permet aux investisseurs et aux autres parties d'avoir une meilleure compréhension des effets possibles du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés de la société et les mesures des résultats d'exploitation. Les lecteurs sont avisés qu'il n'est peut-être pas toujours approprié d'utiliser cette information pour toute autre fin.

Modifications de conventions comptables

La société mesure encore l'effet général que pourrait avoir l'adoption des IFRS et les modifications pertinentes de conventions comptables. Il importe de noter que les modifications énumérées ci-après ne représentent pas une liste exhaustive des modifications qui résulteront du passage aux IFRS; en effet, on y présente les éléments qui sont susceptibles d'être les plus importants à ce moment-ci du projet. De plus, l'International Accounting Standards Board a de nombreux projets en cours qui pourraient influencer sur les différences ultimes entre les PCGR du Canada et les IFRS ainsi que sur les états financiers consolidés de la société. Par conséquent, l'analyse des changements et les prises de décision en matière de conventions comptables ont été effectuées en fonction des normes comptables qui sont actuellement en vigueur.

La société évalue actuellement l'impact quantitatif qu'auront les ajustements transitoires sur les états financiers consolidés et elle devrait pouvoir présenter un rapport au cours de l'exercice 2010.

Titrisation des créances La norme comptable internationale (l'« IAS ») 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, présente des critères différents des PCGR du Canada pour ce qui est de la décomptabilisation des actifs financiers et exige une évaluation de la mesure dans laquelle une entité conserve les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Aux termes des PCGR du Canada, ces actifs financiers sont admissibles aux critères pour la comptabilisation comme une vente conformément à la NOC-12. La société a déterminé qu'aux termes des IFRS, les créances sur cartes de crédit ne seront pas admissibles à la décomptabilisation.

Consolidation La société consolide certains franchisés indépendants et autres entités qui sont assujettis à des accords d'entreposage et de distribution. Aux termes de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation du Comité permanent d'interprétation, (la « SIC »), SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*, on évalue la consolidation à l'aide d'un modèle de contrôle qui n'englobe pas la notion d'entité à détenteurs de droits variables. Selon les IFRS, il est prévu que les entités susmentionnées ne feront plus l'objet d'une consolidation alors que les autres entités de financement, plus précisément la fiducie de financement indépendante par laquelle les franchisés obtiennent du financement et Eagle, la fiducie indépendante qui finance certaines créances sur cartes de crédit de la Banque PC, seront vraisemblablement consolidées.

Avantages du personnel L'IAS 19, *Avantages du personnel*, (l'« IAS 19 »), exige que le coût des services passés afférents aux régimes de retraite à prestations déterminées soit comptabilisé en charges sur une base accélérée, le coût des services passés lié aux droits acquis étant immédiatement comptabilisé en charges et celui lié aux droits non acquis étant comptabilisé selon un mode linéaire jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. En vertu des PCGR du Canada, la société amortit généralement le coût des services passés de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs selon les dispositions du régime. Cette différence donnera probablement lieu à une diminution du coût non amorti des services passés lors du passage aux IFRS.

L'IAS 19 prévoit l'exercice d'un choix de convention comptable en ce qui a trait à la constatation des gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires à la retraite. En effet, on y autorise la comptabilisation reportée par l'application de la méthode du corridor ou la constatation immédiate dans les capitaux propres ou dans les résultats. La société applique la méthode du corridor conformément aux PCGR du Canada et elle continue d'évaluer l'incidence que pourrait avoir l'exercice d'un choix de méthode comptable.

Immobilisations corporelles L'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, (l'« IAS 16 »), prévoit des directives précises faisant ainsi en sorte que lorsqu'une composante distincte d'une immobilisation corporelle est remplacée et capitalisée comme composante d'une immobilisation corporelle, la composante ainsi remplacée de l'actif initial doit être décomptabilisée même si la composante de rechange n'avait pas initialement été désignée comme composante distincte. L'IAS 16 fournit par ailleurs des directives plus précises concernant les coûts qui doivent ou qui peuvent être capitalisés de même que le fondement de leur comptabilisation initiale. La société quantifie actuellement les répercussions que pourraient avoir ces modifications sur le bilan d'ouverture, mais elles entraîneront vraisemblablement la réduction des soldes des immobilisations corporelles au moment du passage aux IFRS.

L'IAS 16 prévoit l'exercice d'un choix de convention comptable en ce qui a trait à l'évaluation de chaque catégorie d'immobilisations après la comptabilisation initiale qui permet le recours au modèle du coût ou à celui de la réévaluation. La méthode de comptabilisation au coût est actuellement utilisée aux termes des PCGR. La société a l'intention de continuer de se servir du modèle du coût à titre de convention comptable afin d'évaluer les immobilisations corporelles après la comptabilisation initiale.

Dépréciation d'actifs Selon l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, une méthode à un volet unique est utilisée pour effectuer un test de dépréciation et évaluer la moins-value, les valeurs comptables des actifs étant comparées directement à la juste valeur diminuée des frais de vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Quant aux PCGR du Canada, ils prescrivent généralement une méthode à deux volets pour procéder à un test de dépréciation des actifs à long terme. Dans un premier temps, la valeur comptable de l'actif est comparée aux flux de trésorerie futurs non actualisés afin de déterminer s'il y a une moins-value. Par la suite, la moins-value est mesurée par comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. La différence entre les deux méthodes pourrait, selon les IFRS, entraîner une moins-value supplémentaire.

Toujours selon la norme, les actifs peuvent faire l'objet d'un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie lesquelles correspondent à un plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. Dans le cadre des PCGR du Canada, les actifs doivent être groupés à un plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ou passifs aux fins du test de dépréciation. Ainsi, l'application de la norme devrait donner lieu à un plus petit groupe d'actifs, ce qui, par conséquent, pourrait se traduire par des charges additionnelles au titre de la dépréciation d'actifs.

Provisions L'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, (l'« IAS 37 »), exige qu'une entité comptabilise une provision lorsqu'un contrat est déficitaire. Un contrat déficitaire se définit comme un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les PCGR du Canada ne prévoient que la constatation d'un tel passif dans certaines situations prescrites. Cette différence pourrait faire en sorte qu'un passif soit comptabilisé aux termes des IFRS alors qu'il ne l'aura pas été en vertu des PCGR du Canada. De plus, les dispositions relatives à la mesure aux termes de l'IAS 37 diffèrent des exigences correspondantes préconisées par les PCGR du Canada, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation plus hâtive des provisions ou l'inscription d'un montant différent de celui prévu par les PCGR du Canada. À l'heure actuelle, la société examine les contrats et évalue les répercussions que

Rapport de gestion

pourraient avoir les écarts relatives à la mesure dans l'ensemble de l'entreprise pour déterminer l'incidence générale de l'IAS 37 à la date de transition aux IFRS.

Paiement fondé sur des actions Selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les paiements qui sont fondés sur des actions réglées en trésorerie en faveur des membres du personnel doivent être évalués, au début et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la juste valeur des attributions. Aux termes des PCGR du Canada, ces paiements doivent être évalués à la valeur intrinsèque des attributions à chaque date de clôture. Cette différence devrait avoir des répercussions sur la charge de rémunération constatée à l'égard des paiements fondés sur des actions, notamment les options sur actions, les droits à l'appréciation d'actions et les unités d'actions restreintes. Ceci devrait donner lieu à une hausse de l'obligation de la société à la transition aux IFRS.

Programmes de fidélisation de la clientèle L'interprétation 13 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, (l'« IFRIC »), *Programmes de fidélisation de la clientèle*, prévoit que la juste valeur des programmes de fidélisation soit comptabilisée en tant qu'élément de la vente. La société devra reporter une partie de la contrepartie reçue des ventes initiales dans le cadre desquelles les points cadeaux ont été attribués en fonction de leur juste valeur. Pour ce qui est des PCGR du Canada, la société inscrit le coût net du programme dans les charges d'exploitation. La société procède actuellement à l'évaluation du montant de l'incidence; cependant, elle prévoit que les répercussions ne seront pas importantes au moment du passage aux IFRS.

Première application des IFRS

L'adoption des IFRS nécessitera l'application de la norme IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, (l'« IFRS 1 »), qui fournit des indications pour l'application initiale des IFRS par une entité. Cette norme impose généralement le recours à l'application rétrospective de l'ensemble des IFRS en vigueur à la date de clôture, sauf certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives restreintes prévues dans la norme. Les principales exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1 que doit appliquer la société en dressant son bilan d'ouverture conformément aux IFRS sont décrites dans l'analyse qui suit.

Avantages du personnel La société prévoit exercer un choix qui permette de comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels cumulés dans les bénéfices non répartis. Dans le cas où elle ne se prévaut pas de cette exemption, la société devra recalculer les gains et pertes actuariels conformément aux exigences de l'IAS 19 depuis le commencement de chacun de ses régimes à prestations déterminées. La société doit appliquer le choix uniformément à tous ses régimes à prestations déterminées.

Coûts d'emprunt L'IFRS 1 autorise l'application prospective de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, (l'« IAS 23 »), qui exige la capitalisation des coûts d'emprunt pour l'ensemble des actifs admissibles. À l'heure actuelle, la société prévoit exercer le choix d'appliquer la norme IAS 23 prospectivement, ce qui entraînera la décomptabilisation des coûts d'emprunt qui étaient auparavant capitalisés.

Regroupements d'entreprises La société prévoit appliquer prospectivement la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, (l'« IFRS 3 »), seulement aux regroupements d'entreprises qui surviendront après la date de transition. Si elle n'exerçait pas ce choix, elle devra sélectionner une date de transition historique à partir de laquelle elle pourra appliquer de façon prospective les exigences de l'IFRS 3.

14. Perspectives¹⁾

La société a achevé la troisième année de son programme de restructuration et elle réalise des progrès à cet égard; les deux prochaines années seront cruciales. Au début de 2010, le chiffre d'affaires et les marges seront minés par la déflation et l'intensification accrue de la concurrence. En 2010, la société prévoit augmenter ses investissements dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, ce qui diminuera d'environ 185 millions de dollars le bénéfice d'exploitation par rapport à 2009, tout en maintenant ses dépenses en immobilisations à environ 1 milliard de dollars.

1) À lire en parallèle avec les Énoncés prospectifs, à la page 2

15. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société continue d'utiliser les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le BAIIA et la marge du BAIIA, la dette nette, le ratio de la dette nette sur les capitaux propres, le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le rendement de l'actif net moyen. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer son rendement financier et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après. Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé au titre des PCGR du Canada, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes, ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR du Canada.

BAIIA et marge du BAIIA

Le tableau qui suit rapproche le bénéfice avant la participation sans contrôle, les impôts sur le bénéfice, les intérêts débiteurs et l'amortissement (le « BAIIA ») et le bénéfice d'exploitation, lequel est rapproché du bénéfice net établi conformément aux PCGR du Canada et présenté dans les états consolidés des résultats, pour les exercices terminés les 2 janvier 2010, 3 janvier 2009 et 29 décembre 2007. La direction utilise le BAIIA pour évaluer le rendement des activités poursuivies de la société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations.

La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par le chiffre d'affaires.

(en millions de dollars)	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)	2007 ²⁾ (52 semaines)
Bénéfice net	656 \$	550 \$	336 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :			
Participation sans contrôle	11	10	4
Impôts sur le bénéfice	269	229	152
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	269	263	252
Bénéfice d'exploitation	1 205	1 052	744
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :			
Amortissement	589	550	556
BAIIA	1 794 \$	1 602 \$	1 300 \$

Dette nette

Au premier trimestre de 2009, la société a modifié sa définition de la dette nette afin qu'elle englobe la juste valeur de certains actifs et passifs dérivés financiers, jugeant que cette mesure devait rendre compte de tous les arrangements financiers portant intérêt.

- 1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.
- 2) Certains chiffres de 2007 ont été retraités pour les rendre conformes au chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.

Rapport de gestion

Le tableau qui suit rapproche la dette nette utilisée dans le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés vérifiés à la clôture des exercices indiqués. La société calcule sa dette nette comme la somme de sa dette bancaire, de sa dette à court terme, de sa dette à long terme, des autres passifs et de la juste valeur des dérivés financiers moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et la juste valeur des dérivés financiers. La société estime que cette mesure sera utile pour évaluer le niveau d'endettement.

(en millions de dollars)	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009	Au 29 décembre 2007
Dette bancaire	2 \$	52 \$	3 \$
Dette à court terme	–	190	418
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	343	165	432
Dette à long terme	4 162	4 070	3 852
Autres passifs	36	–	–
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments précédents	58	63	119
	4 601	4 540	4 824
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	993	528	430
placements à court terme	397	225	225
dépôts de garantie inclus dans les autres actifs	250	437	322
juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments précédents	178	57	278
	1 818	1 247	1 255
Dette nette	2 783 \$	3 293 \$	3 569 \$

Les actions privilégiées de deuxième rang, série A, sont classées comme des titres de participation et sont exclues du calcul de la dette nette. La juste valeur des dérivés financiers n'est pas ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément au CPN-173, pour calculer la dette nette. Au 2 janvier 2010, l'ajustement en fonction de la qualité du crédit s'élevait à 4 millions de dollars.

Actif net

Le tableau qui suit rapproche l'actif net utilisé pour mesurer le rendement du ratio de l'actif net moyen et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés vérifiés à la clôture des exercices indiqués. La société estime que le ratio du rendement sur l'actif net moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs productifs.

La société calcule l'actif net comme le total de l'actif moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le rendement de l'actif net moyen s'entend du bénéfice d'exploitation de l'exercice, divisé par l'actif net moyen.

(en millions de dollars)	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009 ¹⁾	Au 29 décembre 2007 ²⁾
Total de l'actif selon les PCGR du Canada	14 991 \$	13 943 \$	13 625 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	993	528	430
placements à court terme	397	225	225
dépôts de garantie inclus dans les autres actifs	250	437	322
créanciers et charges à payer	3 242	2 823	2 860
Actif net	10 109 \$	9 930 \$	9 788 \$

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certains chiffres de 2007 ont été retraités pour les rendre conformes au chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.

Capitaux propres

Le tableau qui suit rapproche les capitaux propres utilisés pour mesurer le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés vérifiés à la clôture des exercices indiqués.

La société calcule les capitaux propres comme la somme des titres de participation et des capitaux propres.

(en millions de dollars)	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009 ¹⁾	Au 29 décembre 2007 ²⁾
Titres de participation	220	219	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 273	5 803	5 513
Capitaux propres	6 493	6 022	5 513

16. Informations supplémentaires

Des informations financières supplémentaires sur la société, dont sa notice annuelle ainsi que d'autres documents d'information, ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et elles peuvent être consultées en ligne au www.sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la Société.

Le 12 mars 2010
Toronto (Canada)

1) Certaines données de 2008 ont été retraitées pour les rendre conformes au nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.
Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certains chiffres de 2007 ont été retraités pour les rendre conformes au chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*.

Résultats financiers

41 Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

41 Rapport des vérificateurs indépendants

42 États financiers consolidés

42 États consolidés des résultats

43 États consolidés de la variation des capitaux propres

43 États consolidés du résultat étendu

44 Bilans consolidés

45 États consolidés des flux de trésorerie

46 Notes afférentes aux états financiers consolidés

- 46 Note 1. Sommaire des principales conventions comptables
- 52 Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables
- 53 Note 3. Acquisitions et cessions d'entreprises
- 54 Note 4. Intérêts débiteurs et autres frais de financement
- 54 Note 5. Impôts sur le bénéfice
- 55 Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire
- 56 Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 56 Note 8. Débiteurs
- 58 Note 9. Provisions pour créances
- 58 Note 10. Stocks
- 59 Note 11. Immobilisations
- 59 Note 12. Écarts d'acquisition et actifs incorporels
- 60 Note 13. Autres actifs
- 60 Note 14. Avantages sociaux futurs
- 66 Note 15. Dette à court terme
- 67 Note 16. Dette à long terme
- 68 Note 17. Autres passifs
- 68 Note 18. Contrats de location
- 69 Note 19. Actions privilégiées et titres de participation
- 70 Note 20. Capital-actions ordinaire
- 71 Note 21. Gestion du capital
- 74 Note 22. Rémunération à base d'actions
- 76 Note 23. Cumul des autres éléments du résultat étendu
- 77 Note 24. Instruments financiers dérivés
- 78 Note 25. Juste valeur des instruments financiers
- 81 Note 26. Gestion du risque lié aux instruments financiers
- 83 Note 27. Éventualités, engagements et garanties
- 85 Note 28. Entités à détenteurs de droits variables
- 86 Note 29. Opérations entre apparentés
- 86 Note 30. Informations supplémentaires

87 Rétrospective des trois derniers exercices

88 Glossaire

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR du Canada. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, dont les résultats sont transmis à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 12 mars 2010

Le président exécutif du conseil,

Le président et vice-président du conseil,

Le chef de la direction financière,

[signé]
Galen G. Weston

[signé]
Allan L. Leighton

[signé]
Robert G. Vaux

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines et de 53 semaines terminés respectivement le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
Le 11 mars 2010

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)
Chiffre d'affaires	30 735 \$	30 802 \$
Coût des marchandises vendues (note 10)	23 539	23 891
Bénéfice brut	7 196	6 911
Charges d'exploitation		
Frais de vente et d'administration	5 402	5 309
Amortissement	589	550
	5 991	5 859
Bénéfice d'exploitation	1 205	1 052
Intérêts débiteurs et autres frais de financement (note 4)	269	263
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle	936	789
Impôts sur le bénéfice (note 5)	269	229
Bénéfice net avant la participation sans contrôle	667	560
Participation sans contrôle	11	10
Bénéfice net	656 \$	550 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base	2,39 \$	2,01 \$
Dilué	2,38 \$	2,01 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Retraité. Se reporter à la note 2

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)
Capital-actions ordinaire, au début de l'exercice	1 196 \$	1 196 \$
Actions ordinaires émises (note 20)	120	–
Acheté aux fins d'annulation (note 20)	(8)	–
Capital-actions ordinaire, à la fin de l'exercice	1 308 \$	1 196 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 577 \$	4 289 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	(6)	(32)
Bénéfice net	656	550
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$ (0,84 \$ en 2008)	(231)	(230)
Prime sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation (note 20)	(48)	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 948 \$	4 577 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	30 \$	19 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	(2)	–
Autres éléments du résultat étendu	(11)	11
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice (note 23)	17 \$	30 \$
Total des capitaux propres	6 273 \$	5 803 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009 (en millions de dollars)	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)
Bénéfice net	656 \$	550 \$
Autres éléments du résultat étendu		
(Perte nette) gain net non réalisé(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	(23)	40
Reclassement dans le bénéfice net de la perte (du gain) sur les actifs financiers disponibles à la vente	2	(21)
	(21)	19
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8	21
Reclassement dans le bénéfice net de la perte (du gain) sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2	(29)
	10	(8)
Autres éléments du résultat étendu (note 23)	(11)	11
Total du résultat étendu	645 \$	561 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Retraité. Se reporter à la note 2

Bilans consolidés

Au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009
(en millions de dollars)

	2009	2008 ¹⁾
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	993 \$	528 \$
Placements à court terme	397	225
Débiteurs (note 8)	774	867
Stocks (note 10)	2 112	2 188
Impôts sur le bénéfice (note 5)	–	40
Impôts futurs (note 5)	38	41
Charges payées d'avance et autres actifs	50	71
Total de l'actif à court terme	4 364	3 960
Immobilisations (note 11)	8 559	8 045
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (notes 2 et 12)	1 026	818
Autres actifs (note 13)	1 042	1 120
Total de l'actif	14 991 \$	13 943 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dettes bancaires	2 \$	52 \$
Dettes à court terme (note 15)	–	190
Créditeurs et charges à payer	3 242	2 823
Impôts à payer (note 5)	41	–
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 16)	343	165
Total du passif à court terme	3 628	3 230
Dettes à long terme (note 16)	4 162	4 070
Autres passifs (note 17)	534	445
Impôts futurs (note 5)	143	156
Titres de participation (note 19)	220	219
Participation sans contrôle	31	20
Total du passif	8 718	8 140
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (note 20)	1 308	1 196
Bénéfices non répartis	4 948	4 577
Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 2 et 23)	17	30
Total des capitaux propres	6 273	5 803
Total du passif et des capitaux propres	14 991 \$	13 943 \$

Éventualités, engagements et garanties (note 27). Contrats de location (note 18).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil,

[signé]
Galen G. Weston,
administrateur

[signé]
Thomas C. O'Neill,
administrateur

1) Retraité. Se reporter à la note 2

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009
(en millions de dollars)

	2009 (52 semaines)	2008 ¹⁾ (53 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la participation sans contrôle	667 \$	560 \$
Amortissement	589	550
Impôts futurs	(29)	27
Règlement de contrats à terme sur capitaux propres (note 24)	(55)	–
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	707	(284)
Autres	66	107
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 945	960
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(971)	(750)
Placements à court terme	(216)	45
Produit tiré de la vente d'immobilisations	27	125
Créances sur cartes de crédit, après titrisation (note 8)	8	82
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 3)	(204)	–
Placements dans des franchises et autres créances	6	(37)
Autres	102	(43)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 248)	(578)
Activités de financement		
Dettes bancaires	(50)	50
Dettes à court terme	(190)	(228)
Dettes à long terme (note 16)		
– émise	402	301
– remboursée	(167)	(424)
Titres de participation émis (note 19)	–	218
Actions ordinaires rachetées (note 20)	(56)	–
Dividendes	(112)	(288)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(173)	(371)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 7)	(59)	87
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	465	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	528	430
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	993 \$	528 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Retraité. Se reporter à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Règles de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote des filiales est de 100 %.

La société consolide également les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, (« NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de la société s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009 comprenaient respectivement 52 semaines et 53 semaines.

Constataion des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice net par action ordinaire (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et de la méthode de la conversion hypothétique. La méthode du rachat d'actions suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice. Selon la méthode de la conversion hypothétique, le BPA dilué tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation et un élément des autres passifs qui sont réputés être convertis au cours de l'action à la fin de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments. Se reporter à la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent essentiellement de bons du Trésor, de titres d'emprunt du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes. Soit ces fiducies ne sont pas sous le contrôle de la Banque PC, soit elles répondent à la définition de structures d'accueil. Les créances sur cartes de crédit sont sorties des bilans consolidés lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la NOC-12, *Cessions de créances*. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration ainsi que le droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion de ces créances sur cartes de crédit et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la titrisation des créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la cession. La juste valeur des droits conservés est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que le rendement net, les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks La société inscrit les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. La société calcule la valeur de réalisation nette estimative comme le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. Se reporter à la note 10 pour obtenir de plus amples renseignements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des équipements et jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, soit la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Écarts d'acquisition Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite et est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration (le « conseil ») de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Se reporter à la note 12.

Actifs incorporels La société évalue ses actifs incorporels en tenant compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels et autres pour déterminer si la durée de vie utile est déterminée. Les actifs incorporels pour lesquels il a été établi que la durée de vie est définie sont amortis sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes, soit un maximum de 17 ans.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéterminée, soit les marques de commerce et de fabrique de T&T Supermarket Inc. (« T&T »), subiront un test de dépréciation au moins une fois par année. Les dépréciations éventuelles des actifs incorporels sont décelées en comparant la juste valeur d'un actif incorporel à durée de vie indéterminée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant pas perdu de valeur. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, c'est qu'une dépréciation correspondant à l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable s'est produite, ce qui se traduira par une diminution de la valeur

comptable de l'actif incorporel dans le bilan consolidé et par la comptabilisation d'une charge de dépréciation autre qu'en espèces dans le bénéfice d'exploitation de l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique en utilisant la méthode de l'exemption de redevances, soit un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires futur prévu, des taux finaux de croissance, des taux de redevances et des taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu est cohérent avec les plans stratégiques présentés par le conseil, et les taux d'actualisation sont fondés sur les coûts des capitaux propres après impôts du secteur. Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Instruments financiers Les instruments financiers sont classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers et les passifs financiers ont été initialement réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit et du risque de contrepartie auxquels la société est exposée (se reporter à la note 2). Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation; lorsque cela se produit, les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les classements suivants ont été adoptés :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantis inclus dans les autres actifs sont désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente;
- les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances;
- les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente;
- la dette bancaire, les créditeurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, certains autres passifs et les titres de participation ont été classés à titre d'autres passifs financiers;
- certaines charges à payer ont été classées comme détenues à des fins de transaction.

La société n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à son échéance.

Instruments dérivés Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme sur capitaux propres compensent en partie les risques liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. Les instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés de contrats d'option et de contrats à terme atténuent les risques courants et prévus liés aux fluctuations des prix des marchandises et des taux de change. Les conventions et les notes d'orientation proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. Les instruments dérivés ont été initialement réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties appropriés (se reporter à la note 2). Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats relatifs au prix des marchandises, sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés (se reporter à la note 25). Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables (se reporter à la note 24). La société évalue si ces instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, qui sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou presque en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure, puis sont ajustées pour tenir compte des cotisations de l'employeur versées entre la date de mesure et la date de fin d'exercice. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure puis sont ajustés pour tenir compte des cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la fin de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, sauf si le régime couvre essentiellement des membres inactifs, auquel cas, l'amortissement se fait sur l'espérance de vie. La période d'amortissement des régimes de retraite à prestations déterminées varie de 9 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans. La période d'amortissement des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 7 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur une période ne dépassant pas trois ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs Des membres du conseil de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant pour quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, aux impôts sur le bénéfice, ainsi qu'aux dépréciations d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Présentation Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les actifs incorporels, qui étaient auparavant inscrits dans les autres actifs du bilan consolidé, sont maintenant présentés dans les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, et totalisaient 10 \$ au 2 janvier 2010 (11 \$ en 2008).

Normes comptables futures

Regroupements d'entreprises En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplacera le chapitre 1581 portant le même intitulé ainsi que le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces normes permettront d'harmoniser les PCGR du Canada avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les modifications apportées établissent les principes et les conditions qui régissent la manière dont une entreprise comptabilise et évalue la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, y compris les participations ne donnant pas le contrôle, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises. En vertu des modifications, les coûts d'opération et de restructuration liés à l'acquisition doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés, et non capitalisés à titre de composante du regroupement d'entreprises. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, et leur application anticipée est autorisée. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de l'adoption de ces modifications.

Accords de prestations multiples générateurs de produits Le 24 décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») a publié le CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui remplace le CPN-142. L'abrégé fournit des directives sur la détermination et la comptabilisation des multiples activités génératrices de produits et exige plus particulièrement qu'un fournisseur répartisse la contrepartie entre les prestations multiples, en fonction de leurs prix de vente relatifs. L'abrégé doit être appliqué prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, mais l'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cet abrégé sur ses états financiers.

Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables

Normes comptables mises en application en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, *Entreprises en phase de démarrage*, a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (le « chapitre 3064 »), du *Manuel de l'ICCA*, afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégé 27 du CPN, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, afin qu'il ne s'applique plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications liées au chapitre 3064 fournissent des directives pour la constatation d'actifs incorporels, y compris les actifs générés en interne dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis ou générés en interne. La société a mis en application ces exigences en 2009 rétroactivement, avec retraitement des résultats de l'exercice précédent. Le retraitement des résultats de l'exercice précédent a donné lieu à une augmentation de 29 \$ des frais de vente et d'administration, à une diminution de 35 \$ de l'amortissement et à une augmentation de 1 \$ de la charge d'impôts futurs. Le retraitement des résultats de l'exercice précédent a également entraîné une baisse de 42 \$ des autres actifs, une baisse de 27 \$ des bénéfices non répartis et une baisse de 15 \$ du passif d'impôts futurs.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers Le 20 janvier 2009, le CPN a publié l'abrégé 173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (le « CPN-173 »). Le Comité a convenu que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Selon les dispositions transitoires, l'abrégé doit être appliqué rétrospectivement, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes. Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, ont été réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties appropriés. Par conséquent, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé une baisse de 12 \$ des autres actifs, une diminution de 4 \$ des autres passifs, une diminution, déduction faite des impôts, de 2 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu et une baisse de 6 \$ des bénéfices non répartis.

Instruments financiers - informations à fournir En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », afin d'y inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications apportées établissent une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Le chapitre modifié s'applique aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Se reporter à la note 25 pour des détails sur les nouvelles informations.

Normes comptables mises en application en 2008

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers - informations à fournir et présentation En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862 et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société.

Stocks Le 1^{er} janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », qui a été publié par l'ICCA en juin 2007 et a remplacé le chapitre 3030 portant le même intitulé. Les ajustements transitoires qui ont découlé de la mise en application du chapitre 3031 sont constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour 2008. Au moment de la mise en application de ces exigences, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé une baisse de 65 \$ du solde d'ouverture des stocks, une hausse de 24 \$ des impôts à recouvrer et une baisse de 41 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 30 décembre 2007, en raison principalement de l'application d'une formule de coûts identique à tous les stocks de nature et d'usage semblables.

Note 3. Acquisitions et cessions d'entreprises

Acquisition de T&T

La société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de T&T au troisième trimestre de 2009 pour une contrepartie en espèces de 200 \$, dont une tranche de 191 \$ a été versée à la date d'acquisition. La société a également pris en charge un passif de 34 \$ lié aux actions privilégiées émises par T&T à l'intention d'un fournisseur avant l'acquisition. Le passif augmentera avec le rendement des activités de T&T, et l'augmentation du passif sera passée en charges au fur et à mesure qu'elle surviendra. Des coûts d'acquisition de 4 \$ ont été engagés dans le cadre de l'acquisition. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation depuis la date d'acquisition ont été pris en compte par la société.

Les actions privilégiées sont classées dans les autres passifs dans le bilan consolidé au 2 janvier 2010. Il pourrait y avoir rachat ou achat des actions privilégiées si certains événements devaient survenir, notamment l'écoulement de cinq ans suivant la date de clôture de l'acquisition. Le détenteur des actions privilégiées pourrait prolonger cette période de cinq années supplémentaires si certaines conditions sont respectées. Le passif lié aux actions privilégiées peut être réglé contre un montant en espèces, des actions ordinaires de la société ou une combinaison des deux, au gré de la société.

Le tableau qui suit présente la répartition du prix d'acquisition préliminaire, selon l'évaluation actuelle de la juste valeur de la direction :

Actifs nets acquis

Stocks	39 \$
Autres actifs à court terme	7
Immobilisations corporelles	73
Écart d'acquisition	131
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée (marques de commerce et de fabrique)	51
Actifs incorporels à durée de vie déterminée	14
Passifs à court terme	(60)
Autres passifs	(39)
Impôts futurs	(16)
Contrepartie en espèces	200 \$

Dans le cadre de l'acquisition de T&T, la société a également acquis certains actifs nets en contrepartie de 5 \$.

L'écart d'acquisition lié à ces opérations n'est pas déductible à des fins fiscales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Cession des services alimentaires

En 2008, la société s'est départie de ses services alimentaires pour générer un produit de 36 \$ qui a entraîné un gain avant impôts de 22 \$ dans le bénéfice d'exploitation (16 \$, déduction faite des impôts).

Note 4. Intérêts débiteurs et autres frais de financement

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	282 \$	286 \$
Intérêts débiteurs (créditeurs) sur les instruments financiers dérivés	2	(4)
Intérêts (créditeurs) débiteurs nets à court terme	(6)	2
Intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie	(2)	(9)
Dividendes sur les titres de participation	14	8
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(20)
Intérêts débiteurs	269 \$	263 \$

Au cours de 2009, des intérêts débiteurs nets de 263 \$ (283 \$ en 2008) ont été constatés à l'égard des actifs et passifs financiers non classés comme détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 2 \$ (12 \$ en 2008) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme.

Les intérêts et les dividendes sur titres de capital versés en 2009 se sont établis à 365 \$ (402 \$ en 2008), et les intérêts perçus en 2009 se sont élevés à 73 \$ (132 \$ en 2008).

Note 5. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2009	2008 ¹⁾
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	30,7 %	30,8 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	(0,6)	(3,2)
Montants non déductibles	0,2	(0,3)
Incidences des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(0,4)	–
Autres	(1,2)	1,7
Taux d'imposition effectif	28,7 %	29,0 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2009 s'est élevé à 199 \$ (122 \$ en 2008).

1) Retraité. Se reporter à la note 2.

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent presque en vigueur. Par conséquent, en 2009, une réduction nette de 3 \$ (néant en 2008) de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2009	2008 ¹⁾
Créditeurs et charges à payer	35 \$	32 \$
Autres passifs	158	146
Immobilisations	(281)	(294)
Autres actifs	(103)	(86)
Reports de pertes en avant (échéant de 2015 à 2029)	92	78
Autres	(6)	9
Passif d'impôts futurs nets	(105) \$	(115) \$
	2009	2008 ¹⁾
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	38 \$	41 \$
Passif d'impôts futurs à long terme	(143)	(156)
Passif d'impôts futurs nets	(105) \$	(115) \$

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars, sauf indication contraire)

	2009	2008 ¹⁾
Bénéfice net aux fins du bénéfice de base par action (en millions de dollars)	656 \$	550 \$
Dividendes sur les titres de participation (en millions de dollars) (note 19)	14	8
Bénéfice net aux fins du bénéfice dilué par action (en millions de dollars)	670	558
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 20)	275,0	274,2
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,2	0,1
Effet dilutif des titres de participation (en millions) (note 19)	6,6	3,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,3	–
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	282,1	277,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,39 \$	2,01 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,38 \$	2,01 \$

1) Retraité. Se reporter à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 2 janvier 2010 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. En conséquence, 4 118 464 (4 690 732 options sur actions en 2008) assorties d'un prix d'exercice moyen pondéré de 52,64 \$ l'action ordinaire (52,98 \$ en 2008) ont été exclues du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 :

	2009	2008
Trésorerie	219 \$	42 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme échéant dans un délai d'au plus de 90 jours :		
Dépôts à terme bancaires	385	–
Bons du Trésor	168	219
Titres de créance du gouvernement	40	58
Papier commercial de sociétés	181	209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	993 \$	528 \$

La société a constaté une perte de change non réalisée de 146 \$ (gain de 210 \$ en 2008) par suite de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, dont une perte de 59 \$ (gain de 87 \$ en 2008) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La perte (le gain en 2008) découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs est compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'un gain de change non réalisé de 145 \$ (perte de 208 \$ en 2008) sur les swaps de devises, tel qu'il est décrit à la note 24.

Note 8. Débiteurs

Le tableau qui suit présente les composantes des débiteurs au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 :

	2009	2008
Créances sur cartes de crédit	2 128 \$	2 206 \$
Montant titrisé	(1 725)	(1 775)
Créances sur cartes de crédit, montant net	403	431
Autres débiteurs	371	436
Débiteurs	774 \$	867 \$

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *PC*, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des fiduciaires indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Les droits conservés ont été désignés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les débiteurs. La juste valeur des droits conservés a été estimée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires indépendantes. Par conséquent, un passif de gestion a été comptabilisé.

En 2009, aucune créance sur cartes de crédit supplémentaire (300 \$ en 2008) n'a été titrisée. Au cours de l'exercice, la titrisation n'a donné lieu à aucun gain (1 \$ en 2008) sur la vente initiale. Au cours de 2009, la Banque *PC* a racheté de la fiduciaire indépendante une coparticipation de 50 \$ (néant en 2008) dans les créances titrisées et une tranche supplémentaire de 90 \$ a été rachetée après le 2 janvier 2010. Une tranche des créances titrisées détenue dans la facilité liée à la fiduciaire indépendante a été renouvelée pour une période de 364 jours au troisième trimestre de 2009. Au cours de 2009, la Banque *PC* a reçu un montant de 235 \$ (176 \$ en 2008) lié essentiellement au droit qu'elle détient sur l'excédent des flux de trésorerie générés par les créances sur cartes de crédit titrisées. Une diminution du passif de gestion de 3 \$ (augmentation de 1 \$ en 2008) a été constatée au cours de l'exercice sur la titrisation et, à la fin de l'exercice, le passif de gestion se chiffrait à 8 \$ (11 \$ en 2008). Le recours des fiduciaires à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite à l'excédent de la garantie de la Banque *PC*, d'un montant de 121 \$ (124 \$ en 2008), et à une lettre de garantie correspondant à un montant de 116 \$ (116 \$ en 2008) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 27).

Le montant net des pertes sur créances, de 21 \$ (35 \$ en 2008), comprend des pertes sur créances de 139 \$ (99 \$ en 2008) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite des pertes sur créances de 118 \$ (64 \$ en 2008) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses clés en 2009. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2009	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	13 \$		
Taux de paiement (mensuel)	45,46 %	(1) \$	(2) \$
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances	7,11 %	(2) \$	(4) \$
Taux d'actualisation annuel appliqué aux flux de trésorerie résiduels	6,44 %		
Rendement net	13,55 %	(4) \$	(8) \$
Coût des fonds	2,34 %	(1) \$	(1) \$

Les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se détaillent comme suit :

	2009	2008
(Rachat de participations) produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	(50) \$	300 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	244 \$	177 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance au 2 janvier 2010, d'un montant de 7 \$ (7 \$ en 2008), ne sont pas classées comme douteuses étant donné qu'elles sont en souffrance depuis moins de 90 jours et que la plupart de ces créances devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde sur créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radié. La concentration du risque de crédit au titre des débiteurs est limitée étant donné la diversité de la clientèle de la société. Le risque de crédit sur les créances sur cartes de crédit est géré de la manière décrite à la note 26.

Autres débiteurs Les autres débiteurs se composent essentiellement de créances de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants. Les autres débiteurs qui sont en souffrance mais non encore douteux totalisaient 46 \$ au 2 janvier 2010 (79 \$ en 2008) dont une tranche d'un montant minimal était en souffrance depuis plus de 60 jours.

Note 9. Provisions pour créances

La société maintient la provision pour créances sur cartes de crédit comptabilisée dans les débiteurs, dans les bilans consolidés, à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes sur créances sur cartes de crédit. La provision pour les autres créances des magasins associés et des comptes indépendants est inscrite dans les débiteurs du bilan consolidé. Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour pertes de la société :

Créances sur cartes de crédit

	2 janvier 2010	3 janvier 2009
Provision au début de l'exercice	(15) \$	(13) \$
Provision pour pertes	(21)	(35)
Recouvrements	(9)	(14)
Radiations	29	47
Provision à la fin de l'exercice	(16) \$	(15) \$

Autres débiteurs

	2 janvier 2010	3 janvier 2009
Provision au début de l'exercice	(24) \$	(35) \$
Provision pour pertes	(101)	(81)
Radiations	105	92
Provision à la fin de l'exercice	(20) \$	(24) \$

Note 10. Stocks

La société a comptabilisé une charge de 15 \$ (16 \$ en 2008) correspondant à la dévaluation des stocks comptabilisés au 2 janvier 2010, afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Les stocks précédemment dévalués n'ont fait l'objet d'aucune reprise, leur valeur étant toujours considérée comme inférieure à leur coût.

Note 11. Immobilisations

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	494 \$	– \$	494 \$	556 \$	– \$	556 \$
Propriétés en cours d'aménagement	191	–	191	164	–	164
Terrains	1 840	–	1 840	1 753	–	1 753
Bâtiments	5 871	1 614	4 257	5 471	1 454 \$	4 017
Matériel et agencements	4 744	3 316	1 428	4 266	3 033	1 233
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	559	272	287	517	255	262
	13 699	5 202	8 497	12 727	4 742	7 985
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	179	117	62	170	110	60
	13 878 \$	5 319 \$	8 559 \$	12 897 \$	4 852 \$	8 045 \$

Les terrains et les bâtiments comprennent respectivement des propriétés destinées à la vente de 58 \$ (68 \$ en 2008). Les éléments suivants ont été constatés dans le bénéfice d'exploitation en 2009 : une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 27 \$ (29 \$ en 2008) et d'autres charges de 19 \$ (18 \$ en 2008).

En 2009, la société a conclu l'achat d'un centre de distribution, pour une contrepartie de 140 \$, plus les frais de clôture. La société a pris en charge un emprunt hypothécaire de 96 \$ dans le cadre de cet achat, dont une tranche de 2 \$ est inscrite dans la tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (se reporter à la note 16).

Note 12. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2009 et en 2008, la société a soumis les écarts d'acquisition à un test de dépréciation annuel et a établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition n'avait subi aucune perte de valeur.

En 2009, la société a acquis T&T pour une contrepartie en espèces de 200 \$, ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 131 \$. Se reporter à la note 3 pour des renseignements sur le calcul du prix d'acquisition préliminaire. De plus, la société a acquis trois magasins de franchisés (un en 2008) pour une contrepartie en espèces de 6 \$ (1 \$ en 2008), ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 5 \$ (1 \$ en 2008).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente les variations des écarts d'acquisition et des actifs incorporels en 2009 et en 2008.

	2009	2008
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	807 \$	806 \$
Écarts d'acquisition acquis (note 3)	136	1
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	943 \$	807 \$
Marques de commerce et de fabrique (note 3)	51	–
Autres actifs incorporels	32	11
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 026 \$	818 \$

Toutes les marques de commerce et de fabrique sont des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Tous les autres actifs incorporels sont des actifs incorporels à durée de vie déterminée.

Note 13. Autres actifs

	2009	2008 ¹⁾
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	319 \$	273 \$
Dépôts de garantie	250	437
Placements dans des franchises et autres créances	201	203
Swaps de devises non réalisés à recevoir (note 24)	187	107
Autres	85	100
	1 042 \$	1 120 \$

Le poste Autres dans le tableau qui précède comprend des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 15 \$ (21 \$ en 2008) et des charges de néant \$ (7 \$ en 2008) se rapportant à un contrat à terme d'achat d'électricité (se reporter à la note 24).

Note 14. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

1) Retraité. Se reporter à la note 2.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 ou au 31 décembre 2008. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, les prochaines évaluations de la capitalisation pour les régimes mentionnés plus haut seront effectuées au 31 décembre 2009, 2010 ou 2011.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2009, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, aux régimes d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 183 \$ (215 \$ en 2008).

En 2010, la société prévoit verser des cotisations d'environ 100 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation en fonction des évaluations actuarielles qui seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2010, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 056 \$	23 \$	1 079 \$	1 161 \$	33 \$	1 194 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	51	1	52	(145)	2	(143)
Cotisations de l'employeur	104	11	115	142	11	153
Cotisations des salariés	2	–	2	2	1	3
Prestations versées	(93)	(26)	(119)	(81)	(24)	(105)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	–	–	–	(23)	–	(23)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 120 \$	9 \$	1 129 \$	1 056 \$	23 \$	1 079 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 161 \$	323 \$	1 484 \$	1 232 \$	319 \$	1 551 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	32	75	47	38	85
Intérêts débiteurs	70	19	89	69	18	87
Prestations versées	(93)	(26)	(119)	(81)	(24)	(105)
Perte actuarielle (gain actuariel)	57	(29)	28	(85)	(28)	(113)
Modifications des régimes	4	–	4	–	–	–
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	–	–	–	(23)	–	(23)
Autres	–	–	–	2	–	2
Solde à la fin de l'exercice	1 242 \$	319 \$	1 561 \$	1 161 \$	323 \$	1 484 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	(122) \$	(310) \$	(432) \$	(105) \$	(300) \$	(405) \$
Perte actuarielle nette non amortie	6	(5)	1	2	(5)	(3)
	393	65	458	334	97	431
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	277 \$	(250) \$	27 \$	231 \$	(208) \$	23 \$
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 13)	319 \$	– \$	319 \$	273 \$	– \$	273 \$
Autres passifs (note 17)	(42)	(250)	(292)	(42)	(208)	(250)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	277 \$	(250) \$	27 \$	231 \$	(208) \$	23 \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	1 037 \$	9 \$	977 \$	23 \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 161	319	1 083	323
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(124) \$	(310) \$	(106) \$	(300) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	55 %	– %	62 %	– %
Titres de créance	43 %	98 %	37 %	99 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par la société, d'une juste valeur respective de 2 \$ (2 \$ en 2008) au 30 septembre 2009. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	41 \$	32 \$	45 \$	37 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes (Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	70	19	69	18
Perte actuarielle (gain actuariel)	(51)	(1)	145	(2)
Modifications des régimes	57	(29)	(85)	(28)
	4	-	-	-
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	121	21	174	25
Insuffisance du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(23)	-	(230)	-
(Insuffisance) excédent de la perte actuarielle (du gain actuariel) net(te) amorti(e) sur la perte actuarielle (le gain actuariel) réel(le) lié(e) aux obligations au titre des prestations constituées	(36)	32	91	40
Insuffisance de la fraction amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	(4)	-	-	(1)
Coût net des régimes à prestations déterminées	58	53	35	64
Coût des régimes à cotisations déterminées	13	-	11	-
Coût des régimes de retraite interentreprises	55	-	51	-
Coût net des régimes	126 \$	53 \$	97 \$	64 \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,5 %	6,0 %	5,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation	6,0 %	5,7 %	5,5 %	5,3 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,25 %	5,0 %	7,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Le taux de croissance du coût des soins de santé au titre du coût net des régimes à prestations déterminées, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 9,5 % (10,0 % en 2008) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2008) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2009 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,25 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(10) \$	s.o.	–
d'une diminution de 1 %	s.o.	10 \$	s.o.	–
Taux d'actualisation	5,75 %	6,0 %	5,5 %	5,7 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(162) \$	(9) \$	(34) \$	(3) \$
d'une diminution de 1 %	187 \$	9 \$	38 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			9,0 %	9,5 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	29 \$	5 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(26) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2008) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Note 15. Dette à court terme

En 2008, la société a conclu une facilité de crédit engagée de 800 \$ arrivant à échéance en mars 2013 et consentie par un consortium de tiers prêteurs qui contient certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 21). Cette facilité constitue une des sources de financement à court terme de la société et permet à celle-ci d'effectuer des emprunts pour une durée pouvant atteindre 180 jours. L'intérêt est fondé sur un taux variable, essentiellement le taux d'acceptation bancaire, et une marge applicable est fondée sur la cote de solvabilité de la société. Au 2 janvier 2010, aucun montant (montant de 190 \$ en 2008) n'avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit engagée.

Note 16. Dette à long terme

	2009	2008
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
5,75 %, échéant en 2009	– \$	125 \$
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
4,85 %, échéant en 2014	350	–
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(67)	(55)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé		
6,48 %, échéant en 2013 (150 millions de dollars américains)	158	180
6,86 %, échéant en 2015 (150 millions de dollars américains)	158	181
Dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire		
5,49 %, échéant en 2018 (se reporter à la note 11)	96	–
Prêts exigibles des EDDV ¹⁾ (se reporter à la note 27)	163	152
Obligations découlant de contrats de location-acquisition ¹⁾ (se reporter à la note 18)	64	62
Autres	2	9
Total de la dette à long terme	4 505	4 235
Moins la tranche échéant à moins de un an	343	165
	4 162 \$	4 070 \$

1) Conformément aux exigences de la NOC-15, les bilans consolidés au 2 janvier 2010 comprennent les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 181 \$ (179 \$ en 2008) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 37 \$ (35 \$ en 2008) est exigible à moins d'un an.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-A, d'un montant en capital de 350 \$ aux termes de son programme de billets à moyen terme, série 2. Les billets série 2-A sont assortis d'un taux d'intérêt semestriel fixe de 4,85 % à compter du 8 novembre 2009, jusqu'à l'échéance, le 8 mai 2014, sous réserve de certaines clauses restrictives. Les billets constituent des obligations non garanties de la société et sont de même rang que tous les autres titres de créance non garantis qui n'ont pas été subordonnés. Les billets, série 2-A peuvent être remboursés à l'occasion, au gré de la société, en totalité ou en partie, avec un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs des billets.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2008, la société a émis 300 \$ US de billets à taux fixe dans le cadre d'un financement par placement privé soumis à certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 21). Les billets ont été émis en deux tranches égales de 150 \$ US comprenant des billets de 5 ans et de 7 ans à des taux d'intérêt de 6,48 % et de 6,86 % respectivement. La société a conclu des swaps sur devises à taux fixe, dont une tranche est désignée comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le risque lié aux taux de change. Au 2 janvier 2010, un montant de 316 \$ (361 \$ en 2008) a été inscrit dans la dette à long terme aux bilans consolidés. De plus amples renseignements relatifs aux conventions de la société sur les couvertures de flux de trésorerie se trouvent à la note 1.

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et les autres dettes, selon l'échéance, est le suivant : 343 \$ en 2010, 390 \$ en 2011, 38 \$ en 2012, 391 \$ en 2013; 474 \$ en 2014 et 2 869 \$ par la suite.

En 2009, le billet à moyen terme à 5,75 % de 125 \$ est arrivé à échéance le 22 janvier 2009 et a été remboursé. En 2008, le billet à moyen terme à 6,00 % de 390 \$ est arrivé à échéance le 2 juin 2008 et a été remboursé.

Il y a lieu de se reporter à la note 25 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.

Note 17. Autres passifs

	2009	2008
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	292 \$	250 \$
Remises des fournisseurs reportées (note 29)	48	56
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 24)	31	43
Rémunération à base d'actions (note 22)	26	12
Autres	137	84
	534 \$	445 \$

Le poste Autres dans le tableau qui précède inclus un passif au titre des actions privilégiées émises par T&T (se reporter à la note 3).

Note 18. Contrats de location

Preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société se répartissent comme suit :

	Versements à effectuer pour chaque exercice						2009 Total	2008 Total
	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	211 \$	192 \$	166 \$	146 \$	126 \$	664 \$	1 505 \$	1 623 \$
Revenu provenant de la sous-location	(38)	(34)	(30)	(27)	(20)	(55)	(204)	(183)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	173 \$	158 \$	136 \$	119 \$	106 \$	609 \$	1 301 \$	1 440 \$

Donneur à bail

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés détenues à des fins locatives et s'élèvent à 755 \$ (603 \$ en 2008) et un amortissement cumulé connexe de 211 \$ (173 \$ en 2008). Pour l'exercice terminé le 2 janvier 2010, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 47 \$ (45 \$ en 2008).

Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 64 \$ (62 \$ en 2008) sont incluses dans les bilans consolidés à la fin de l'exercice (se reporter à la note 16). Les obligations découlant de contrats de location-acquisition visent les propriétés et le matériel loués de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 8 \$ (8 \$ en 2008).

Note 19. Actions privilégiées et titres de participation (en dollars, sauf indication contraire)

Actions privilégiées de premier rang La société est autorisée à émettre 1,0 million d'actions privilégiées de premier rang sans droit de vote, mais aucune n'était en circulation à la fin de l'exercice.

Actions privilégiées de deuxième rang de série A (autorisées – 12,0 millions d'actions) Au troisième trimestre de 2008, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang de série A sans droit de vote à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour un produit net de 218 millions de dollars, qui donnent droit au porteur de recevoir annuellement les dividendes en espèces cumulatifs fixes de 1,4875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés tous les trimestres. En 2009, le conseil a déclaré un dividende de 1,4875 \$ (0,911275 \$ en 2008) par action privilégiée de deuxième rang, qui est inclus dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 2 janvier 2010 (se reporter à la note 4). Après la fin de l'exercice, le conseil a déclaré un dividende de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, payable le 30 avril 2010.

À compter du 31 juillet 2013, la société peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, les actions privilégiées de deuxième rang de série A, comme suit :

À compter du 31 juillet 2013, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2014, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2013, la société peut, à son gré, convertir ces actions privilégiées, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant le prix de rachat en vigueur, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles au gré du porteur, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant 25,00 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Cette option est assujettie au droit de la société de les racheter ou de prendre des dispositions pour leur vente à des acheteurs de substitution. Ces actions privilégiées, qui sont présentées comme des titres de participation dans les bilans consolidés, sont classées comme autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actions privilégiées de deuxième rang de série A sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang dans l'éventualité d'un conflit entre les privilèges, les priorités et les droits rattachés aux deux catégories d'actions privilégiées qui auront préséance sur les actions ordinaires à l'égard de la priorité du versement des dividendes et la distribution des actifs de la société lors d'une liquidation ou dissolution de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 20. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009		2008	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 173 564	1 196 \$
Actions ordinaires émises	3 713 094	120 \$	–	–
Rachetées aux fins d'annulation	(1 698 400)	(8) \$	–	–
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	276 188 258	1 308 \$	274 173 564	1 196 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	275 028 991		274 173 564	

En 2009, la société a acheté aux fins d'annulation 1 698 400 actions ordinaires (aucune en 2008) contre 56 \$ (néant en 2008), ce qui a donné lieu à une diminution de 48 \$ (néant en 2008) des bénéfices non répartis au titre de la prime sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation.

George Weston limitée (« Weston ») détient environ 63 % (62 % en 2008) des actions ordinaires, le reste étant détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Dividendes sur les actions ordinaires (en dollars)

La déclaration et le versement des dividendes ainsi que le montant de ceux-ci sont déterminés au gré du conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capital, des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le conseil juge pertinents à l'occasion. La société a pour objectif à long terme que ses paiements de dividendes se situent dans une fourchette variant entre 20 et 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités poursuivies, en tenant compte de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2009, le conseil a déclaré un dividende de 0,84 \$ par action ordinaire (0,84 \$ en 2008). Après la fin de l'exercice, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2010.

Régime de réinvestissement des dividendes

Au deuxième trimestre de 2009, la société a instauré un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») ayant pour objectif de recueillir des capitaux propres ordinaires de 300 \$. Aux termes de ce régime, les porteurs d'actions ordinaires qui y sont admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers en actions ordinaires de la société sans avoir à verser de commissions, de frais d'administration ou de droits de courtage. Les actions ordinaires émises aux actionnaires aux termes du RRD sont des actions émises sur le capital autorisé ou des actions rachetées sur le marché libre, au gré de la société. En vertu du RRD, le conseil peut, si besoin est, autoriser un escompte à l'émission d'actions ordinaires sur le capital autorisé. Au cours de l'exercice, la société a, aux termes du RRD, émis 3 713 094 actions ordinaires sur le capital autorisé à un prix représentant un escompte de 3 %, ce qui a donné lieu à une augmentation de 120 \$ du capital-actions ordinaire.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés sur actions en vue de l'acquisition, d'un nombre maximal de 13 708 678 actions ordinaires de la société, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours au moment de l'acquisition. En 2009, la société a racheté aux fins d'annulation 1 698 400 de ses actions ordinaires (aucune en 2008) à un prix de 33,14 \$ l'action.

Note 21. Gestion du capital

La société désigne par capital la dette nette¹⁾, les titres de participation et les capitaux propres. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et mettre en œuvre ses activités d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir la capacité financière et l'accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future des activités;
- réduire au minimum le coût de ses capitaux en tenant compte des conditions actuelles et futures du secteur, du marché ainsi que des risques d'ordre économique;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en fonds de roulement et à des sources de financement à long terme pour soutenir la nature à long terme de ses immobilisations.

La société se sert des ratios suivants pour surveiller son capital :

	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009 ²⁾
Ratio de couverture des intérêts	4,2 fois	3,7 fois
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur les capitaux propres ¹⁾	0,4:1	0,5:1
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur le BAIIA ¹⁾	1,6:1	2,1:1

Le ratio de couverture des intérêts est calculé en divisant le bénéfice d'exploitation par les intérêts débiteurs et autres frais de financement, et en ajoutant les intérêts capitalisés au titre des immobilisations. Ce ratio est présenté pour la période de 52 semaines terminée le 2 janvier 2010 et la période de 53 semaines terminée le 3 janvier 2009. La société gère sa dette sur une base nette, tel qu'il est mentionné ci-dessous. Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ s'est maintenu sous 1:1, conformément à la directive interne de la société. Il est utile pour évaluer le niveau d'endettement. À l'occasion, la direction calcule ces ratios d'une autre façon pour qu'ils s'apparentent à la méthodologie des agences de cotation du crédit et d'autres participants au marché.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société.

2) Retraité. Se reporter à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Dette nette¹⁾

Le tableau qui suit présente en détail le calcul de la dette nette¹⁾ pris en compte dans le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et le ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ :

(en millions de dollars)	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009
Dette bancaire	2 \$	52 \$
Dette à court terme	–	190
Tranche à moins de un an de la dette à long terme	343	165
Dette à long terme	4 162	4 070
Autres passifs	36	–
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	58	63
	4 601	4 540
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	993	528
Placements à court terme	397	225
Dépôts de garantie inclus dans les autres actifs	250	437
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	178	57
	1 818	1 247
Dette nette ¹⁾	2 783 \$	3 293 \$

En 2009, la société a modifié sa définition de la dette nette afin qu'elle englobe la juste valeur des actifs et passifs dérivés financiers, jugeant que cette mesure devait rendre compte de tous les arrangements financiers portant intérêt. Il n'est pas tenu compte, dans le calcul de la dette nette¹⁾, des actions privilégiées de deuxième rang, série A, qui sont classées comme des titres de participation. Aux fins du calcul de la dette nette, la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément au CPN-173 (se reporter à la note 2). Au 2 janvier 2010, l'ajustement en fonction de la qualité du crédit se chiffrait à 4 \$.

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement que Glenhuron est tenu de placer auprès de contreparties à titre de garantie pour conclure et maintenir des dérivés en cours et des contrats à terme de capitaux propres. Le montant des dépôts de garantie requis variera essentiellement en raison de la variation de la valeur marchande des dérivés.

BAIIA¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA¹⁾ utilisé aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ et des mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés vérifiés à la fin des exercices indiqués.

(en millions de dollars)	2009 (52 semaines)	2008 ²⁾ (53 semaines)
Bénéfice net	656 \$	550 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Participation sans contrôle	11	10
Impôts sur le bénéfice	269	229
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	269	263
Bénéfice d'exploitation	1 205	1 052
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Amortissement	589	550
BAIIA ¹⁾	1 794 \$	1 602 \$

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société.

2) Retraité. Se reporter à la note 2.

Capitaux propres¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement des capitaux propres utilisés aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et des mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés vérifiés à la fin des exercices indiqués.

Les capitaux propres¹⁾ utilisés aux fins de ce calcul correspondent à la somme des titres de participation et des capitaux propres.

(en millions de dollars)	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009 ²⁾
Titres de participation	220	219
Capitaux propres	6 273	5 803
Capitaux propres ¹⁾	6 493	6 022

La société suit l'évolution de ses cotes de solvabilité dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir son accès aux marchés financiers, pour ses besoins de liquidités. Advenant que la situation et le rendement financiers de la société se détériorent ou que ses cotes de solvabilité diminuent, la capacité de la société à obtenir du financement auprès de sources externes sera peut-être limitée. De plus, les marchés du crédit et financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui réduiront peut-être l'accès qu'a la société à des fonds ainsi que sa capacité à financer ses dettes à court et à long terme. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de capitaux et les échéances de ses placements. Elle applique aussi des stratégies de gestion du risque, dont des plans d'urgence prospectifs pour les liquidités.

Au cours du deuxième trimestre de 2008, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») autorisant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées pour un montant maximal de 1 milliard de dollars, sous réserve de la disponibilité d'un financement par les marchés financiers. Au cours du troisième trimestre de 2008, la société a émis des actions privilégiées (se reporter à la note 19). Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a déposé un supplément de prospectus lié au prospectus déposé en 2008 lui permettant d'émettre des billets à moyen terme non garantis, série 2, d'un montant maximal de 775 \$. Aux termes de ce supplément de prospectus, la société a émis des billets à moyen terme d'un montant de 350 \$ (se reporter à la note 16).

Clauses restrictives et exigences réglementaires

La facilité de crédit engagée conclue par la société au cours du premier trimestre de 2008 (se reporter à la note 15) et les billets à taux fixe du placement privé de 300 \$ US que la société a émis au cours du deuxième trimestre de 2008 (se reporter à la note 16) sont assortis de clauses restrictives financières. Les clauses restrictives des deux ententes comprennent le maintien des ratios de couverture des intérêts et d'endettement que la société évalue tous les trimestres. Ces ratios sont définis dans les ententes de crédit respectives. La société respectait ces deux clauses restrictives au 2 janvier 2010.

La société est par ailleurs soumise à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, et la Banque Centrale de la Barbade, organisme de réglementation principal de Glenhuron, filiales en propriété exclusive de la société. La Banque PC a pour objectifs de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide tout en tenant compte des risques économiques de la Banque, et le respect de toutes les exigences réglementaires en matière de capital définies par le BSIF. La Banque PC est assujettie au cadre de gestion du capital réglementaire de l'Accord de Bâle II et atteint tous les objectifs de capital applicables à la fin de l'exercice 2009. Glenhuron est actuellement régi par les normes Bâle I, dans le cadre desquelles l'actif de Glenhuron est pondéré en fonction du risque et le ratio minimum du capital par rapport à l'actif pondéré en fonction du risque est de 8,0 %. Au 2 janvier 2010, le ratio du capital par rapport à l'actif pondéré de Glenhuron satisfaisait le minimum requis aux termes des normes de Bâle I.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société.

2) Retraité. Se reporter à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 22. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-dessous.

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de ses régimes d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes, y compris les contrats à terme sur capitaux propres de Glenhuron, se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2009	2008
Charge découlant du régime d'options sur actions	6 \$	8 \$
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	10	9
Perte (gain) découlant des contrats à terme sur capitaux propres (note 24)	6	(10)
Coût net de la rémunération à base d'actions	22 \$	7 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2009, une somme de 1 million de dollars (néant en 2008) a été versée au titre de la plus-value d'actions à l'exercice de 127 513 options sur actions (aucune option en 2008). En 2009 et en 2008, la société n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions. À la fin de l'exercice, la société avait au total 9 207 816 options sur actions en cours (7 892 660 en 2008), représentant environ 3,3 % (2,9 % en 2008) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2009		2008	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	7 892 660	43,29 \$	6 532 756	52,34 \$
Attribuées	2 787 970	31,13 \$	3 431 432	28,99 \$
Exercées	(127 513)	29,00 \$	-	- \$
Déchues/annulées	(1 345 301)	40,99 \$	(2 071 528)	48,13 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	9 207 816	40,14 \$	7 892 660	43,29 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	2 940 474	50,15 \$	1 971 244	56,05 \$

	Options en cours en 2009			Options exerçables en 2009	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
28,95 \$ – 42,55 \$	5 156 693	6	30,10 \$	577 007	29,19 \$
42,56 \$ – 56,15 \$	3 267 875	3	48,93 \$	1 736 871	50,09 \$
56,15 \$ – 69,75 \$	783 248	2	69,63 \$	626 596	69,63 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société gère un régime d'UAR pour certains cadres supérieurs. Les UAR donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des UAR sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la fin de la période de performance des UAR multiplié par le nombre d'UAR détenues par le cadre.

La variation des unités d'actions restreintes de la société au cours de l'exercice se résume comme suit :

	2009	2008
Nombre d'attributions		
UAR au début de l'exercice	829 399	768 687
Attribuées	453 680	416 294
Annulées	(104 785)	(103 103)
Réglées contre espèces	(204 943)	(252 479)
UAR à la fin de l'exercice	973 351	829 399
UAR réglées contre espèces (en millions de dollars)	7 \$	9 \$

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2008) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs Des membres du conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 110 303 unités d'actions différées (79 939 unités d'actions différées en 2008) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2008) et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Régime d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées à n'importe quelle année, incitations assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant pour quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation. À la fin de 2009 et de 2008, aucune unité d'action à versement différé à l'intention des hauts dirigeants n'était en cours.

Note 23. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit donne de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009 :

	2009			2008		
	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	14 \$	16 \$	30 \$	22 \$	(3) \$	19 \$
Effet cumulatif de la mise en application des nouvelles normes comptables [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouverts de 1 \$ (néant en 2008)] (note 2)	(2)	-	(2)	-	-	-
(Perte nette) gain net non réalisé(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 \$ (1 \$ en 2008)]	-	(23)	(23)	-	40	40
Reclassement de la perte (du gain) sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts recouverts de 3 \$ (5 \$ en 2008)]	-	2	2	-	(21)	(21)
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouverts de 9 \$ (des impôts sur le bénéfice de 22 \$ en 2008)]	8	-	8	21	-	21
Reclassement de la perte (du gain) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouverts de 6 \$ (des impôts sur le bénéfice de 21 \$ en 2008)]	2	-	2	(29)	-	(29)
Solde à la fin de l'exercice	22 \$	(5) \$	17 \$	14 \$	16 \$	30 \$

Il est prévu qu'un gain estimatif de 8 \$ (perte de 10 \$ en 2008) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des swaps de taux d'intérêt au 2 janvier 2010 sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Le solde des swaps de taux d'intérêt sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de deux ans. Un gain de 5 \$ (12 \$ en 2008) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des swaps de devises sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois, mais sera en partie contrebalancé par les pertes reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net sur les actifs disponibles à la vente. Le solde des swaps de devises sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de quatre ans.

Note 24. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants notionnels de référence échéant en						2009	2008
	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises à recevoir	161 \$	56 \$	166 \$	75 \$	145 \$	546 \$	1 149 \$	1 181 \$
Swaps de devises à payer	– \$	– \$	– \$	(148) \$	– \$	(148) \$	(296) \$	(296) \$
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	50 \$	200 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	250 \$	390 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer	– \$	– \$	– \$	(150) \$	– \$	– \$	(150) \$	(150) \$
Contrats à terme sur capitaux propres	(99) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(99) \$	(261) \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	(9) \$	(8) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(17) \$	(25) \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans les bilans consolidés. Ces montants servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises Glenhuron a conclu des swaps de devises (se reporter à la note 26) visant l'échange de dollars américains contre 1 149 dollars canadiens (1 181 dollars canadiens en 2008), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 250 \$ (320 \$ en 2008) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée s'élevant à 899 \$ (861 \$ en 2008) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. Au 2 janvier 2010, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 167 \$ (36 \$ en 2008) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs. De plus, un ajustement de 4 \$ en fonction de la qualité du crédit a été comptabilisé dans les autres actifs.

En 2008, la société a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 \$ CA contre 300 \$ US, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le taux de change d'une partie des billets de placement privé à taux fixe de la société libellés en dollars américains (se reporter à la note 16).

Swaps de taux d'intérêt Glenhuron conserve des swaps de taux d'intérêt (se reporter à la note 26) qui ont servi à convertir un montant notionnel de 250 \$ (390 \$ en 2008) de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie inclus dans les autres actifs disponibles à la vente à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,11 % (5,39 % en 2008), dans le cadre d'une relation de couverture venant à échéance d'ici 2011. Au 2 janvier 2010, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 15 \$ (21 \$ en 2008) a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 13) et le gain de 15 \$ (21 \$ en 2008) lié à la juste valeur non réalisé a été reporté, déduction faite des impôts, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. De plus, un ajustement en fonction de la qualité du crédit d'un montant négligeable a été comptabilisé dans les autres actifs. Lorsque ces gains non réalisés deviennent réalisés, ils sont reclassés dans le bénéfice net.

La société conserve également des swaps de taux d'intérêt qui ne font pas partie d'une relation de couverture. Au 2 janvier 2010, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 31 \$ (43 \$ en 2008) a été constatée dans les autres passifs (se reporter à la note 17). De plus, un ajustement en fonction de la qualité du crédit d'un montant négligeable a été comptabilisé dans les autres passifs.

Contrats à terme sur capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire) À la fin de l'exercice 2009, Glenhuron avait des contrats à terme sur capitaux propres cumulatifs (se reporter à la note 22) visant le rachat de 1,5 million (4,8 millions en 2008) d'actions ordinaires de la société à un prix moyen à terme cumulatif de 66,25 \$ (54,46 \$ en 2008), y compris 10,03 \$ l'action ordinaire (9,59 \$ en 2008) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la résiliation des contrats. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement des montants nets à payer, entre Glenhuron et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires et varient selon les fluctuations du cours des actions ordinaires de Loblaw. Les contrats à terme sur capitaux propres procurent une compensation partielle des fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de la société, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes, qui prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de Loblaw excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme de capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme de capitaux propres, les cours et les fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les intérêts cumulés, déduction faite des dividendes et de la perte non réalisée cumulée, de 48 millions de dollars (92 millions de dollars en 2008) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces contrats à terme de capitaux propres. En 2009, Glenhuron a versé 55 millions de dollars pour résilier une partie des contrats à terme sur capitaux propres visant 3,3 millions d'actions, ce qui a mené à l'annulation d'une tranche correspondante du passif connexe.

Contrat à terme d'achat d'électricité La société a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, Canada, environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. La société est tenue d'évaluer son contrat à terme d'achat d'électricité à sa juste valeur. Au 2 janvier 2010, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 3 \$ (7 \$ en 2008) a été constatée dans les autres passifs (dans les autres actifs en 2008). Au cours de 2009, une perte de valeur de 10 \$ (gain de 2 \$ en 2008) a été constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Contrats à terme standardisés et contrats d'options sur carburant négociés en bourse La société a conclu des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Les contrats à terme standardisés établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix de l'essence de la société et les contrats d'options protègent essentiellement contre la variation des coûts. Au 2 janvier 2010, la société a inscrit des créditeurs et charges à payer de néant (4 \$ en 2008) liés aux contrats susmentionnés.

Contrats de change à terme En 2009, la société a conclu des contrats à terme pour couvrir une partie des acquisitions d'immobilisations corporelles libellées en dollars américains. À la fin de l'exercice, des contrats à terme en cours d'une juste valeur négligeable étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer; par conséquent, une perte négligeable était comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Note 25. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et aux prix fournis par des contreparties. La juste valeur des dérivés se rapproche de leur valeur comptable et est constatée dans les autres actifs ou les autres passifs aux bilans consolidés.

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers, au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009, ainsi qu'une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les méthodes d'évaluation. Les différents niveaux se définissent comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Juste valeur – niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Juste valeur – niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Les paragraphes qui suivent décrivent les différentes méthodes permettant de déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie La juste valeur est principalement fondée sur les taux d'intérêt d'instruments semblables. En raison de la nature à court terme de ces instruments, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur.

Débiteurs, créditeurs et charges à payer et emprunts à court terme Leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Dette à long terme et titres de participation La juste valeur est fondée sur le taux des autres emprunts actuels de la société en vertu de conventions d'emprunt de type semblable, ou lorsque c'est possible, sur des prix cotés.

Instruments financiers dérivés La juste valeur des actifs et des passifs dérivés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation conventionnels pour le secteur. Lorsque c'est possible, ces modèles prévoient les flux de trésorerie futurs et actualisent les futurs montants à une valeur actualisée à partir de données observables sur le marché, y compris des courbes de taux d'intérêt, des écarts de taux, des taux de change et des prix à terme et au comptant pour les devises.

Au 2 janvier 2010

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	– \$	– \$	1 448 \$	192 \$	– \$	– \$	1 640 \$	1 640 \$
Débiteurs	–	–	13	–	761	–	774	774
Dérivés	83	116	–	–	–	–	199	199
Total des actifs financiers	83 \$	116 \$	1 461 \$	192 \$	761 \$	– \$	2 613 \$	2 613 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$				– \$
Juste valeur – niveau 2	83	115	1 448	192				1 838
Juste valeur – niveau 3	–	1	13	–				14
Total de la juste valeur	83 \$	116 \$	1 461 \$	192 \$				1 852 \$
Emprunts à court terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	2 \$
Créditeurs et charges à payer	–	48	–	–	–	3 194	3 242	3 242
Dette à long terme	–	–	–	–	–	4 505	4 505	4 801
Titres de participation	–	–	–	–	–	220	220	244
Dérivés (note 24)	–	34	–	–	–	7	41	41
Total des passifs financiers	– \$	82 \$	– \$	– \$	– \$	7 928 \$	8 010 \$	8 330 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$				– \$
Juste valeur – niveau 2	–	82	–	–				82
Juste valeur – niveau 3	–	–	–	–				–
Total de la juste valeur	– \$	82 \$	– \$	– \$				82 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 75 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme disponibles à la vente. La société n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Au 3 janvier 2009

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	– \$	– \$	898 \$	292 \$	– \$	– \$	1 190 \$	1 190 \$
Débiteurs	–	–	14	–	853	–	867	867
Titres disponibles à la vente	–	–	–	7	–	–	7	7
Dérivés	98	45	–	–	–	–	143	143
Total des actifs financiers	98 \$	45 \$	912 \$	299 \$	853 \$	– \$	2 207 \$	2 207 \$
Emprunts à court terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	242 \$	242 \$	242 \$
Créditeurs et charges à payer	–	92	–	–	–	2 731	2 823	2 823
Dette à long terme	–	–	–	–	–	4 235	4 235	3 746
Titres de participation	–	–	–	–	–	219	219	212
Dérivés (note 24)	–	56	–	–	–	7	63	63
Total des passifs financiers	– \$	148 \$	– \$	– \$	– \$	7 434 \$	7 582 \$	7 086 \$

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 72 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme disponibles à la vente. La société n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Les instruments financiers appartenant au niveau 3 englobent les éléments suivants :

- La participation conservée dans les créances titrisées de la Banque PC, pour laquelle un rapprochement et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 8.
- La juste valeur des dérivés incorporés en monnaie étrangère, d'un montant de 1 \$ inclus dans les autres actifs (3 \$ inclus dans les autres passifs en 2008), qui comprend un gain de la juste valeur de 4 \$ (perte de 4 \$ en 2008), comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux de change donnerait lieu à un gain (une perte) de 1 \$ de la juste valeur.

Il n'y a eu aucun changement notable d'éléments entre les différents niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010.

Au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010, la perte nette non réalisée et réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction, sont inscrits dans le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, se sont élevés à 122 \$ (gain de 169 \$ en 2008). De plus, le gain net non réalisé sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés non financiers, qui doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrites dans le bénéfice net avant les impôts et la participation sans contrôle, s'est élevé à 88 \$ (perte de 233 \$ en 2008).

Note 26. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La société s'expose aux risques suivants puisqu'elle détient et émet des instruments financiers : risque d'illiquidité, risque de crédit et risque de marché. Une description de ces risques et de la façon dont la société gère son exposition à ces risques figure ci-dessous :

Risque d'illiquidité Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat.

Si la situation et la performance financières de la société venait à se détériorer ou si ses cotes de solvabilité étaient révisées à la baisse, la société verrait sa capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les placements à court terme de la société ainsi que sur son accès à des capitaux externes pour financer ses passifs financiers dérivés et non dérivés. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres liquides ayant une cote élevée et en diversifiant les sources et les échéances des capitaux externes.

En mars 2011, des billets adossés à des créances sur cartes de crédit de 500 millions de dollars émis par Eagle Credit Card Trust (« Eagle ») viendront à échéance. Eagle a émis des billets pour financer l'achat d'une participation dans des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Une période d'accumulation en vertu de laquelle la Banque PC doit mettre de côté des recouvrements en espèces commencera six mois avant l'échéance des billets ou à une date précédente ou ultérieure déclarée par la fiduciaire. La Banque PC et la société prévoient disposer de suffisamment de liquidités à court terme pour financer l'accumulation et de suffisamment de financement à long terme et de facilités de titrisation pour être en mesure de remplacer ou de renouveler cette facilité.

Analyse des échéances Les échéances des passifs financiers importants s'établissaient comme suit au 2 janvier 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite ⁵⁾	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de taux d'intérêt à payer ¹⁾	13 \$	13 \$	13 \$	5 \$	– \$	– \$	44 \$
Contrats à terme sur capitaux propres ²⁾	99	–	–	–	–	–	99
Passifs financiers non dérivés							
Dette à long terme, y compris les versements d'intérêts à taux fixe ³⁾	615	631	256	594	661	5 989	8 746
Autres passifs ⁴⁾	5	–	–	–	36	–	41
	732 \$	644 \$	269 \$	599 \$	697 \$	5 989 \$	8 930 \$

1) Selon les versements d'intérêts à taux fixe qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts à taux variable reçus.

2) Selon le coût moyen au 2 janvier 2010.

3) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument ainsi que les obligations de paiements annuels pour les EDDV, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition.

4) Montant contractuel des contrats de change à terme et obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

5) Les titres de participation et les dividendes connexes ne sont pas pris en compte, car la société n'est pas tenue de payer ces montants en vertu des contrats.

La dette bancaire, la dette à court terme et les créditeurs et charges à payer de la société sont de nature à court terme et sont exigibles d'ici les 12 prochains mois. Ils ne sont donc pas inclus dans les montants ci-dessus.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs, des actifs aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et des créances sur les magasins franchisés indépendants, associés et comptes indépendants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à des accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements. Les risques de contrepartie et les pertes éventuels sont limités aux montants nets recouvrables aux termes des accords d'instruments dérivés conclus avec une contrepartie donnée. Ces risques sont de plus atténués grâce à la conclusion d'opérations avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de cotation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est des accords d'instruments financiers dérivés. Des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés ont été instaurés.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des secteurs et des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments de placement, atténuent le risque de crédit. Ces placements sont achetés et détenus directement dans des comptes de dépôt de titres et sont peu exposés aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des détenteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Le risque de crédit maximal auquel la société est exposée relativement à des instruments dérivés correspond approximativement à la juste valeur marchande positive des dérivés inscrite au bilan (se reporter à la note 25).

Pour de plus amples renseignements sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit et des autres créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, il y a lieu de se reporter à la note 9.

Risque de marché Le risque de marché correspond à la perte susceptible de découler de changements dans certains facteurs, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, le cours des actions ordinaires, et de l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt découle de l'émission d'une dette à court terme par la société et de contrats à terme sur capitaux propres par Glenhuron, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs. La société est exposée aux fluctuations de la volatilité des taux d'intérêt à court terme, qui sont contrebalancées en partie par les swaps de taux d'intérêt de Glenhuron et de la société. La société estime qu'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 100 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une diminution (augmentation) des intérêts débiteurs de 16 \$.

Risque de change La société s'expose à la variabilité des taux de change principalement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains et détenus par Glenhuron, les achats libellés en devises et fondés sur les devises inclus dans les créditeurs et charges à payer, et les billets de placement privé inclus dans la dette à long terme libellés en dollars américains. La société et Glenhuron détiennent des swaps de devises qui compensent en partie leur exposition respective aux fluctuations des taux de change.

Au 2 janvier 2010, la société disposait de 945 \$ US (961 \$ US en 2008) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie inclus dans les autres actifs (se reporter aux notes 7 et 13). La société désigne une partie des swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie libellés en dollars américains inclus dans les autres actifs. Le reste des swaps sur devises non désignés contrebalance en partie les fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et des billets de placement privé libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice, la perte de change non réalisée de 25 \$ (gain de 50 \$ en 2008) liée à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs classés comme étant disponibles à la vente est constaté dans les autres éléments du résultat étendu et a été partiellement compensé par le gain de change non réalisé de 28 \$ (perte de 51 \$ en 2008) avant impôts sur le bénéfice relativement aux swaps de devises désignés aussi reportés dans les autres éléments du résultat étendu. La perte de change non réalisée de 121 \$ (gain de 160 \$ en 2008) sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction a été partiellement compensé dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé de 117 \$ (perte de 157 \$ en 2008) relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés dans la couverture des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, la société a réalisé une perte de change de 14 \$ (gain de 26 \$ en 2008) relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

En 2009, la société a constaté dans le bénéfice d'exploitation un gain de change non réalisé de 45 \$ sur les billets de placement privé à taux fixe de 300 millions de dollars américains. Cette perte a été partiellement compensée par la partie efficace des swaps de devises désignés, qui était auparavant classée dans les autres éléments du résultat étendu et qui est dorénavant classée dans le bénéfice d'exploitation, et le gain lié à la juste valeur des swaps de devises non désignés dans la couverture. À la création de la couverture de flux de trésorerie, un montant minime d'inefficacité a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Risque marchandises La société s'expose à des augmentations du prix des marchandises dans ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes de ses marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés aux marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. Le risque lié au prix de l'électricité est couvert par un contrat dérivé non financier d'une valeur notionnelle de 17 \$ (25 \$ en 2008) pour une partie de la consommation prévue d'électricité de la société en Alberta. La société conclut des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Elle estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des prix des marchandises correspondants, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 2 \$ sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

Risque lié au cours des actions ordinaires La société verse à ses salariés une rémunération à base d'actions sous forme d'options sur actions et d'UAR visant ses actions ordinaires. Par conséquent, le bénéfice d'exploitation subi une incidence défavorable lorsque le prix des actions ordinaires augmente et vice versa. Les contrats à terme sur capitaux propres de Glenhuron procurent une compensation partielle des fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces contrats à terme varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes et des contrats à terme de capitaux propres, prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme de capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. L'incidence d'une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes de la société sur les contrats à terme de capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 1 \$ sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

Note 27. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués dans les procédures judiciaires ci-dessous.

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments et l'achat de biens immobiliers, à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 76 \$ (46 \$ en 2008).

La société établit des lettres de garantie qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières, à des programmes d'avantages sociaux et à des garanties de bonne exécution. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de garantie s'élève à environ 246 \$ (216 \$ en 2008). D'autres lettres de garantie ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-dessous.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, « Informations à fournir sur les garanties » :

Fiducie de financement indépendante Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement des équipements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne.

Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours au 2 janvier 2010 était de 390 \$ (388 \$ en 2008), notamment 163 \$ (152 \$ en 2008) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. La société a convenu d'accorder, d'après une formule, des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à environ 15 % (15 % en 2008) du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, ou à 66 \$ (66 \$ en 2008) au 2 janvier 2010. Aucun montant n'a été tiré sur la lettre de garantie. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société selon des modalités avantageuses. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de garantie générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la facilité de crédit consentie et renouvelable de 475 \$ et d'une durée de 364 jours a été renouvelée. Cette facilité, qui est assortie d'une période de remboursement supplémentaire de 12 mois à l'échéance, sert au financement des fiducies indépendantes. La nouvelle structure de financement a été analysée et la société a conclu qu'elle n'avait pas à consolider d'autres EDDV en raison de ce financement. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Lettre de garantie D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de garantie en faveur de fiducies de financement indépendantes relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2008) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 116 \$ (116 \$ en 2008) (se reporter à la note 8).

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 41 \$ (63 \$ en 2008).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée.

Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites et réclamations demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

Note 28. Entités à détenteurs de droits variables

Conformément à la NOC-15, la société consolide toutes les entités à détenteurs de droits variables dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des équipements et du matériel (se reporter à la note 27). Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer des équipements aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2009, 166 (154 en 2008) des magasins franchisés indépendants de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accords d'entreposage et de distribution La société a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, la société a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas significative.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Fiducies indépendantes La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie de lettres de garantie, dans des fiducies indépendantes auxquelles elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit aux fiducies indépendantes en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que ces fiducies indépendantes aient été désignées comme étant des EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de les consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans ces fiducies indépendantes est présenté à la note 27.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 29. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Weston, et ses sociétés du même groupe autres que la société, sont des personnes apparentées. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les personnes apparentées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-dessous :

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2008) du coût des marchandises vendues.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 30 \$ en 2009 (28 \$ en 2008).

Immobilier La société loue certains locaux à bureaux d'une société affiliée à Weston pour environ 3 \$ (2 \$ en 2008).

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des emprunts à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était de néant à la fin de l'exercice (néant en 2008).

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion

La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, les prestations de retraite et les avantages sociaux, les impôts, les soins médicaux, les déplacements, les systèmes d'information, la gestion du risque, la trésorerie et les questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 16 \$ en 2009 (13 \$ en 2008). Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité de vérification.

Glenhuron gère certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme libellés en dollars américains pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston, et les frais de gestion engagés sont fondés sur les taux du marché. En 2008, Glenhuron avait une entente avec une filiale de Weston visant la gestion d'un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'un tiers. En 2009, Weston s'est départie de cette filiale.

Ententes d'approvisionnement

En 2008, la société a conclu une entente d'approvisionnement à long terme avec une filiale de Weston, contre une contrepartie en espèces de 65 \$, qui sera comptabilisée dans le bénéfice au fil de la durée de l'entente, dont une tranche de 8 \$ a été comptabilisée en 2009 (1 \$ en 2008). Au 2 janvier 2010, un montant de 8 \$ a été inscrit dans les créditeurs et charges à payer et un montant de 48 \$ a été inscrit dans les autres passifs. Certains actifs et passifs d'une filiale en propriété exclusive ont été vendus par Weston en 2009.

Note 30. Informations supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que les articles de marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Exercice ²⁾ (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009	2008 ^{2), 5)}	2007 ⁵⁾
Résultats d'exploitation			
Chiffre d'affaires	30 735	30 802	29 384
Bénéfice d'exploitation	1 205	1 052	744
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	269	263	252
Bénéfice net	656	550	336
Situation financière			
Fonds de roulement	736	730	58
Immobilisations	8 559	8 045	7 953
Écarts d'acquisition et actifs incorporels ⁴⁾	1 026	818	812
Total de l'actif	14 991	13 943	13 625
Dette nette ³⁾	2 783	3 293	3 569
Capitaux propres	6 273	5 803	5 513
Flux de trésorerie			
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 945	960	1 219
Dépenses en immobilisations	1 067	750	613
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	2,39	2,01	1,23
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,84	0,84
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹⁾	7,07	3,50	4,45
Acquisitions d'immobilisations	3,53	2,74	2,24
Valeur comptable	22,71	21,16	20,11
Cours à la fin de l'exercice	33,88	35,23	34,07
Ratios financiers			
Marge d'exploitation (en pourcentage)	3,9	3,4	2,5
BAIIA ³⁾	1 794	1 602	1 300
Marge du BAIIA ³⁾ (en pourcentage)	5,8	5,2	4,4
Dette nette ³⁾ sur le BAIIA ³⁾	1,6 fois	2,1 fois	2,7 fois
Dette nette ³⁾ sur les capitaux propres ³⁾	0,4:1	0,5:1	0,6:1
Couverture des intérêts ¹⁾	4,2 fois	3,7 fois	2,7 fois
Rendement de l'actif net moyen (en pourcentage) ³⁾	12,0	10,7	7,6
Rendement des capitaux propres moyens (en pourcentage)	10,9	9,7	6,1
Rentrées nettes liés aux activités d'exploitation sur la dette nette ³⁾	0,70	0,29	0,34
Ratios cours/bénéfice net à la fin de l'exercice	14,2	17,5	27,7
Ratios cours/valeur comptable à la fin de l'exercice	1,5	1,7	1,7
Statistiques d'exploitation			
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,6	49,8	49,6
Superficie moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	62 300	61 900	60 800
Superficie moyenne des magasins détenus par des franchisés (en pieds carrés)	29 700	28 400	28 000
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	597	624	591
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables (en pourcentage)	(1,1)	4,2	2,4
Nombre de magasins détenus par la société	613	609	628
Nombre de magasins détenus par des franchisés	416	427	408

1) Se reporter au glossaire à la page 88 pour une définition des termes.

2) L'exercice 2008 comprenait 53 semaines.

3) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société.

4) Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Avant 2009, les actifs incorporels étaient inscrits comme autres actifs; ils sont maintenant inclus dans les écarts d'acquisition et actifs incorporels aux bilans consolidés.

5) En 2009, la société a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisitions et actifs incorporels », publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») avec retraitement des exercices antérieurs. En 2008, la société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », sans retraitement des exercices antérieurs. En 2007, la société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu » et le chapitre 3251, « Capitaux propres », sans retraitement des exercices antérieurs.

Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
BAIIA	Bénéfice d'exploitation avant amortissement (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société).	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ordinaire	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Bénéfice d'exploitation	Bénéfice avant les intérêts débiteurs, les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, divisés par la dette nette.
Bénéfice net (perte) de base par action ordinaire	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Fonds de roulement	Total de l'actif à court terme moins le total du passif à court terme.
Bénéfice net (perte) dilué(e) par action ordinaire	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, moins l'effet dilutif des attributions d'options sur actions en cours, de certains autres passifs et des titres de participation en circulation à la fin de l'exercice.	Marge brute	Chiffre d'affaires, moins le coût des marchandises vendues, y compris les pertes de stocks, divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Ventes au détail de magasins situés dans un même emplacement physique et exploités dans ce lieu pendant les deux exercices faisant l'objet d'une comparaison, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une conversion ou une expansion majeure au cours de l'exercice.	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la fin de l'exercice.	Marge du BAIIA	BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir les Mesures non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société).
Conversion	Un magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.	Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Couverture des intérêts	Bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs et les autres frais de financement plus les intérêts capitalisés au titre des immobilisations.	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Dépenses en immobilisations par action ordinaire	Dépenses en immobilisations divisées par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, converti ou ayant subi une expansion majeure.
Dette nette	Dette bancaire, dette à court terme, tranche à moins d'un an de la dette à long terme, certains autres passifs, dette à long terme et juste valeur de certains passifs financiers dérivés, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et la juste valeur de certains actifs financiers dérivés (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société).	Rapport annuel	Pour 2009, le rapport annuel se compose d'une revue des activités et d'une revue financière.
Dette nette sur le BAIIA	Dette nette divisée par le BAIIA.	Ratio cours/bénéfice net (perte) à la fin de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice net (perte) de base par action ordinaire pour l'exercice.
Dette nette sur les capitaux propres	Dette nette divisée par le total des capitaux propres et des titres de participation.	Ratio cours / valeur comptable à la fin de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action ordinaire à la fin de l'exercice.
Entité à détenteurs de droits variables (« EDDV »)	Désigne soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle (se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés).	Rendement de l'actif net moyen	Bénéfice d'exploitation divisé par l'actif total moyen, compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et des créditeurs et charges à payer (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 37 du rapport de gestion de la société).
Exercice	Un exercice se termine le samedi le plus près du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. L'exercice terminé le 3 janvier 2009 comprenait 53 semaines.	Rendement des capitaux propres moyens	Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens.
Expansion majeure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie avant l'expansion.	Rénovation	Dépenses en immobilisations dans un magasin sans modification de sa superficie.
Expansion mineure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est inférieure ou égale à 25 % de sa superficie avant l'expansion.	RRD	Réaume de réinvestissement des dividendes
		Superficie en pieds carrés de vente au détail	Superficie en pieds carrés de vente au détail comprenant les magasins détenus par la société et les magasins franchisés.
		Taux de dividende par action ordinaire à la fin de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
		Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.
		Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Internet : www.loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont respectivement inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles « L » et « L.PR.A ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston détient, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 64 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2009, il y avait 276 188 258 actions ordinaires émises et en circulation et 99 756 363 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2009 était de 395 859.

Actions privilégiées

À la fin de l'exercice 2009, il y avait 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang émises et en circulation et négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions privilégiées de deuxième rang de la société en 2009 était de 13 988.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes et le montant de ces dividendes sont au gré du conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins en capitaux et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le conseil juge pertinents de temps à autre. À long terme, la société a comme objectif de verser un dividende représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté, le cas échéant, pour tenir compte des éléments qui ne reflètent pas les activités poursuivies, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des occasions de placement.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont conformes à l'approbation du conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de versement des dividendes pour 2010 sont les suivantes :

Clôture des registres	Versement des dividendes
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Kim Lee, directrice principale, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont conformes à l'approbation du conseil. Les dates prévues des versements pour 2010 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Téléphone : 416-263-9200
Sans frais : 1-800-564-6253
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais :
1-888-453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse, ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Vérificateurs indépendants

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le mercredi 5 mai 2010 à 11 h (HAE) au Palais des congrès du Toronto métropolitain, Toronto (Ontario) Canada

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société (www.loblaw.ca).

